
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01500298 3





LE SYNDICALISME
ET LA C. G. T.

BIBLIOTHÈQUE D'ÉVOLUTION SOCIALE SOUS LA DIRECTION DE CHARLES DULOT

LÉON JOUHAUX
Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail

LE SYNDICALISME ET LA C. G. T.



PARIS
AUX ÉDITIONS DE LA SIRÈNE
12, RUE LA BOËTIE, 12

1920

AVERTISSEMENT

Il est possible que cette étude sur l'organisation ouvrière provoque quelque surprise chez ceux qui, justement parce qu'ils sont peu au courant de l'action syndicale, auront compté d'y trouver tout juste l'exposé de grandes thèses et peut-être même une formule définitive de transformation sociale.

Ces derniers au moins méconnaissent bien le syndicalisme qui le supposent occupé, dans son principe et avec constance absolue, à réaliser un plan déterminé de Révolution. On croit et on dit souvent que nous avons un projet de bouleversement social dont notre criminelle et diabolique persévérance ne s'écarte point. Les gens qui chaque jour vont puiser leurs conceptions quotidiennes dans une presse où l'on fait métier de sauver l'ordre — à la façon dont les oies défendirent le Capitole — se représentent certainement la C.G.T. à la manière d'une *maffia* adonnée à la préparation violente du désordre et uniquement préoccupée de détruire tout ce qui leur paraît sacré parce qu'il leur est profitable. Il doit se trouver encore de bonnes gens pour admettre que l' « action directe » consiste dans la remarquable formule de la *chaussette à clous* fournie un jour

à la Chambre par feu Georges Berry. Et il en est sans doute qui se représentent les réunions de la rue Grange-aux-Belles comme une série de mystères à la Zigomar. La peur n'a jamais passé pour une condition de l'intelligence...

Il va sans dire que ce livre ne s'adresse pas à ceux-là. Il est écrit pour d'autres. Les gens qui n'ont pas encore senti que le syndicalisme est une force sociale, qu'il a un passé bien rempli, une tradition désormais certaine, une vertu agissante et un désir de la développer toujours davantage, ne le comprendront plus guère, quoi qu'ils fassent.

Ce n'est pas à dire qu'il s'agisse ici d'ésotérisme. Rien de plus clair, de moins secret et de moins mystérieux que notre action et nos pensées. Seulement, il est un fait dont nous avons bien souvent des témoignages : à savoir que ceux-là mêmes qui, étrangers à la vie des masses ouvrières, font profession d'exposer et de critiquer le syndicalisme, commettent erreurs sur erreurs.

Est-il donc si difficile de comprendre l'action de la C.G.T. ? A nous, à nos camarades qui la vivent et qui la font, cela semble chose particulièrement simple et à la vérité, ce l'est.

Comment expliquer par suite ces erreurs d'interprétation ? A bien regarder, leur cause la plus fréquente est une incompréhension initiale ; elle consiste à prendre le syndicalisme pour un mouvement politique et à méconnaître qu'il agit sur un tout autre plan que les partis traditionnels.

Voilà l'erreur qu'on ne saurait trop signaler. Faire de l'action syndicale une manifestation qui, malgré ses formes particulières, s'inspire des mêmes raisons que l'organisation politique, amène forcément à méconnaître son caractère exact.

En réalité, la différence est considérable. Il faut même ajouter qu'elle est irréductible.

Exprimant des revendications sociales et un désir certain de transformation, le syndicalisme introduit un élément nouveau : celui de technicité. Il ne considère pas l'individu faisant partie d'une collectivité en tant que citoyen, en tant qu'*homo politicus*, conception abstraite et considérée en dehors de toutes les réalités, il le considère en valeur de sa fonction sociale, par rapport à ses besoins et à la contribution qu'il apporte à la satisfaction de ceux-ci. L'homme est producteur — ou parasite, mais laissons ce dernier dont l'existence est injustifiable pour nous et parce que c'est justement notre rôle de le réduire à coopérer à l'effort commun... Producteur, l'individu consomme : il ne crée pas pour lui-même toutes les richesses matérielles nécessaires à son existence et que conditionne justement son travail. Il échange. L'interdépendance des humains se développe chaque jour de plus en plus et devient toujours plus étroite. Le temps n'est plus du troc ; il n'est même plus du régime où chacun produisait à peu près tout ce qui lui était nécessaire et se procurait le superflu grâce à un commerce plus ou moins étroit. « L'Homme est un faiseur d'ou-

tils » a dit FRANKLIN ; certes, mais il n'est devenu cela que parce que son caractère le plus distinctif est, en même temps que la création de nouveaux besoins, l'imagination convenable à trouver les moyens de les satisfaire. Vers l'an 1840, combien de familles usaient de cotonnades ? Un quart de siècle après, la guerre de Sécession provoquait une crise formidable. Parce qu'il y a un siècle nos ancêtres ignoraient les chemins de fer, saurait-on imaginer aujourd'hui, malgré l'état présent de leur exploitation, quelle régression effroyable suivrait la suppression totale de ce nouveau moyen de communication ? Il n'y a guère plus longtemps, les régions vivaient à peu près sur leurs propres richesses et ne demandaient qu'un infime minimum de produits supplémentaires aux régions voisines ; imagine-t-on qu'aujourd'hui il serait possible de renoncer aux importations des continents neufs ?

Mais à quoi bon accumuler les faits ?

Qu'on regrette ou qu'on loue cette évolution, qu'on l'admire ou qu'on la décrie, la nécessité en est aujourd'hui acquise. Il faut l'accepter ou il faut s'y soumettre ; ce qui est tout un, en somme.

Plus nous allons, plus nous irons, et plus il est impossible de considérer l'homme en dehors de ses semblables, non pas moralement, non pas de façon philosophique ou politique, mais parce que l'échange entre les hommes, le « commerce » se font de plus en plus déterminants.

Et de plus en plus, par suite, il devient impossi-

ble de considérer l'être humain comme une abstraction ; de plus en plus, il ne vaut qu'au regard de ses semblables, et parce que le travail des uns complète et conditionne le travail des autres...

Qui douterait qu'une déclaration des Droits de l'Homme ne suffit plus aujourd'hui à régler les complexes problèmes posés par la civilisation industrielle ? C'est une Charte du Travail qu'il faut édifier, pour reprendre l'épithète trop large et trop facile donnée, à l'occasion du traité de Versailles, à des affirmations insuffisantes.

Pourquoi ce terme nouveau de Charte ? Nul ne l'aurait imaginé sans aucun doute si l'action des organisations ouvrières de tous les pays modernes n'avait réussi à créer et à faire adopter cette idée que la paix du monde vaudra seulement dans la mesure où sera atteint un équilibre général dont une condition essentielle est un minimum de justice sociale reconnu aux producteurs. Mais n'est-ce pas reconnaître d'emblée que l'organisation et l'action de ceux-ci sont dès à présent assez fortes pour pouvoir s'imposer dans une certaine mesure ?

On ne veut faire ici nul fatalisme. Il serait absurde de prétendre que l'action des hommes peut se soustraire aux conditions dans lesquelles elle se développe, mais il serait désespérant d'admettre qu'elle ne peut rien sur les événements. Prétendre supprimer les circonstances serait aussi vain, aussi grotesque que le geste de don Quichotte s'attaquant à des moulins à vent.

Seulement, s'ensuit-il que l'homme doive se courber, se plier, s'incliner devant les faits que son action participe à créer ? Entre ces deux alternatives, il y a une marge, et c'est dans les limites de celle-ci que s'insère logiquement notre action.

Le syndicalisme n'est pas une abstraction ; ce n'est pas une conception *a priori*, extérieure et étrangère aux faits. C'est l'expression fournie par une expérience, subie passivement par un grand nombre et interprétée d'abord par quelques-uns. La vérité, c'est que cette conception a été beaucoup plus imposée aux travailleurs qu'elle n'a été créée par eux-mêmes. Elle est née de leur besoin instinctif de s'unir contre la menace constamment suspendue sur leur tête d'une réduction des conditions de travail qui aurait encore amoindri leurs misérables moyens d'existence. L'union ouvrière, l'action ouvrière, l'association et la grève sont sans doute antérieures, au moins en tant qu'épisodes, à la grande industrie ; mais elles ne se sont produites avant celle-ci que dans la mesure même où la domination patronale, où l'arbitraire des employeurs revêtaient déjà un caractère comparable à celui qu'ils ont aujourd'hui, sinon en degré, du moins en nature.

Les origines du syndicalisme, obscures, troubles, incohérentes, nous ne pouvons que les résumer ici et de façon très succincte. La filiation existe pourtant ; elle est certaine et incontestable. Il y a une évolution aisée à suivre entre ces premières sociétés mystérieuses de solidarité et de défense

et l'organisation actuelle. Il est facile de voir les groupements prolétariens se développer, se généraliser, s'unir peu à peu et imposer la reconnaissance d'une forme d'activité sociale longtemps condamnée par la loi.

Seulement, à qui n'examinera que superficiellement les faits, il est malaisé peut-être de saisir que l'activité corporative étroite de nos associations ouvrières se soit transformée en une action d'ordre général, révolutionnaire sans conteste puisqu'elle vise à briser les formes de la Société actuelle et que son ambition est d'y substituer un système nouveau qu'il assigne pour but à son action constante de préparer.

C'est justement l'objet essentiel de ce livre que d'essayer d'expliquer cette évolution et cette formation.

Peut-être pensera-t-on que nous avons donné beaucoup de place à l'exposé historique. A la vérité, nous devons répondre que cette place nous semble encore trop restreinte. C'est surtout par l'examen des faits successifs et par leur engrènement qu'il est possible d'acquérir une représentation aussi exacte que possible des raisons qui ont amené le mouvement ouvrier français à être ce qu'il est aujourd'hui. Qu'on veuille bien lire ces pages et l'on se rendra compte que toute étude de l'action prolétarienne présente doit avoir pour préface obligée une connaissance de son histoire.

C'est un vœu exprimé par nos Congrès, que

l'histoire documentée du syndicalisme soit enfin écrite. Nous aurions sans doute réalisé ce désir si la guerre n'était pas survenue. Nous savons qu'il manque à notre action — et pour aider à cette action même — un ouvrage comparable à celui qu'ont écrit les Webb pour le trade-unionisme anglais, ou encore un exposé plus administratif tel que celui que viennent de publier nos camarades de la Fédération américaine du Travail. Ce sera fait un jour, au moins parce qu'il faut que cela se fasse...

Il va sans dire toutefois que ce petit livre n'a pas cette ambition. On a voulu rappeler ici simplement, et avec bonne foi, de quelle manière s'est constitué le syndicalisme de ce pays, et parce qu'il n'est pas possible de comprendre sa constitution présente sans cela.

C'est souvent, en effet, que nous avons entendu ceux qui s'intéressent à notre action regretter qu'il n'y ait pas un ouvrage d'ensemble, accessible à tous, qui retrace cette évolution. Certes, il existe déjà quelques travaux dont nous reconnaissons bien volontiers la valeur. Mais les événements ont marché, et ils n'envisagent guère qu'une période désormais lointaine.

Depuis, en effet, il y a eu la guerre...

Nous essayons de dire ici ce qu'a été l'action de notre syndicalisme au cours de cette période effroyable et qui a vérifié, hélas ! toutes les craintes qui inspiraient une bonne part de l'action générale des syndicats. Nous dirons

aussi de quelle manière ils ont répondu aux problèmes de cette douloureuse époque et comment, par une conséquence certaine, avec une logique et une volonté dont nous croyons qu'il n'est pas possible de les méconnaître, ils s'efforcent d'apporter une solution aux problèmes d'après-guerre.

Mais cela, c'est la question d'aujourd'hui. N'anticipons pas, sinon pour revendiquer ici, en faveur des organisations prolétariennes, le mérite d'avoir proclamé les premières que le seul remède est dans le recours au travail et d'avoir par suite revendiqué une participation initiale des travailleurs à l'administration de l'économie moderne.

Si le syndicalisme a un sens, s'il a une valeur, c'est qu'il constitue à la fois une représentation des producteurs et une organisation de la production.

Ne laissons d'ailleurs subsister aucune équivoque. Si nous offrons notre concours à la tâche commune dont nous proclamons plus que personne qu'elle est indispensable, nous entendons aussi que le Travail ne demeure point dans la situation précaire, diminuée, assujettie, exploitée où il est à présent.

Il n'y a aucune finesse dans notre thèse, ni aucun désir d'amadouer ou de plaire. Nous sommes révolutionnaires au sens le plus sûr de ce mot. Notre conception essentielle, c'est qu'il n'y a rien hors du travail, donc que le travail doit être tout... Notre effort ne s'arrête pas aux solutions présentes qui ne sont pour nous qu'un minimum.

Il ne prendra fin qu'avec sa raison même qui est d'émanciper les travailleurs de toute tutelle, de toute exploitation, c'est-à-dire au moment où tous seront également des travailleurs. La lutte de notre classe ne prendra fin qu'au moment où toutes les classes auront disparu.

Et cela, n'est-ce pas, c'est bien être révolutionnaire ?

Cela ne veut pas dire du reste que nous croyons à la bonne volonté de nos adversaires dans cette lutte sociale. On n'imagine plus, après des expériences sanglantes où l'illusion de nos ancêtres a été noyée dans des flots rouges, qu'il viendra un moment où ceux dont nous attaquons les intérêts et les privilèges seront touchés par la grâce nouvelle et d'eux-mêmes nous demanderont de les admettre parmi nous. Nos précurseurs utopistes ont pu avoir ce mirage. Nous serions sourds, aveugles, inexcusables si nous ne nous refusions point à le subir.

Nous croyons et nous disons que nous aurons à mener de grandes luttes, à supporter de lourdes répressions encore avant de toucher à notre but.

D'où vient donc notre attitude présente ? Et quelle est-elle ?

La voici, en quelques mots.

La guerre a créé une situation épouvantable, insoutenable. La crise économique qui pèse sur toutes les nations — car l'accroissement de richesse financière survenu à certaines d'entre elles ne compense pas un déséquilibre qui pèse sur l'en-

semble du monde, et les pays qui paraissent avoir le plus profité de la guerre n'en sont pas les plus exempts — nécessite immédiatement une organisation nouvelle et il a bien fallu que les gouvernants le proclament un peu partout !

Il a bien fallu que cet essai incomplet de constitution nouvelle des États, la Ligue des Nations, ait pour préface une affirmation que la justice sociale est indispensable !

Il faudra bien admettre, parce qu'il est impossible de sortir du déficit et du gâchis présents, que l'on fasse appel à la coopération offerte par les travailleurs, mais qui ne sera pas gratuite !

Le Travail ne répondra à l'appel qu'on lui adresse que s'il obtient dans la société la part de gestion et de contrôle qu'il réclame aujourd'hui dans tous les pays.

Oh ! nous ne nous dissimulons pas que cela ne sera pas accepté sans lutte ni que s'en mêlent et notre pression propre et la contrainte des faits. Seulement, nous affirmons que l'heure est venue de reconnaître, bon gré mal gré, ce fait historique qu'un courant travaille le monde, qui tend à amener au niveau des couches supérieures les éléments jusqu'ici submergés.

Nous croyons que le moment est venu de reconnaître et d'appliquer un nouveau principe d'organisation sociale. Au gouvernement des personnes — avons-nous dit parfois en reprenant la formule prophétique lancée par un précurseur qui eut, et au maximum, le sens ouvrier : Proudhon —

au gouvernement des personnes il faut substituer l'administration des choses.

Tel est le principe du régime que nous nous efforçons de réaliser, dont notre action tend chaque jour à créer les conditions initiales.

Qu'on mesure au moins si le syndicalisme n'offre pas l'exemple le plus net, le plus sûr, le plus effectif que l'organisation prolétarienne répond bien à l'idéal qu'elle s'est donné et qu'elle s'est fait.

PREMIÈRE PARTIE

LA FORMATION DU SYNDICALISME

CHAPITRE PREMIER

Les Origines.

Il ne peut être question ici de rechercher les origines lointaines du mouvement ouvrier. C'est dans tous les pays et à toutes les époques que nous pourrions trouver des agitations et des actions qu'une analogie certaine rapproche souvent très près des manifestations prolétariennes actuelles. Mais il faut se borner, et ce serait une sorte d'abus que de fausser le sens du syndicalisme et sa signification historique.

Par syndicalisme, en effet, nous entendons l'action proprement ouvrière exercée par des groupements de producteurs et qui tend à modifier de façon radicale, à révolutionner les rapports économiques tels que les présente la société moderne.

Le syndicalisme a sa cause profonde dans l'évolution industrielle qui, en créant la grande entreprise, l'immense usine, a provoqué une solidarité effective entre tous les salariés, leur a imposé des conditions générales dont la défense et l'amélioration devaient les porter à s'unir.

A notre sentiment même, il faut aller plus loin, et déclarer encore que seul le développement de l'économie moderne, en même temps qu'il établissait des conditions essentielles de l'orga-

nisation ouvrière, a créé une situation telle que le prolétariat peut concevoir une transformation sociale caractérisée par la suppression de toutes les classes, et s'appliquer à la provoquer et à la réaliser.

Aussi ne croyons-nous pas, quel que soit l'intérêt que présente leur étude, qu'il faille ici retracer des formes de groupement telles par exemple que les anciens Compagnonnages.

Un exposé succinct des origines étant cependant nécessaire et parce qu'il faut, au moins pour la clarté, marquer un début au mouvement ouvrier, nous croyons possible de faire remonter le début de cette étude à la période révolutionnaire française, parce que là nous saisirons sur le vif le morcellement, l'émiettement d'un vieux système social dont la destruction complète n'a laissé subsister qu'une poussière d'individus. Mais la Révolution a aussi, du même coup, soustrait à l'influence de toutes les traditions antérieures les nouvelles tentatives d'association qui devaient se faire jour au cours du siècle suivant.

*

La Révolution française a détruit les vestiges du féodalisme et fait table rase d'un échafaudage social de privilèges de classes ou locaux, supprimé les juridictions et les institutions traditionnelles qui s'opposaient à la domination totale de l'État sur les sujets. En portant le coup décisif aux

survivants du système féodal dont la caractéristique essentielle était d'être une confusion de la propriété et de la souveraineté, elle a jeté bas la hiérarchie complexe d'un vieux monde.

« Tout homme du peuple, a écrit PROUDHON (1), selon sa profession relevait d'un patron, d'un seigneur, d'un évêque ou d'un fisc. » Il n'y eut plus après 1789 de sujets du roi, des nobles, des clercs, des paysans, plus de classes et plus d'ordres, plus de droits ou de dîmes, plus d'entraves à la liberté du négoce, mais non plus aucune de ces autorités locales, de ces chartes particulières, de ces parlements, de ces corporations, de ces prérogatives ou exemptions — rien ne subsista entre ces deux termes extrêmes : l'État et le citoyen, rien non plus ne demeura pour amortir la domination directe de l'un par l'autre.

Qu'advint-il aussitôt ?

C'est que si une partie des 22 millions de non possédants fut dans quelque mesure admise au droit de posséder, si la confiscation et la dispersion des biens nobles vint créer une classe de propriétaires paysans, la suppression radicale des maîtrises ou des clientèles laissa en face l'une de l'autre deux classes dont une évolution inévitable allait tous les jours accentuer les différences et l'opposition. « De plus en plus, pourra dire un peu plus d'un demi-siècle plus tard le *Manifeste Communiste*, la société entière se partage en deux grands camps ennemis, en deux grandes classes

(1) *De la capacité politique des classes ouvrières*, p. 11.

directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. »

Notez enfin cette raison générale qui devait accentuer encore — et avec quelle intensité ! — cette division décisive. La Révolution, en renversant bien des idoles et des dogmes, avait démontré avec une évidence brutale que rien n'est intangible dans l'ordre social. Mais elle créait entre le monde des idées et celui des faits une contradiction formidable. Alors que d'une part le nouvel ordre de choses suscitait les plus grandes espérances et répandait partout des aspirations de liberté, d'égalité, de justice, d'une autre part se développait une opposition de plus en plus accentuée entre deux catégories nouvelles d'hommes ; une exploitation, une sujétion économique d'autant plus sensible que rien ne venait plus l'atténuer, heurtait directement toutes les conceptions libérales. Le désaccord était profond. L'antagonisme ne devait que croître.

*

On a dit, on répète souvent que la Révolution française a été purement bourgeoise. Il y a là une inexactitude dans le caractère de l'action d'alors, parce que c'est méconnaître le rôle joué par les prolétaires dans l'intense agitation d'alors. Cependant, la vérité ne saurait être méconnue, quant aux conséquences : la Révolution a profité directement aux classes possédantes.

Faut-il voir là un machiavélique calcul ou

simplement l'effet d'une liberté dont les manifestations premières devaient naturellement être néfastes aux faibles ? Nous ne nous prononcerons pas. Nous ne croyons pas non plus possible de dire sans risque d'erreur qu'un des actes qui caractérise le mieux les conceptions de cette période en ce qui touche aux relations du capital et du travail — la loi LE CHATELIER — soit l'expression d'une politique sûre de ses buts, car elle correspond trop à ce que nous savons des idées générales des hommes d'alors pour rejeter d'office l'idée que ses auteurs eux-mêmes l'ont établie de bonne foi.

Seulement, cela dit, on n'en est que plus à l'aise pour signaler l'état dans lequel la législation révolutionnaire allait placer les travailleurs.

Le drame général qui emplit cette courte période de façon si intense, a eu un tel éclat et des manifestations extérieures si tumultueuses que celles-ci font souvent oublier l'existence d'une agitation corporative que l'on ne saurait dédaigner. Toute une série de grèves éclatèrent alors, un peu partout.

Une telle situation devait forcément soulever l'hostilité de la bourgeoisie qui devait être la grande profiteuse du mouvement révolutionnaire.

A Paris, où les cessations concertées du travail avaient naturellement pris une plus grande ampleur, la Municipalité publiait une espèce de proclamation significative.

Le corps municipal, y lit-on, *est instruit que les ouvriers de quelques professions se réunissent journellement en très grand nombre, se coalisent au lieu de s'employer à travailler et font des arrêts par lesquels ils taxent arbitrairement le prix de leurs journées. Tous les citoyens sont égaux en droits, mais ils ne le seront jamais en facultés, en talents et en moyens. La nature ne l'a pas voulu. Il est donc impossible qu'ils se flattent tous de faire les mêmes gains.*

Une coalition d'ouvriers pour porter le salaire de leurs journées à des prix uniformes et forcer ceux du même état à se soumettre à cette fixation serait donc évidemment contraire à leurs propres intérêts ; une pareille coalition serait de plus une violation de la loi, une atteinte portée à l'intérêt général.

La proclamation du corps municipal faisait ensuite appel au « patriotisme » des ouvriers.

Nous avons entendu de nouveau ce langage.

Ce qu'il est plus nécessaire de noter ici, c'est ce fait auquel fait allusion le texte cité que les ouvriers coalisés recouraient en effet — l'histoire des trade unions anglaises en offre aussi de nombreux exemples — à une pression souvent violente contre tous ceux qui ne participaient pas à leur action. N'est-ce pas que déjà apparaissait une idée de classe, un sentiment de solidarité ? Sans doute, il était imposé ; mais en dehors même de la nécessité de cette discipline (et nous la retrouvons aujourd'hui toute pareille bien qu'elle

revête d'autres formes) il y avait là ce sentiment très moderne de la responsabilité qui ne permet pas à un ouvrier — qui ne permettrait à personne — d'admettre que sans courir de risques, sans participer à un effort, un individu puisse prétendre aux bénéfices de cet effort.

Dans nos grèves actuelles, l'ouvrier qui ne cesse pas le travail en même temps que ses camarades, n'accepte pas comme eux de renoncer à son salaire pour acquérir des améliorations, est-il digne de participer à ces améliorations qui lui seront pourtant acquises si ses camarades triomphent ?

D'autre part, en continuant son travail, en faisant œuvre de « jaune », il concourt à ruiner l'effort de ses camarades qui défendent les intérêts communs à tous les travailleurs d'un atelier, d'une ville, d'une profession, d'une industrie ou d'un pays ; il se fait l'auxiliaire du patronat. Mérite-t-il de bénéficier des avantages conquis par ceux qu'il a combattus ?

Si on l'admet, n'est-ce pas aller contre une des idées morales les plus certaines ?

Ou si on ne l'admet pas, c'est au bénéfice d'intérêts de classe dont l'égoïsme n'a rien à voir avec quelque idée morale que ce soit.

La liberté du travail ?

L'action ouvrière était bien près de naître au moment où les tisseurs anglais du XVIIe siècle chantaient à Manchester une ballade populaire où ils faisaient ainsi parler les patrons filateurs d'alors :

— Si les ouvriers ne sont pas contents de leurs salaires,

Nous leur donnerons le choix
Entre du travail ou pas de travail du tout...

*

Comme on s'en doute un peu, cette proclamation du corps municipal parisien n'eut aucun effet sur les grèves.

Ce qui nous intéresse davantage ici, c'est qu'il y eut alors des essais d'organisation corporative. Les charpentiers notamment (et il faut tenir compte de la tradition compagnonnique dont ils étaient peut-être les plus fervents disciples) formèrent un syndicat bien constitué. Leur exemple fut suivi dans les autres corporations du Bâtiment et l'on doit remarquer d'ailleurs que cette industrie était alors la seule importante qui fût susceptible d'une organisation générale.

Il est même utile de constater que déjà le principal effort des travailleurs qui esquissaient ainsi un premier groupement faisait surtout porter leur action sur la réduction de la journée de travail. Ils réussirent à la diminuer de deux heures pendant la période Révolution-Empire, l'abaissant d'environ 14 heures à 12 (temps de repas non compris).

Et pourquoi ne citerait-on pas aujourd'hui les jérémiades des patrons ?

« Le prix de la journée, disaient-ils, est aussi augmenté d'un sixième ; malgré les fortes réclamations qui se sont élevées contre ce désordre, il n'a pas encore été réprimé. »

De la fin du XVIII[e] siècle au commencement du XX[e] les arguments n'ont guère changé.

Mais ces tentatives d'organisation permanentes comme les essais de coalitions corporatives devaient se heurter aux intérêts de la bourgeoisie et aussi aux conceptions juridiques d'alors.

Répondant à cette méfiance, l'Assemblée législative vota, sur le rapport du représentant Le Chatelier, une loi dans laquelle un certain parti réactionnaire a voulu voir la preuve que la Révolution avait été faite contre les ouvriers et où nous ne voyons au plus, nous, qu'un témoignage de la puissance d'une bourgeoisie qui, parvenue au pouvoir, voulait pour ses intérêts matériels exercer une véritable dictature légale.

Dans la réalité, la loi Le Chatelier était bien l'expression de cet état de fait que nous avons souligné, suivant lequel la suppression totale des institutions d'ancien régime ne laissait aucun « tampon » entre l'individu et l'État.

Un des considérants du rapport est particulièrement révélateur :

« C'est aux conventions libres d'individu à individu à fixer la journée pour chaque ouvrier ; c'est ensuite à l'ouvrier de maintenir la convention qu'il a faite avec celui qui l'occupe. »

L'État devenait, grâce à la loi nouvelle ains motivée, le seul organe collectif nécessaire à la satisfaction des besoins des travailleurs.

« C'est à la Nation, disait LE CHATELIER, de subvenir aux besoins des individus et de leur assurer le travail. »

Il y a là, saisie sur le vif, plus qu'une législation d'un moment. On y trouve l'irrécusable témoignage de cet état d'esprit, de cette conception juridique générale que nous signalions plus haut : d'abord l'individu, ensuite l'État ; entre eux, rien !

Et il est clair que cette loi était au bénéfice de la classe bourgeoise, mais c'est parce que celle-ci se trouvait en fait la maîtresse, car les représentants de la noblesse, disparus, exilés ou pourchassés, ne pouvaient plus guère contrecarrer les ambitions de la bourgeoisie qui avait derrière elle une tradition, une préparation, une pénétration aussi des organes de l'ancien régime et se trouvait la maîtresse de l'heure. Les sacrifices du prolétariat étaient vains, justement à cause de ce fait qu'il n'avait aucune œuvre préparatoire sur laquelle appuyer sa force et rendre productif son effort révolutionnaire.

*

L'article le plus important de la loi LE CHATELIER, le premier, affirmait :

« *l'anéantissement de toutes les espèces de corporations de citoyens du même État étant une des*

bases fondamentales de la constitution française... l'association ouvrière sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit » était prohibée.

De même étaient interdites aux travailleurs « *toutes les conventions tendant à réformer de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux.* »

Tous les réglements ou accords ainsi visés étaient déclarés « *inconstitutionnels, attentatoires à la liberté ou à la déclaration des droits de l'homme et de nul effet.* »

Enfin la loi frappait de 500 livres d'amende et de la privation temporaire des droits civiques, tous ceux qui auraient provoqué ces coalitions ou accords, sans préjudice de poursuites au criminel contre les auteurs de voies de fait, ni des mesures à prendre contre « *les attroupements composés d'artisans, ouvriers, compagnons, journaliers* » en vue de porter entrave au libre exercice de l'industrie...

Loi draconienne, sans nul doute ; loi anti-ouvrière au plus haut degré.

Elle était encore aggravée par un scandaleux privilège accordé aux employeurs. Le Chatelier déclarait qu'il « n'entendait pas empêcher les commerçants de causer ensemble de leurs affaires » et c'est ainsi, par exemple, que les Chambres de Commerce existantes déjà étaient expressément exemptées des effets qui ne pouvaient atteindre que les non-possédants.

Cette législation fut même aggravée par un

texte qui visait les coalitions d'ouvriers agricoles, et c'est même par lui que nous savons aujourd'hui qu'il y en a eu à cette époque.

La balance était donc bien loin d'être égale entre les deux classes sociales dont les efforts avaient déterminé la chute de l'ancien régime. La bourgeoisie qui marquait son avènement triomphal écrasait sans rémission les forces ouvrières. Près d'un siècle d'âpres luttes sont sorties de cette législation de classe que Karl MARX a qualifiée de « sanguinaire », à bon droit.

*

On ne doutera guère que les années suivantes devaient encore y apporter quelques aggravations et que la rédaction du Code Napoléon ait été, elle aussi, dirigée contre les travailleurs.

Les dispositions dont LE CHATELIER était responsable furent encore aggravées par la loi consulaire de l'an XI (1803) qui instituait *le livret ouvrier*, véritable « mise en carte » des travailleurs.

Si l'on en excepte la création des Conseils de prud'hommes, tous les textes légaux du régime impérial qui touchent au contrat de travail n'ont eu pour raison d'être que de systématiser la sujétion des prolétaires.

Les articles 414 et 416 du nouveau Code pénal continuaient la différence entre l'action des employeurs et l'action des salariés. Alors que la coali-

tion patronale n'était punie que de six jours à un mois d'emprisonnement et de 200 à 300 francs d'amende — et à la condition qu'elle ait été suivie d'un commencement d'exécution — la coalition ouvrière l'était, dans tous les cas, d'un à trois mois de prison, et de deux à cinq ans pour les « meneurs ».

Cette conception était même aggravée de façon plus scandaleuse encore par l'article 1781 du Code civil :

« Le maître est cru sur son affirmation, pour la quotité des gages, pour le paiement du salaire de l'année échue et pour les acomptes donnés pour l'année courante. »

Cette effroyable mise en tutelle devait persister pendant la plus grande partie du siècle qui venait de s'ouvrir.

Elle n'empêcha pourtant point la continuation des tentatives précaires, misérables, sporadiques, d'organisation. Quelques associations de résistance se formèrent. Le compagnonnage déjouait tant bien que mal les arrêtés d'interdiction pris contre lui. Il fallait en réalité le développement de la grande industrie moderne, la création de vastes ateliers dont une conséquence devait être, comme nous le dirions aujourd'hui, de « standardiser » la condition des salariés pour que pussent se former, malgré la loi prohibitive, malgré le patronat jaloux d'une autorité absolue, les premières organisations prolétariennes.

L'exploitation épouvantable que subissaient alors

les travailleurs de l'industrie ne fut du reste pas pour peu dans ce mouvement qui prit, à maintes occasions, un caractère de révolte violente.

CHAPITRE II

Le Droit de Grève.

C'est une curieuse époque et que nous ne connaîtrons jamais très bien sans doute au point de vue de l'action ouvrière que celle qui s'étend de l'avènement de la monarchie bourgeoise à la Commune. Elle a vu des révoltes terribles ; elle a connu deux époques (1848 et 1871) où le prolétariat s'est cru un moment le maître du pouvoir ; on a pu y assister au développement du socialisme, à la naissance de la première Internationale. Elle a laissé derrière elle, avec des exemples et une tradition, une conquête légale : la reconnaissance du droit de grève.

Elle a marqué surtout l'aurore de l'action ouvrière.

*

Curieuse époque, avons-nous dit. Elle l'est en raison même des facteurs multiples qui déterminèrent l'origine et le caractère du mouvement ouvrier dont elle englobe l'histoire.

Il n'est pas très aisé de les classer, ni de faire le départ entre leur importance et leur influence respective. Essayons pourtant.

En premier lieu, nous l'avons exposé plus haut, le développement de l'industrie moderne. Quand la bourgeoisie industrielle et banquière eut avec Louis-Philippe définitivement supplanté au pouvoir une aristocratie terrienne, la lutte ne manqua plus de devenir directe entre les deux classes. Les ouvriers, qui s'étaient jusque là confiés aux idées républicaines ou bonapartistes (la distinction ne manquait pas d'être alors assez difficile) qu'ils partageaient avec une grande partie de cette bourgeoisie, ne furent pas longtemps à se rendre compte que le régime issu des barricades de Juillet n'avait apporté aucune amélioration à leur sort en vérité misérable. Il faut même admettre que celui-ci en fut aggravé. Et ce fait explique, dans une assez grande mesure, le caractère violent de lutte de classes que le mouvement ouvrier revêtit aussitôt.

Mais ce serait peu si l'on ne faisait valoir quelles conditions économiques pesaient sur le prolétariat-serf. L'introduction du machinisme, en même temps qu'il rendait solidaires dans l'atelier les travailleurs réunis en nombre tel qu'on ne l'avait jamais connu si grand, avait des conséquences effroyables qu'entraîna aussitôt la nouvelle technique : le chômage et l'avilissement des salaires. Le sort de la classe ouvrière était au plus haut point misérable suivant tous les témoignages

du temps. On le mesure à constater les causes qui provoquèrent l'insurrection lyonnaise de 1831 et qui furent la réduction des salaires des tisseurs de 4 francs à 18 sous par jour. Les ouvriers, qui avaient trouvé un noyau d'organisation dans la « Société de résistance » des chefs d'ateliers, *le Devoir*, prirent les armes. Les canuts inscrivirent sur leur drapeau la pathétique devise : « *Vivre en travaillant ou mourir en combattant* ». Beaucoup moururent sur les barricades de la Croix-Rousse ; les autres durent se soumettre, enragés...

Des causes toutes semblables provoquèrent presqu'en même temps de nombreuses grèves. Il y en eut à Paris et en province ; certaines furent victorieuses, malgré toutes les entraves et l'hostilité du pouvoir. Le mouvement fut même si puissant, la multiplication des « sociétés de résistance » telle que le gouvernement fit voter une nouvelle loi (25 mars 1834) contre les associations non autorisées.

*

Ce vote fut comme le signal de deux insurrections nouvelles qui éclatèrent presque aussitôt, l'une à Lyon à la suite d'une poursuite pour faits de grève : elle fut écrasée après cinq jours de lutte héroïque ; l'autre, à Paris, aboutit à un massacre.

Les organisations secrètes furent traquées, leurs membres arrêtés. THIERS, qui devait étouffer

dans le sang la Commune et qui ne dut sans doute avoir dans sa vie d'autre regret que celui de n'avoir pas participé aux répressions de juin 1848, fit peser sur toute la classe ouvrière un régime de terreur écrasant.

Pourtant, les raisons de s'unir étaient pour les salariés si impérieuses que la tendance à l'association ne s'en trouva point supprimée. Organisations mutuellistes et de secours contre le chômage, premiers essais de coopératives de production et même sociétés de résistance, telles furent, sous la monarchie de Juillet, avec le Compagnonnage, les ébauches du groupement prolétarien...

Ajoutons à cela leur nouveau caractère, indiquons l'origine d'un nouvel esprit qui commença alors à se manifester parmi les travailleurs. Nous avons noté ce sentiment obscur — première origine de la notion de classe — de l'opposition entre les intérêts des employés et des employeurs ; il faut y joindre un autre sentiment d'hostilité, encore sourd mais incontestable, contre l'État, serviteur de la bourgeoisie et massacreur des prolétaires. Cette conscience mal éclairée des conditions de la lutte devait avoir pour effet de suggérer aux travailleurs une conception double: d'abord que le prolétariat n'arriverait à rien qu'en luttant pour s'assurer à lui-même le pouvoir ; ensuite que c'était à l'exploitation patronale même qu'il devait s'en prendre, et qu'il fallait par suite en venir à une transformation sociale.

L'influence, qui devait aller croissant, du socia-

lisme sur les masses ouvrières trouvait ainsi son origine.

On n'essaiera pas ici d'énumérer même succinctement les écoles socialistes d'alors : elles sont loin d'ailleurs d'avoir eu une action égale sur les masses. Celles qui séduisirent les travailleurs de la façon la plus immédiatement saisissable furent incontestablement les doctrines républicaines de *la Montagne*, directement inspirées de BABŒUF par l'entremise de BUONARROTTI, survivant romantique de la conspiration des Égaux, et qui trouvaient leur expression dans les organisations secrètes qui nous ont au moins laissé les noms populaires de BARBÈS et de BLANQUI. Mais celles dont l'influence, pour être sur-le-champ moins visible, devait avoir des effets beaucoup plus durables parce qu'elles devaient fournir aux travailleurs quelques formules, quelques idées autour desquelles allait se cristalliser l'idéal commun, furent les écoles socialistes du moment qui allaient avec variété infinie de sectes, de chapelles, de cultes, d'inventions biscornues, des utopistes saint-simoniens ou phalanstériens aux socialistes étatistes à la Louis BLANC.

*

La Révolution de février 1848 se produisit dans ce bouillonnement, cette confusion, ce tumulte d'idées amplifiés encore par une polémique inouïe de journaux et de brochures.

Elle fut pendant quelques semaines une victoire populaire et un triomphe passager du peuple. Le socialisme étatiste tout au moins fut porté au gouvernement provisoire dans les personnes de Louis BLANC et d'ALBERT. Les travailleurs qui avaient voulu la République escomptèrent qu'elle allait opérer à leur profit, qu'elle n'était en somme que le prélude d'une transformation sociale dont le caractère serait l'abolition de cette dernière servitude : le prolétariat.

Autant étaient grands les espoirs, autant la désillusion fut prompte et rude.

La question sociale ? Les faits la posèrent eux-mêmes. Les journées de février furent suivies d'une intense crise industrielle et d'un chômage général. Les revendications ouvrières s'exprimèrent dans cette formule : le droit au travail... Quelques mesures inopérantes, les unes platoniques, les autres vaines, du gouvernement provisoire, la suppression du tâcheronnat, la réduction de la journée de travail à dix heures à Paris et à onze en province, la création de la commission du Luxembourg n'étaient pas de nature à régler les problèmes du moment ni à satisfaire aux réclamations des travailleurs.

Pour remédier au chômage, le gouvernement provisoire avait décidé, le 28 février, la création d'ateliers nationaux. On a beaucoup polémiqué autour de cette institution et de sa lamentable histoire ; on a voulu y voir la condamnation sans appel de tout effort d'organisation du travail.

Nous croyons — et les ateliers nationaux sont loin de correspondre à l'idéal qui est le nôtre — que cette expérience ne saurait être concluante : entreprise dans des circonstances qui rendaient sa réussite improbable, menée d'abord dans des conditions désastreuses, ensuite avec la volonté de la conduire à un échec, elle devait forcément avoir une fin rapide.

Ce résultat eut des conséquences tragiques. L'arrêté de dissolution des ateliers, approuvé le 19 juin sur le rapport de FALLOUX par une Chambre réactionnaire, qui ne laissait aux ouvriers que l'alternative du chômage, de l'enrôlement dans l'armée ou la déportation mal déguisée dans les Landes, aboutit à l'insurrection du 23 juin ; elle fut réprimée après quatre jours de lutte, avec une sauvagerie qui ne devait être dépassée que vingt-trois ans plus tard.

Les « trois mois de misère » que les ouvriers de Paris avaient « mis au service de la République » trouvèrent leur épilogue dans le faubourg Saint-Antoine, les fusillades dans les prisons, les déportations sans jugement, la restriction de la liberté de la presse, la dissolution des clubs — une réaction qui ne devait plus cesser de s'aggraver.

Le prolétariat de la capitale était privé de ses éléments les plus actifs. Ainsi s'écroulait son premier rêve. Mais ainsi encore sombraient à tout jamais les illusions du socialisme utopique, humanitaire, « fraternitaire », plein de foi en la bonne volonté des classes adverses ; ainsi également

se trouvait atteint de façon irrémissible le socialisme autoritaire qui attendait de l'action de l'État la réalisation de la justice sociale.

*

On peut dire que les idées prolétariennes modernes, après cette longue et cruelle série de leçons, datent de ce moment.

Quand éclata la Révolution de 1848, déjà existait la première affirmation de deux œuvres dont la fortune allait être bien différente.

PROUDHON, qui allait prendre une place prépondérante dans la pensée révolutionnaire, avait publié ses *Contradictions économiques* et développait son œuvre puissante, confuse, pleine de contradictions certes, mais aussi de conceptions saisissantes. Difficile à saisir parce qu'il est tout, sauf systématique, d'une originalité si grande qu'on a pu le traiter en même temps de « père de l'Anarchie » et de « petit bourgeois », il faut, pour le comprendre, sentir que nul, dans l'abondante cohorte des réformateurs du dernier siècle, n'a eu plus que lui l'instinct ouvrier. N'est-ce pas en 1848 justement qu'il écrivait cette prophétie, formule où notre syndicalisme trouve une étonnante synthèse de son idéal : « L'atelier fera disparaître le gouvernement » ?

A l'opposé presque, par son caractère et sa formation, génie encore, mais systématique, d'une puissance de travail et de pensée également for-

midable, sans nul sentiment du reste de cette liberté que Proudhon avait au plus haut point, Karl Marx avait publié avec son ami Engels le retentissant *Manifeste communiste.* Il s'était rencontré, il avait communié un moment avec le révolutionnaire français mais pour s'écarter presque aussitôt. Leurs deux voies qui s'étaient croisées allaient diverger vite, et l'hostilité de Marx fut presque aussitôt irréductible.

Ce n'est pas pour rien qu'on signale ici l'action de ces deux hommes ; leurs conceptions, qui devaient se heurter encore, allaient exercer une influence décisive au moment où le mouvement ouvrier allait renaître, après un sommeil de dix-sept ans.

Il ne fallait pas moins que cette période, en effet, et la venue à l'action d'éléments nouveaux pour que l'organisation prolétarienne pût triompher de la répression qui avait suivi juin et que le second Empire continua naturellement.

*

Le coup d'État et la réaction qui le suivit aussitôt eurent pour effet la dissolution des sociétés ouvrières qui avaient pu survivre jusque là. Seules subsistèrent quelques associations de secours mutuels « approuvées ». Cependant, on put voir renaître, au bout de quelques années, quelques timides essais de coopératives, quelques sociétés de crédit mutuel. Elles végétèrent, jalousement

surveillées par la police impériale. Leur rôle n'est pourtant pas méprisable, car elles devaient fournir enfin prétexte à la création de sociétés de résistance, embryon des syndicats.

Le renouveau de l'action ouvrière commença à poindre vers 1862, après la visite de délégations ouvrières subventionnées à l'exposition universelle de Londres, au cours de laquelle les travailleurs qui les composaient purent prendre contact avec les organisations anglaises.

L'année suivante marqua une date notable dans le mouvement ouvrier ; ce fut la publication du *Manifeste des Soixante* (1), signé par quelques ouvriers parisiens qui proclamaient la rupture entre le prolétariat et la bourgeoisie même républicaine et réclamaient une représentation directe des travailleurs au Parlement.

On ne peut guère méconnaître l'importance de cet acte. Les signataires, sans doute, tournaient court dans leurs conclusions. Toutefois, c'était un fait énorme que cette affirmation de classe. Pour la première fois, allait écrire PROUDHON, « la plèbe a fait... acte de volonté et de personnalité ; *elle a bégayé son idée* ».

En fait, les ouvriers de la capitale votèrent en grand nombre pour les candidats de l'opposition dont ils assurèrent le succès. Le gouvernement impérial s'alarma ; il allait cher-

(1) Ce manifeste fut le prétexte du dernier livre de PROUDHON *De la capacité politique des classes ouvrières*. L'auteur devait mourir en 1865.

cher un instant à se concilier la classe ouvrière.

L'agitation politique qui avait provoqué le Manifeste avait eu pour conséquence d'augmenter le recrutement des sociétés existantes.

L'agitation ouvrière s'accroissait sensiblement. En 1863, elle fut surexcitée par des poursuites en masse dirigées contre les grévistes de la typographie parisienne. Le gouvernement ne put que céder devant la pression des organisations et de l'opinion. C'est ainsi que fut votée la loi de 1864 qui reconnaissait enfin le droit de coalition.

La loi nouvelle était d'ailleurs loin d'être libérale. De nouvelles menaces demeuraient et sont encore suspendues sur les travailleurs en grève. Le délit de coalition était remplacé par ceux d'atteinte à la propriété et d'entraves à la liberté du travail qui ont depuis servi souvent à justifier des poursuites. Elle était d'autre part bien restreinte par l'interdiction persistante du droit d'association et de réunion, car ainsi les mouvements de grèves se trouvaient réduits à des actions non concertées.

*

Mais les événements se précipitaient encore puisque cette même année 1864 vit se constituer, à Londres, *l'Association internationale des Travailleurs* dont le rôle devait être décisif.

On ne peut songer ici qu'à retracer les faits essentiels qui marquèrent son existence.

Fondée dans un meeting ouvrier international en faveur de la Pologne qui fut tenu le 28 septembre au Saint-Martin's Hall, l'Association dont Karl MARX écrivit les statuts fut constituée de la façon suivante : les travailleurs d'un même métier formaient une section, ces sections à leur tour une fédération et c'est de l'ensemble de ces fédérations qu'était faite l'Internationale à la tête de laquelle se trouvait un Conseil Central résidant à Londres.

C'est en 1865 que fut formée la première section française qui eut son siège à Paris, rue des Gravilliers. L'année suivante, l'Association commençait à tenir ses Congrès. Le premier eut lieu à Genève. Il fut remarquable à plusieurs égards : la délégation française, la plus nombreuse, s'y montra inspirée de la pensée proudhonienne et fit admettre que le but essentiel de l'Internationale : la suppression du salariat, s'obtiendrait par l'association et surtout par l'association coopérative; mais on y vit encore la délégation anglaise faire admettre le principe de la journée de huit heures comme revendication générale du prolétariat ; on y vit même évoquer l'idée de la grève générale.

Le deuxième Congrès, tenu à Lausanne en 1867, demeura encore pour la majorité de ses membres dans la tradition « mutuelliste »; il déclara en outre que « l'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique » et que « l'établissement des libertés

publiques est une mesure d'une absolue nécessité ».

Ce vote fut en France le prétexte de premières poursuites, mais qui n'entravèrent point le développement de l'Association.

Les Congrès suivants, par contre, marquèrent une évolution sensible vers le collectivisme sous l'intervention surtout d'un militant trop oublié aujourd'hui, le Belge César de Paepe. A Bruxelles (1868), à Bâle (1869) on déclara que la « propriété collective est une nécessité sociale », que « la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de le faire rentrer à la communauté. »

Déjà des oppositions se manifestaient au sein de l'Internationale. Le « mutuellisme » modéré des délégués français perdait du terrain ; peu à peu montait d'autre part l'influence de Marx qui devait plus tard devenir prépondérante. Mais déjà s'affirmait contre celui-ci une autre tendance : celle des « fédéralistes » qui suivaient le Russe Bakounine. Les deux thèses ne devaient pas tarder à s'affronter ; l'opposition devait croître entre ceux qui concevaient la révolution sociale par la prise de possession de l'État et déclaraient indispensable la constitution du prolétariat en parti politique, et les fédéralistes qui voulaient supprimer l'organisation bourgeoise, désorganiser l'État actuel et reprendre la reconstitution sociale à la base par la Commune, cellule initiale.

Les divergences n'étaient pas moins sensibles sur le rôle des syndicats ; certains prétendaient

restreindre leur action à la seule défense des intérêts corporatifs, d'autres au contraire y voyaient déjà, non seulement un instrument de lutte, mais une institution durable et dont ce serait le rôle, la révolution accomplie, d'organiser le travail et de continuer la production.

Toutes les différences — et elles subsistent encore aujourd'hui — devaient avoir pour conséquence la scission d'abord, la fin de l'Internationale ensuite. Lorsque MARX, dont le rôle avait crû au point de dominer complètement le Comité central de l'Association, eut réussi à se débarrasser de BAKOUNINE et des amis de celui-ci, l'Association alla s'éteindre obscurément à New-York.

Mais on ne saurait diminuer son rôle qui fut énorme. Création spontanée des travailleurs, elle a aidé à développer leurs groupements dans les pays d'Europe, elle leur a fait comprendre la puissance d'un prolétariat qui ne sera plus divisé par les frontières nationales, elle les a amenés à préciser leurs aspirations et leurs idées, elle leur a montré comme but final de leurs efforts la suppression du prolétariat et du salariat, elle leur a appris qu'ils constituent une classe ayant son idéal et sa mission propres, elle leur a donné la formule de leur action : « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes !... » Aujourd'hui encore, cette expérience et cet enseignement valent pour nous ! La conscience ouvrière moderne date vraiment de

cette Association nationale des Travailleurs, « enfant né dans les ateliers de Paris et élevé à Londres ».

*

L'influence de l'Association n'avait pas tardé à devenir considérable en France et à servir de point d'appui, pour ainsi dire, dans l'intense explosion de grèves qui se produisit dans les toutes dernières années de l'Empire, notamment à Roubaix où la cessation du travail tourna à l'émeute, à La Ricamarie (Loire) où la troupe tua neuf ouvriers mineurs et une femme, au Creusot...

Gouvernement et patronat ne tardèrent pas à prendre peur. Le premier reprit les poursuites qui se succédèrent amenant des condamnations de plus en plus fortes, la dissolution des bureaux qui étaient reconstitués aussitôt. Malgré cette persécution ou peut-être à cause d'elle, du retentissement des procès qui attiraient sur l'Internationale l'attention du public et la sympathie de l'opposition grandissante, l'organisation prospérait constamment.

C'est alors qu'éclata la guerre de 1870-1871. Elle devait avoir pour épilogue l'insurrection communaliste, où plusieurs des « internationaux », notamment le relieur VARLIN, sans aucun doute la plus attachante figure du mouvement ouvrier d'alors, jouèrent un rôle. Après deux mois d'un second siège, la Commune fut vaincue. Ce fut la répression encore, et plus sauvage, plus impi-

toyable que jamais. Quand prit fin la Semaine Sanglante, lorsque les derniers communards eurent été traqués sur les hauteurs de Ménilmontant, collés au mur du Père-Lachaise, fusillés dans les prisons, enfermés à Versailles en attendant le bagne ou le poteau, ou réduits à l'exil, lorsque Paris ouvrier eut été écrasé et réduit à l'impuissance, il semblait que plus rien ne devait subsister de l'action ouvrière.

Elle devait revivre, sans beaucoup attendre et les auteurs de la répression eux-mêmes assistèrent à son recommencement.

CHAPITRE III

Le Droit syndical.

« Vingt mille hommes, femmes, enfants tués pendant la bataille ou après la résistance, à Paris, en Province ; trois mille au moins morts dans les dépôts, les pontons, les forts, les prisons, la Nouvelle-Calédonie, l'exil, ou par suite des maladies contractées pendant la captivité ; treize mille sept cents condamnés à des peines qui, pour beaucoup, ont duré neuf ans ; soixante-dix mille femmes, enfants, vieillards privés de leur soutien naturel ou jetés hors de France ; cent dix mille victimes environ (1) », ainsi peut s'établir le bilan de la

(1) LISSAGARAY, *Histoire de la Commune de* 1871, p. 487.

répression qui suivit la tentative communaliste.

La politique de réaction fut poussée à l'extrême. Le prolétariat français était comme décapité, privé d'à peu près tous les militants qui avaient travaillé à la renaissance de l'organisation ouvrière dans les dernières années du second Empire ; les organisations dissoutes, les clubs dispersés, les réunions interdites, l'état de siège, la loi martiale, un régime de police pesant sur tous les suspects, telle était la situation dans les années qui suivirent la tragique Pentecôte de 1871.

A ce régime même, l'Assemblée de Versailles voulut donner un statut juridique en votant une loi contre « toute association internationale qui, sous quelque dénomination que ce soit et notamment sous celle d'Association Internationale des Travailleurs, aura pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la religion, du libre exercice des cultes, *constituera, par le seul fait de son existence* et de ses ramifications sur le territoire français, *un attentat contre la paix publique.* » De nombreuses poursuites judiciaires et de non moins nombreuses mesures administratives furent dirigées contre les syndicats ouvriers survivants.

La situation économique générale du pays ne laissa pas d'être influencée dans une grande mesure par cette répression. Il faut ici rappeler la situation faite à l'industrie française à la suite des mesures de proscription qui frappaient ou

menaçaient les travailleurs. Des « vieux » peuvent encore aujourd'hui rappeler que des représentants d'industries étrangères les engageaient à se soustraire aux poursuites qui les menaçaient constamment et leur offraient les moyens de quitter la France. Ainsi eut lieu un exode, comparable à celui des protestants (1) après la révocation de l'Édit de Nantes et qui priva ce pays de ses meilleurs ouvriers, parce que c'étaient ceux-là qui, les premiers, avaient rallié l'action prolétarienne et s'étaient montrés les plus ardents.

*

Vanité des répressions ! On ne saurait guère concevoir de terreur blanche plus féroce que celle qui suivit la Commune parisienne, hors le cas d'un massacre systématique et continu.

Or, en dépit de ces proscriptions et des vexations continuelles, le mouvement ouvrier reprit presque aussitôt. Assurément, les tentatives commencées sous l'état de siège n'eurent aucun caractère révolutionnaire : ceux qui les premiers se levèrent et tentèrent de recommencer l'œuvre d'association professionnelle étaient des républicains, des *mutuellistes* qui se donnaient comme but « la conciliation du capital et du travail ». Faible au début et traqué quand même, le mouvement prit malgré tout une certaine ampleur

(1) Fernand Pelloutier, *Histoire des Bourses du Travail*, p. 33.

puisqu'il put, par les seuls moyens de l'initiative privée, envoyer en 1873 une délégation qui comptait près de 90 membres à l'exposition universelle de Vienne (Autriche). Il avait même réussi à donner quelque ombrage au gouvernement de l'Ordre moral, car une première ébauche de groupement fédératif, *le Cercle de l'Union syndicale,* fut presque aussitôt supprimée que créée.

En 1875, on comptait 135 chambres syndicales qui, l'année suivante, purent à nouveau envoyer des délégués à l'exposition universelle de Philadelphie. La renaissance des idées ouvrières était déjà si forte que cette délégation ouvrière lança un manifeste où se retrouvait l'état d'esprit des *Soixante* et qui réclamait à son tour une scission du prolétariat d'avec la bourgeoisie.

Aujourd'hui encore, il y a intérêt à reproduire ces lignes :

« *Prolétaires, soyons bien persuadés que l'œuvre de la civilisation réside en nous et qu'elle ne s'accomplira que par nous...*

« *A l'œuvre, prolétaires ! Trop longtemps instruments de la puissance de l'argent, tendons-nous la main et marchons, ainsi, à la conquête de nos instruments de travail, à la possession de la propriété qui, en toute justice, doit appartenir à nous. Le travail est le pivot de l'humanité. Honneur aux travailleurs* ! (1) »

(1) Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière à l'exposition de Philadelphie.

Sans doute n'était-ce là que la pensée d'une faible minorité ouvrière, mais la tradition était renouée...

*

Dès lors, les événements se succédèrent avec rapidité.

La délégation des chambres syndicales venait à peine de partir pour l'exposition américaine que se posa la question d'un Congrès ouvrier national dont l'idée fut accueillie avec un vif enthousiasme et dont l'organisation fut assez rapide puisque, le 2 octobre 1876, 94 groupements (76 de Paris, 16 de province, plus deux Unions centrales constituées à Lyon et à Bordeaux) furent représentés à Paris. Ce fut le Congrès dit plus tard de la salle des Ecoles, rue d'Arras. La plupart des délégués — ils étaient 360, — étaient des coopérateurs et des mutuellistes ; pourtant, une très petite minorité révolutionnaire s'y remontra. A l'exception des membres qui participaient de cette tendance, le Congrès n'affirmait pas un autre souci que celui d'améliorer la situation des travailleurs, d'introduire un peu plus d'équité dans leur statut, de faire œuvre de *pacificateur*.

« Ce que nous voulons, disait le rapport de la Commission d'initiative, c'est faire que l'ouvrier laborieux ne manque jamais d'ouvrage, c'est que le prix du travail soit véritablement rémunérateur, c'est que l'ouvrier ait le moyen de s'assurer

contre le chômage, la maladie et la vieillesse... Nous avons voulu également, avec le Congrès, montrer à nos gouvernants, à nos classes dirigeantes qui se disputent et se battent pour s'emparer du pouvoir et s'y maintenir, qu'il y a dans le pays une fraction énorme de la population qui souffre, qui a besoin de réformes et dont on ne s'occupe pas assez. »

Le rapport se prononçait contre toutes les utopies, tous les systèmes ; il avait posé en principe que le Congrès serait exclusivement ouvrier. La plupart des vœux discutés se rapportaient à la législation ouvrière proprement dite. Pourtant on y parla aussi de coopération, et de vives discussions s'engagèrent sur l'organisation des chambres syndicales à l'occasion d'une proposition de loi sur les associations ouvrières que venait de déposer Lockroy, député radical de Paris.

Les délégués la repoussèrent comme suspecte d'antilibéralisme et se bornèrent à demander l'abrogation des articles du Code Pénal et des autres lois qui restreignaient le droit d'association. Du moins furent-ils amenés à définir leur conception de l'organisation professionnelle. Celle-ci est assez curieuse.

Ch. Bonne (tisseurs de Roubaix), présenta, dans son rapport, les chambres syndicales comme devant être « plutôt des comités organisateurs d'autres sociétés. » Il leur assignait un rôle assez vaste dont l'exposé, si modéré soit-il, donne déjà certaines des idées qui devaient présider plus tard au

développement ultérieur des Bourses du Travail.

Ce Congrès, le premier que les travailleurs français purent tenir après la Commune; n'eut donc aucune allure révolutionnaire et la presse conservatrice elle-même couvrit d'éloges la sagesse des délégués. Peut-être même cette timidité des vœux exprimés put-elle donner l'illusion que les aspirations révolutionnaires étaient bien vaincues ; peut-être même les auteurs de la réaction versaillaise purent-ils un moment se flatter d'avoir achevé leur objet et de s'être à tout jamais débarrassés du « spectre rouge ». Ils avaient tort...

A ce moment même; la propagande socialiste reprenait en France. Les idées qui avaient inspiré l'Internationale y revenaient, modifiées d'ailleurs. L'esprit des « Soixante », des Internationaux parisiens, des Communalistes ne s'y retrouvait guère. Les nouveaux militants qui rentraient d'exil ou reprenaient la parole après des années de proscription avaient emprunté au marxisme ses thèses scientifiques, systématisées, rigoureuses, propres d'ailleurs à une propagande simple. Guesde, Lafargue, Chabert et leurs amis reprenaient les conceptions du Conseil Central disparu après n'avoir été qu'un reflet de la pensée puissante de Karl Marx. Ils avaient tenté de tenir à Paris un Congrès socialiste international à l'occasion de l'exposition de 1878. Empêchés de le faire, poursuivis, condamnés, ils saisirent l'occasion que leur offrait le second Congrès ouvrier qui se tint à Lyon, la même année.

La participation des collectivistes fut un peu plus marquée qu'à la salle des Écoles, mais sans être assez forte cependant pour modifier le langage modéré de la majorité mutuelliste. Une motion collectiviste de BALLIVET et DUPIRE ne recueillit que 8 voix sur 177 délégués. La majorité continua à se prononcer pour des améliorations législatives, la réduction de la journée de travail, la coopération (1) assez largement conçue d'ailleurs. Pourtant, le ton de ce Congrès fut un peu plus élevé que celui du précédent ; sans pouvoir invoquer de textes bien décisifs, on a l'impression très nette que les idées d'antagonisme social gagnaient peu à peu du terrain.

L'année suivante devait apporter la confirmation de ce fait.

Le troisième Congrès ouvrier s'ouvrit à Marseille le 21 Octobre 1879. Le rapport entre les deux tendances s'y trouva totalement renversé. Le « mutuellisme », le coopératisme y éprouvèrent une défaite dont ils ne devaient plus se relever ; le collectivisme y put étaler son développement rapide, faire triompher ses idées et proclamer l'organisation du parti socialiste français. La

(1) DOYET déclara : « La Coopération doit être le seul but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. L'association doit être basée sur la Chambre syndicale parce que la Chambre syndicale est l'École où on prépare l'esprit, où on fait de bons administrateurs pour l'association coopérative de production. Nous voulons par l'association abolir la féodalité industrielle et commerciale comme nos frères de 1789 ont aboli la féodalité seigneuriale de la production. »

motion de principe votée affirme que l'hypothèse d'un rachat par la collectivité des instruments de travail est une impossibilité absolue, le travailleur ne pouvant équilibrer son budget par son salaire ; que les sociétés coopératives sont insuffisantes pour assurer l'émancipation du prolétariat, qu'elles peuvent être acceptées cependant au titre de « moyens de propagande pour la diffusion des idées collectivistes et révolutionnaires dont le but est de mettre les instruments de travail dans les mains des travailleurs. » Une pareille conception était encore admise touchant le rôle des chambres syndicales que l'on réduisait à celui des groupes d'études.

La condamnation était bien nette ; les conséquences en découlaient clairement. Les théories collectivistes furent exprimées avec toute leur vigueur dans une motion (votée par 73 voix contre 27) affirmant que le Congrès adopte pour but :

« *La collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières données à tous et rendues inaliénables par la Société à qui ils doivent retourner.* »

Quant au programme de revendications dressé par le Congrès, il avait un caractère beaucoup plus politique qu'économique : à côté de certaines réformes déjà réclamées par les Congrès précédents, les délégués réunis à Marseille invoquaient sur

toutes les questions l'intervention *légale* de l'Etat et de la commune. Sa réalisation était donc subordonnée à la prise de possession complète du pouvoir politique, d'où par voie de conséquence l'organisation du prolétariat en parti politique distinct avec pour ligne de conduite, pour base intangible, « la guerre de classes logique, nécessaire, fatale » et les candidatures de classes transportant dans l'arène politique l'antagonisme des intérêts qui existe dans l'atelier entre salariés et salariants.

Pour toutes ces raisons, le Congrès de Marseille est une date capitale dans l'histoire du mouvement ouvrier de ce pays. La fondation du premier parti socialiste a une importance en soi considérable. Au point de vue de l'organisation professionnelle prolétarienne, elle a produit des conséquences très graves. L'immixtion de la politique dans le mouvement, le fait que l'action économique se trouvait subordonnée à la propagande politique et à l'action électorale, que les syndicats devenaient tout au plus dans ce système des organismes secondaires, allaient créer un état de choses dont les répercussions ont été longues et difficiles à effacer. L'organisation ouvrière se trouva gênée, entravée, retardée, morcelée, jusqu'au moment où la Confédération Générale du Travail put enfin proclamer définitivement son indépendance organique, son ignorance des systèmes et des actions politiques, et soustraire les groupements syndicaux aux

déchirements des partis. L'unité ouvrière allait être retardée de près d'un quart de siècle...

Avec le recul aujourd'hui acquis, étant closes les irritantes polémiques qui devaient durer de longues années, on peut mesurer l'opposition d'idées qui se manifesta aussitôt. D'un côté, le socialisme inspiré du marxisme, le collectivisme faisant de l'État à la fois l'organe et la fin de la transformation sociale : doctrine simple, facile, apte à être traduite en programmes et en petites brochures et qui tirait de sa logique rigoureuse, du caractère dogmatique qu'elle revêtait, une indéniable force initiale de propagande. Et quoi de plus séduisant encore que cette promesse faite aux déshérités d'un idéal facile à réaliser en somme s'il ne suffisait que de conquérir systématiquement, par la masse des bulletins de vote, toutes les fonctions électives, de substituer ainsi au personnel politique capitaliste un personnel politique mandaté pour réaliser la Révolution ?

D'un autre côté, une série de conceptions nullement semblables en apparence, mais au fond beaucoup plus près les unes des autres que chacune ne l'était du collectivisme, malgré certaines apparences, et qui s'inspiraient, pour en tirer il est vrai des applications bien différentes, de la tradition ouvrière de ce pays. Nullement dogmatiques celles-là ; dotées d'ailleurs — on n'a aucune peine à le reconnaître — d'un bagage de science économique des plus médiocres, peu aptes chacune à édifier un système, animées

beaucoup plus par l'intuition et par l'instinct ouvrier que par une conception très claire du but à poursuivre et du chemin à suivre pour y atteindre, elles se subdivisaient alors en une série de groupes nullement homogènes, qui allaient du mutuellisme le plus pâle, le plus falot, des ambitions bornées et du timide langage des syndicats existant alors, à l'anarchisme tel que l'avaient développé BAKOUNINE et les fédéralistes de l'Internationale.

*

Entre les deux, entre le nouveau Parti et les organisations ouvrières demeurées en dehors de lui, le fossé ne devait pas se combler : il allait s'élargir presque sans trêve. Les socialistes ne comprirent pas d'abord la valeur profonde de transformation sociale que recélaient ces syndicats et que l'action quotidienne ne pouvait manquer de développer. D'autre part, les syndiqués eux-mêmes devaient se détourner de plus en plus de l'action politique et des discussions électorales qui se produisaient dans leur sein, compromettant leur unité et leur activité.

Assez longtemps, il aurait pu sembler à un observateur superficiel que rien n'existait en dehors du Parti. C'est dans son sein d'ailleurs que se produisaient les premières discordes.

Une première scission se produisit en 1881. BROUSSE, JOFFRIN, ROUANET, FERROUL, BOYER se séparèrent avec éclat des « guesdistes » et leur

tendance possibiliste dressa contre le *Parti ouvrier* de ceux-ci la *Fédération des travailleurs socialistes de France.* Des anathèmes s'ensuivirent, ainsi que de longues polémiques au ton corsé. Le mouvement de scission devait s'accentuer plus tard encore.

Cependant, les organisations syndicales poursuivaient une existence assez obscure. Peu de faits signalent leur activité pendant la période qui suivit immédiatement le Congrès de Marseille. Il est clair pourtant qu'une certaine tendance se manifestait chez elles vers une organisation plus grande, basée sur le terrain économique, puisqu'en 1882, une « *Organisation corporative des travailleurs* », fondée dans le Ve arrondissement parisien, appelait les salariés à l'union « entre tous ceux qui veulent l'affranchissement des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes. » Les initiateurs se cantonnaient strictement sur la « base corporative ».

Une brochure, signée d'un groupe d'ouvriers, développa l'année suivante les mêmes conceptions, dont nous pouvons au moins retenir aujourd'hui ces formules remarquables pour leur temps :

« *Le prolétariat, pour sa lutte émancipatrice, trouve aujourd'hui dans la corporation sa base d'opération la plus sûre, comme jadis la bourgeoisie, par son affranchissement, trouva la sienne dans la commune...*

« *Il s'agit* d'ouvriériser *la société, de façon que*

sur les ruines d'un monde où l'on tenait à honneur de vivre noblement sans rien faire... il s'élève un monde plus juste où chacun puisse vivre de son travail et ne puisse vivre autrement...

« *La clef de la question sociale, c'est la corporation.* »

Ainsi s'affirme déjà implicitement une idée de reconstruction sociale dont le syndicat sera la cellule.

*

Pour être obscure, comme nous l'écrivions tout à l'heure, pour avoir une vie moins bruyante que les groupements politiques, l'organisation corporative ouvrière n'en existait pas moins, et même avait acquis déjà une certaine force.

En 1881, on comptait en France 500 chambres syndicales ouvrières, dont 150 à Paris, avec 60.000 adhérents ; les patrons avaient au même moment 138 associations groupant 150.000 membres (1).

C'est la même année que fut constituée la *Fédération des Travailleurs du Livre*. Elle n'était même pas la première puisque déjà existaient la Fédération des Chapeliers, et depuis 1876, la Fédération des Charpentiers, depuis 1880 (reprise en 1883) une Fédération des Mineurs ; les Fédérations lithographique et culinaire devaient suivre en 1884.

(1) Rapport d'ALLAIN-TARGÉ à la Chambre sur l'abrogation des articles 414, 415 et 164 du Code Pénal restreignant le droit d'association.

On constate donc dès ce moment, c'est-à-dire avant même qu'ait été reconnu le droit légal à l'association professionnelle, une organisation assez poussée et assez active pour que les syndicats aient éprouvé le besoin de s'unir en Fédérations de métiers. On a vu que le Congrès de 1876 avait réuni deux fédérations locales, celles de Lyon et de Bordeaux : cette dernière même proposait en 1882 de créer l'unité ouvrière.

Il est donc possible de dire qu'au moment où le législateur se voyait contraint d'introduire dans le Code la reconnaissance légale du droit syndical, déjà existaient au moins les rudiments de l'organisation ouvrière présente, sous sa forme double des Fédérations nationales d'industrie et des Unions départementales de syndicats.

*

Les organisations ouvrières françaises furent longtemps hostiles à l'introduction dans le Code d'une réglementation légale des syndicats. On a vu que dès 1876 le Congrès de la salle des Écoles s'était prononcé contre une proposition due à Lockroy. Les délégués virent dans la disposition qui imposait la déclaration du nom et des adresses des membres entre les mains des autorités « un nouveau traquenard comparable, avec des circonstances aggravantes, à la loi du 22 juin 1854 sur les livrets... une loi de police de nouveau genre ».

Cette hostilité déclarée avait surtout son

origine dans la crainte de voir l'autorité et les administrations policières tenir sous leur contrôle les groupements — craintes qui n'étaient point chimériques d'ailleurs sous le régime du moment.

Les syndicats ne réclamaient que l'abrogation des articles du Code qui portaient atteinte au droit de réunion. La Chambre accueillit cette revendication en 1881 et vota même une loi assez libérale, aussitôt arrêtée par le veto du Sénat qui refusait d'admettre les Unions de syndicats.

Sous une nouvelle forme, soutenue au Palais-Bourbon par WALDECK-ROUSSEAU, alors Ministre de l'Intérieur, la loi fut enfin votée; elle fut promulguée le 21 mars 1884. Mais il faut ici préciser quelques circonstances qui éclairent l'esprit dans lequel elle fut adoptée.

Politique réaliste, juriste averti, soucieux — comme il le montra à la fin de sa brillante carrière politique — de canaliser le mouvement ouvrier beaucoup plus que d'aider à son développement, WALDECK-ROUSSEAU avait réussi à faire adopter un texte qui n'avait de libéral que l'apparence. Ce qu'il concédait aux aspirations ouvrières, c'était tout juste la reconnaissance d'un fait sur lequel on ne pouvait plus revenir. Par ailleurs, la loi nouvelle était loin de répondre aux aspirations des travailleurs. Elle établissait la séparation entre le droit de coalition et le droit syndical ; elle maintenait les articles 414 et 415 du Code Pénal sur les atteintes à « la liberté du travail » ; elle imposait le régime de la déclaration ;

elle refusait le droit syndical aux fonctionnaires et aux ouvriers de l'État ; elle visait à restreindre l'activité des groupements corporatifs. On ne saurait donc parler d'elle comme d'un régime nouveau de liberté.

Assurément, elle introduisait un principe neuf dans une législation dont le caractère était jusque-là la méfiance contre toutes les formes d'association. Les syndicats n'étaient plus proscrits ; ils sortaient de la récente période de tolérance, révocable au moins en droit ; leur existence devenait, sous certaines réserves, admise et reconnue.

Mais la vérité, ici encore, est qu'il appartint aux ouvriers de donner sa valeur à cette loi sociale. La reconnaissance de leurs organisations par la loi dut être imposée par eux, souvent après de longues et dures grèves, à un patronat hostile et qui engagea aussitôt une véhémente croisade contre les ouvriers adhérents à leurs groupements professionnels.

Les longues luttes qui se prolongèrent pendant dix ans (et qui se renouvellent encore car le fait syndical est considéré par certains patrons comme une menace à écarter par tous les moyens) eurent du moins pour résultat d'amener les ouvriers à comprendre que seule leur volonté cohérente et une solidarité durable leur permettraient de faire vraiment passer dans les faits ce que le législateur n'avait pu mettre que dans le Code. Elles les aidèrent à mieux saisir aussi cette interdépendance des corporations et la généralisation indispensable de leurs Unions.

D'autre part, il serait faux de croire que la loi du 21 mars 1884 recueillit leur approbation. Au contraire, les salariés l'accueillirent avec une méfiance extrême. « C'est un piège, » devait déclarer un orateur au Congrès de Lyon (1886), et les délégués se prononcèrent contre la loi à une énorme majorité. Longtemps les ouvriers ne s'y conformèrent que peu ou même point. Et il ne faut pas méconnaître l'importance de cette opposition : c'est grâce à elle, on peut bien le dire, que l'application de la loi ne rencontre plus aujourd'hui de difficultés ; c'est parce que l'hostilité des organisations a coupé court à toutes les velléités qu'aurait pu avoir le Gouvernement d'abuser des dispositions équivoques inscrites dans le texte de WALDECK-ROUSSEAU, qui y sont encore, mais comme des survivances désormais inoffensives, caduques en somme, point gênantes en tout cas.

CHAPITRE IV

Les Bourses du Travail.

La période qui suivit immédiatement le vote de la loi sur les syndicats est sans aucun doute la plus confuse dans l'histoire du monde prolétarien.

Nous avons noté que l'intrusion d'un parti politique dans le mouvement d'organisation ou-

vrière avait coupé en deux les premiers groupements. A leur tour, les socialistes eux-mêmes s'étaient scindés en deux partis, engagés dans des querelles intestines violentes ; l'émiettement ne devait pas s'arrêter là. Les « possibilistes » de la *Fédération des Travailleurs socialistes* devaient connaître une nouvelle scission, d'où sortirent les « allemanistes » qui groupèrent dans le nouveau *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* les éléments les plus énergiques.

L'histoire de ces querelles, de ces controverses et de ces ruptures ne peut être qu'indiquée dans une étude sur le développement du syndicalisme. Mais elle ne peut être ignorée. L'influence indirectement exercée par celles-ci sur l'évolution des groupements syndicaux est incontestable. Non seulement les syndicats socialistes eux-mêmes subirent le contre-coup des scissions qui peut-être empêchèrent une mainmise plus complète de la politique sur les organisations professionnelles, mais celles mêmes de ces dernières qui étaient demeurées hors du ou des Partis socialistes ne furent pas sans le ressentir de leur côté.

Le fait essentiel de ce moment, c'est la disparition rapide et bientôt totale du « barberettisme », cette tendance très accentuée de paix sociale ainsi nommée d'après son protagoniste le plus en vue, BARBERET, et qui avait triomphé aux premières heures du renouveau ouvrier.

Il serait assurément ridicule de ne pas tenir compte de l'influence exercée sur les milieux prolétariens par la propagande socialiste très

active. Toutefois il ne faut pas méconnaître non plus que les syndicats non socialistes ne tardèrent pas à reconnaître d'eux-mêmes la vanité d'un désir de conciliation avec les employeurs. Ils avaient condamné la grève, préconisé l'arbitrage : or, on était alors à une période où se développaient des grèves souvent sensationnelles, provoquées ou envenimées par la résistance du patronat au fait syndical. Quant au désir de conciliation même, la volonté du patronat de n'admettre à aucun moment et sous aucun prétexte la discussion des conditions de travail le rendait particulièrement chimérique. L'esprit révolutionnaire se développait rapidement dans les premiers groupements professionnels.

Une évolution intéressante se manifestait déjà chez les ouvriers socialistes eux-mêmes. Le malaise et les disputes qui régnaient dans le sein du parti, l'échec relatif d'une action dont ils avaient beaucoup espéré et trop vite, les entraînaient peu à peu à placer davantage l'action syndicale au premier plan de leurs préoccupations, du moins à ne la plus subordonner complètement à l'action politique. Une motion déposée par les « allemanistes » au Xe Congrès national socialiste (1891) vint donner de ce nouvel esprit un exemple sensationnel : l'action politique n'a guère que la valeur d'un moyen d'agitation et de propagande.

« *La présentation de candidats dans les élections,* disait le Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire,

ne peut être envisagée que comme un moyen d'agitation en vue d'une fin qui doit être rigoureusement révolutionnaire sans préoccupation de satisfaction d'aucune ambition personnelle ».

Mais surtout cette motion exposait la valeur de l'action économique et, pour la première fois, elle proclamait la nécessité « d'envisager l'éventualité d'une immense levée de travailleurs, qui, par la *grève générale* nationale et internationale, donneront une sanction aux grèves partielles... »

L'idée d'une cessation concertée du travail par tous les producteurs, qui était exprimée non pour la première fois, mais tout au moins d'une façon cohérente et nette, devait faire un chemin rapide. Sa seule exposition justifierait la mention faite ici d'un Congrès non syndical si les « allemanistes » même n'avaient pas joué un rôle certain dans le développement ultérieur des idées et de l'organisation ouvrières.

A côté d'eux et des « blanquistes » du *Comité révolutionnaire central* (fondé en 1881) qui, avec Vaillant, tendaient à admettre une certaine autonomie de l'action prolétarienne, les anarchistes-communistes ne devaient pas peu contribuer à développer la conception de lutte révolutionnaire — et par surcroît une forte méfiance contre la politique et contre la tactique électorale. Leur influence n'allait pas tarder à s'étendre et leur rôle à l'intérieur des syndicats à devenir considérable.

Tel était, dans ses grandes lignes, le mouvement d'idées qui travaillait à soustraire l'organisation syndicale à l'emprise un moment triomphante d'un parti.

*

Cependant, en dépit de l'hostilité patronale et malgré le malaise intérieur dû aux causes que nous venons de rappeler, le nombre des syndicats ne cessait de croître, bien qu'avec une compréhensible lenteur.

Alors on commença à sentir sérieusement la nécessité de grouper les organisations éparses sur le territoire. Sous l'influence du *Parti Ouvrier*, un Congrès fut convoqué à Lyon où il s'ouvrit le 11 octobre 1886. Les organisations pensaient que les syndicats étaient désormais acquis au socialisme parlementaire. La majorité des délégués se déclara « nettement révolutionnaire » ; pourtant, déjà on commençait à sentir le besoin de distinguer au moins provisoirement les deux actions. On y proclama la création d'une Fédération nationale dont une motion vint ainsi définir l'attitude :

« *La Fédération nationale des Chambres syndicales se déclare* sœur de *toutes les Fédérations socialistes ouvrières existantes, les considérant comme une armée tenant une autre aile de la bataille* ; *ces deux armées devront dans un moment peu éloigné faire leur jonction sur un même point pour écraser l'ennemi commun.* »

À la vérité, l'autonomie ainsi comprise était médiocre ou même à peu près inexistante. La formule assez équivoque n'arrivait guère à déguiser le désir de maintenir la prédominance du parti. On le vit au Congrès suivant, celui de Montluçon. On le vit mieux encore lorsque la *Fédération des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France* se mit à tenir ses Congrès successifs dans les mêmes villes (et avec un personnel assez semblable) que l'organisation politique à la remorque de laquelle elle traîna bientôt une existence réduite et précaire, avec toutefois quelques velléités d'indépendance, comme à Bordeaux (1888) où le Congrès se rallia au principe encore vague de la grève générale.

Elle disparut d'ailleurs assez vite de la scène. Sans programme sérieux, sans organisation bien précise, simple machine mise en fait au service de l'action électorale, gênée par cette subordination à un groupement politique, ruinée intérieurement par les déchirements du parti, la première fédération syndicale française était vouée d'avance à une disparition survenue d'autant plus vite qu'elle fut hâtée par un événement considérable dans l'action ouvrière de ce pays.

*

L'année même où le Congrès de Bordeaux avait tenté cet essai mal venu voyait à Paris la fondation de la Bourse du Travail. Cette création,

qui allait être bientôt imitée dans différents centres de province, réalisait enfin certaines idées déjà anciennes.

Sans remonter jusqu'à 1790 où un rapport fut soumis à la Commune de Paris ni à des projets tombés dans un oubli profond, on ne peut guère éviter de rappeler que l'économiste MOLINARI écrivit en 1843 un livre sur ce sujet, sans succès d'ailleurs. Pour être plus officiels, d'autres projets ne furent pas plus heureux. C'est seulement le 5 novembre 1886 que M. MESUREUR déposa sur le bureau du Conseil municipal parisien son rapport tendant à la création d'une Bourse du Travail.

L'idée primitive était d'ailleurs sensiblement modifiée. MOLINARI escomptait que l'institution proposée par lui amènerait une régularisation de l'offre et de la demande de la valeur-travail, aiderait à combattre le chômage et la baisse des salaires qu'il entraîne, provoquerait une sorte de répartition plus égale des travailleurs dans les différentes régions. Cette idée d'un « bureau de placement » commun à toutes les corporations et qui centraliserait tous les renseignements intéressant à la fois patrons et ouvriers ressemblait assez à celle qui présida avant la guerre à la création des *labour exchanges* par le gouvernement anglais.

La conception qui prévalut au Conseil Municipal fut assez différente.

Sans une Bourse du Travail, lisait-on dans

le rapport MESUREUR (1), « l'existence des chambres syndicales sera toujours précaire, les charges qu'elles imposent éloignant d'elles le plus grand nombre d'ouvriers. Il importe donc qu'elles aient des locaux et des bureaux où chacun pourra venir sans crainte d'avoir à faire des sacrifices de temps et d'argent au-dessus de ses ressources ; la libre et permanente disposition des salles de réunion permettra aux travailleurs de discuter avec plus de maturité et de précision les questions multiples qui intéressent leurs industries et influent sur les salaires ; ils auront pour les guider et les éclairer tous les moyens d'information et de correspondance, les éléments fournis par les statistiques, une bibliothèque économique, industrielle et commerciale, le mouvement de la production pour chaque industrie, non seulement en France, mais dans le Monde entier. »

La Bourse du Travail, dès son origine, revêtait donc, bien plutôt que le caractère d'un bureau de placement et d'information, d'un marché du travail, celui d'un centre de réunions ouvrières qui allait grandement faciliter la tâche des syndicats. De plus, et c'est là l'importance principale du rôle que cette création allait jouer dans le mouvement ouvrier, en même temps qu'elle permettait leur développement autonome et les soustrayait dans une mesure point négligeable aux influences politiques, la nouvelle institution

(1) Cité par F. PELLOUTIER, *Histoire des Bourses du Travail*, p. 63.

mettait les divers syndicats en contact plus direct et les entraînait à créer entre eux, dans une même localité, une organisation commune esquissée à peine jusque là.

La Bourse du Travail, disait le premier secrétaire de la Commission exécutive ouvrière chargée d'en assurer l'administration, RIBAUDIER, sera « le camp retranché des travailleurs, pour arriver à leur indépendance d'abord et à leur affranchissement par la suite... »

*

Que cette institution ait répondu à un besoin et aux désirs des travailleurs, on n'en peut douter quand on constate le développement rapide qui se produisit aussitôt.

La même année (1887) qui vit l'ouverture de la Bourse parisienne (1) vit également inaugurer celle de Nîmes. Suivirent alors Marseille (1888), Saint-Etienne (1889), Toulon (1890), Béziers, Montpellier, Cette, Lyon, Toulon, Bordeaux, Cholet... En 1892, quatorze Bourses étaient déjà en activité.

« Outre le service fondamental du placement ouvrier, remarque PELLOUTIER, toutes ces Bourses du Travail possédaient bibliothèque, cours professionnels, conférences économiques, scientifiques et techniques, services d'hospitalisation des com-

(1) Ou plus exactement de son annexe, rue du Bouloi, dont l'ouverture précéda celle de l'immeuble municipal, rue du Château-d'Eau.

pagnons de passage ; elles avaient dès leur ouverture permis la suppression dans chaque syndicat de services qui, nécessaires tant que les syndicats avaient vécu isolés, devenaient inutiles dès qu'une administration commune est en mesure d'y pourvoir ; elles avaient déjà coordonné les revendications le plus souvent incohérentes, parfois même contradictoires, établies par les groupes corporatifs sur des données économiques insuffisantes, en un mot, elles avaient, en moins de six années, accompli chacune dans sa sphère une tâche dont la Fédération des syndicats n'avait même pas soupçonné l'importance et l'utilité. »

Mais ces organisations demeuraient pratiquement isolées les unes des autres. L'idée de les unir, de les fédérer ne devait pas tarder à se faire jour. Il faut bien reconnaître que les rivalités socialistes furent pour quelque chose dans ce dessein : les militants parisiens, qui prirent cette initiative et chargèrent la Bourse du Travail de Saint-Etienne d'organiser un premier Congrès, appartenaient pour la plupart à des groupes rivaux du « guesdisme » et n'étaient point fâchés de dresser contre la Fédération syndicale socialiste une organisation indépendante et concurrente.

Le projet fut rapidement mis à exécution au Congrès qui se tint le 7 février 1892 à Saint-Etienne, réunion médiocre en apparence, puisque dix Bourses seulement avaient pu donner leur adhésion effective, mais qui devait avoir une

répercussion profonde dans le monde ouvrier.

Unanimement, les délégués adoptèrent la constitution proposée d'une *Fédération des Bourses de Travail* de France (F.B.T.) dont le rôle fut ainsi défini par l'article 1er des statuts votés :

« Une fédération est formée entre les Bourses du Travail ; elle a pour but :

« 1° D'unifier et de faire aboutir les revendications des syndicats ouvriers ;

« 2° D'étendre et de propager l'action des Bourses du Travail dans les centres industriels et agricoles ;

« 3° De nommer les délégués au secrétariat national du Travail ;

« 4° De réunir tous les éléments statistiques et de les communiquer aux Bourses adhérentes et en même temps de généraliser le placement gratuit des travailleurs des deux sexes de tous les corps d'état. »

En même temps, le Congrès affirmait que « les Bourses du Travail doivent être absolument indépendantes pour rendre les services qu'on en attend. »

*

L'activité de la jeune Fédération se développa vite.

Certains éléments cherchèrent alors à provoquer un accord entre elle et la *Fédération Nationale des syndicats*, mais en vain. Un vœu de la Bourse parisienne, tendant à convoquer un Con-

grès national unique où seraient admis tous les syndicats indistinctement, fut repoussé par les syndicats socialistes réunis à Marseille en septembre 1892.

Ce dernier Congrès fut encore mémorable par l'adoption d'une résolution votée quelques jours avant dans une Conférence régionale à Tours sur la proposition des Bourses de Nantes et Saint-Nazaire : cette motion proclamait la nécessité, comme moyen de révolution, « *de la suspension universelle et simultanée de la force productrice, c'est-à-dire la grève générale* ». L'orateur qui enleva ce vote — et dont la carrière politique ne devait point confirmer la promesse de ce premier succès oratoire — n'était autre que M. Aristide Briand ; l'auteur de la motion était Pelloutier, dont le nom est indissolublement lié à l'action des Bourses et au développement du syndicalisme.

Quelque temps après, c'était au tour de la Fédération des Bourses du Travail de convoquer son second Congrès : celui-ci eut lieu à Toulouse. On y reprit l'idée de réunir dans une assemblée unique toutes les organisations syndicales indistinctement, mais elles seules, à l'exclusion des groupes socialistes et des cercles d'études sociales. La réunion du nouveau Congrès qui devait se tenir à Paris fut un instant retardée par suite des démêlés de la Bourse du Travail avec les pouvoirs publics rendus ombrageux par l'activité ouvrière. Le gouvernement décida la fermeture de l'immeuble. Cet acte de violence du ministère Dupuy

donna à ce Congrès auquel boudait la Fédération des syndicats un grand retentissement et une gravité exceptionnelle ; il prit tout de suite le caractère d'une protestation contre le coup de force gouvernemental.

La première séance fut tenue le 12 juillet 1893. Les délégués des syndicats y assistaient en grand nombre, même ceux de centres inféodés au *Parti ouvrier Français.*

La discussion sur l'union des forces ouvrières se termina par le vote de la résolution suivante :

« *Tous les syndicats ouvriers existants devront dans le plus bref délai adhérer à leur Fédération de métier ou en créer, s'il n'en existe pas ; se former en fédérations locales ou Bourses du Travail ; puis ces Fédérations et ces Bourses du Travail devront se constituer en Fédérations nationales.*

A cet effet, le Congrès émet le vœu que la Fédération des Bourses du Travail de France et la Fédération nationale des Chambres syndicales se fondent en une seule et même organisation.

Il sera fondé un Comité central composé de deux délégués par Fédérations de métier et de quatre pour la Fédération nationale des Bourses du Travail et des Chambres syndicales. »

Ce ne devait d'ailleurs être qu'un vœu et la nouvelle organisation ne devait jamais avoir d'existence effective. Mais on ne peut pas oublier cette résolution puisque s'y trouve affirmée l'idée précise d'un groupement national et presque sous sa forme présente de la double obligation

faite à chaque syndicat d'adhérer à une organisation locale groupant tous les syndicats sans distinction de corporation et en même temps à une Fédération nationale englobant toutes les organisations de la même corporation.

Peu à peu, l'idée d'unité se faisait plus claire et plus pressante.

*

Pourtant, presque aussitôt exprimée, cette idée subit un recul.

Le Congrès de Paris avait à son tour discuté la grève générale, de façon plutôt vague d'ailleurs, juste assez pour montrer l'intérêt que les travailleurs organisés portaient de plus en plus à cette méthode révolutionnaire et pour constituer une commission de neuf membres qui fut dite « d'organisation de la grève générale ».

Mais, de son côté, le *Parti Ouvrier Français* accentuait son hostilité contre cette proposition, d'abord traitée par lui avec un certain mépris, car il ne semble pas que ses dirigeants, après Marseille, avaient pris beaucoup au sérieux que le prolétariat jugeât désormais inutile tout « appel aux pouvoirs publics ».

L'opposition se fit irréductible à Nantes (1894) où les deux Fédérations ouvrières concurrentes avaient, chacune de son côté, décidé de tenir son Congrès. Il y eut bataille. La Bourse du Travail de Nantes, sollicitée par les deux organisations, leur manda qu'il ne lui paraissait point utile

de tenir deux assemblées syndicales et leur proposa de les fusionner. D'assez mauvaise grâce, la *Fédération des Chambres syndicales* finit par donner une adhésion que la *Fédération des Bourses* avait consentie aussitôt. C'était un premier échec pour le *Parti Ouvrier.* Il le sentit si bien que cette fois le Congrès politique précéda, contre l'ordinaire, le Congrès corporatif, et se prononça catégoriquement contre la grève générale, espérant ainsi influencer les délégués syndicaux.

Manœuvre inutile. Les discussions furent longues et passionnées sur cette question au Congrès corporatif (1).

Les éléments syndicaux du Parti furent battus par leurs adversaires des Bourses qui formaient une majorité aux tendances du reste assez composites; 67 voix se déclarèrent favorables à l'idée de grève générale et 37 seulement se prononcèrent contre ; il y eut 9 abstentions. La défaite était si nette que les délégués guesdistes abandonnèrent la place au premier prétexte.

La cassure était complète. Si elle ne disparut pas immédiatement, la *Fédération Nationale des Chambres syndicales* ne fut bientôt guère plus qu'une ombre ; elle tint encore un Congrès à Troyes (1895) où fut répété l'anathème contre la grève générale et où l'on repoussa toute idée d'union

(1) 21 Bourses du Travail y furent représentées ; elles groupaient 776 syndicats ; d'autre part s'y rencontraient les délégués de 30 fédérations avec 682 syndicats ; il y avait encore 204 syndicats représentés directement.

avec les Bourses. Mais c'était l'année même où naissait à Limoges la *Confédération Générale du Travail.*.

*

Un autre fait allait encore contribuer à soustraire le mouvement ouvrier français au contrôle des groupements politiques.

En vain, pour réagir contre cette séparation du syndicalisme et du socialisme parlementaire, GUESDE s'éleva-t-il contre cette tendance au Congrès international socialiste de Londres en 1896.

Déjà, un précédent Congrès international socialiste, tenu à Zurich, avait voté une résolution qui excluait tous les adversaires hostiles à l'action parlementaire :

« *Toutes les Chambres syndicales ouvrières seront admises au Congrès*, disait ce texte, *et aussi les partis et les organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique.*

Par l'action politique, on entend que les organisations des travailleurs cherchent autant que possible à employer ou à conquérir les droits politiques et le mécanisme de la législation pour amener ainsi le triomphe des intérêts du prolétariat et la conquête du pouvoir politique. »

Le Congrès de Londres revêtit une importance considérable. Tous les socialistes influents de

France s'y trouvaient et les syndicats avaient eux-mêmes envoyé des représentants.

La discussion sur l'admission des syndicats rebelles au parlementarisme s'ouvrit très vive sur l'examen de la validité des mandats qui eut lieu par nationalité. Les politiques contestèrent avec passion l'admission des délégués ouvriers. Les socialistes demandèrent alors le rappel de la motion de Zurich et l'expulsion des éléments hostiles à la conquête des pouvoirs publics. Les deux thèses s'affrontèrent.

« L'action corporative est une simple interprétation de l'ordre capitaliste, disait GUESDE, toujours tranchant. La classe ouvrière ne peut se désintéresser du gouvernement. C'est au gouvernement, c'est au cœur qu'il faut frapper. Dans ce Congrès, il n'y a pas de place pour les ennemis de l'action politique. Ce n'est pas de l'action corporative qu'il faut attendre la prise de possession des grands moyens de production. Il faut d'abord prendre le gouvernement qui monte la garde autour de la classe capitaliste. Ailleurs, il n'y a que mystification, il y a plus, il y a trahison... Ceux qui rêvent une autre action n'ont qu'à tenir un autre Congrès. »

Cette thèse ralliait alors presque tous les représentants de toutes les tendances socialistes françaises : JAURÈS, GÉRAULT-RICHARD, VIVIANI, DEVILLE, ROUANET, MILLERAND faisaient écho à la condamnation portée par GUESDE. De leur côté, les leaders socialistes étrangers n'étaient

pas moins catégoriques. Nous sommes, disait Wilhelm LIEBKNECHT, avec les « collectivistes » contre les « anarchistes ».

Il y avait bien des « anarchistes » dans le Congrès, mais les délégués syndicaux français se défendaient de faire de la politique. Les représentants les plus marquants de cette tendance — c'étaient PELLOUTIER, secrétaire des Bourses, ALLEMANE, leader du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, VAILLANT, député de la Seine, POUGET, rédacteur du *Père Peinard*, GUÉRARD, du syndicat des cheminots, TORTELIER, un des précurseurs du syndicalisme — se réclamaient purement et simplement de leur mandat syndical, exclusif de leurs conceptions personnelles, quelles qu'elles fussent. Ce mandat pouvait se traduire ainsi : s'abstenir de toute discussion, de toute déclaration politiques ; sur ce point ils étaient neutres, si bien qu'ils s'abstinrent à peu près tous sur le vote excluant les anarchistes proprement dits. Ils ne voulaient que faire de l'action syndicale.

Les voix de la délégation française se divisèrent sur l'exclusion des syndicaux : 57 se prononcèrent contre, 56 pour. Les socialistes français s'éloignèrent en faisant claquer les portes et en dénonçant comme le suprême péril pour la classe ouvrière, voire comme une manœuvre de la réaction, cette indifférence des syndicats pour la conquête du pouvoir qui « livrait le socialisme à l'ennemi ».

Sur ce point d'ailleurs, le Congrès lui-même fut beaucoup plus catégorique. La tendance

politique s'y affirma franchement. « L'action législative et parlementaire » fut considérée « comme l'un des moyens nécessaires pour arriver à la substitution du socialisme au régime capitaliste. » « En conséquence, déclarait net une motion votée sur la demande de W. LIEBKNECHT, les anarchistes seront exclus. »

Cette décision du Congrès de Londres n'eut pas pour résultat de ramener au bercail socialiste les éléments qui s'étaient déjà soustraits à la politique. Au contraire, elle ne fit qu'accentuer la séparation des deux mouvements en France. « Tous les militants de l'action syndicale, écrivait aussitôt PELLOUTIER, vont exploiter l'intolérance stupide de la majorité pour élargir le fossé qui séparait déjà les syndicats des politiciens. »

Il en fut ainsi d'ailleurs. L'organisation ouvrière devait bien subir encore des tentatives de reprise plus ou moins vives, plus ou moins habiles de la part des partisans de l'action politique ; mais ces assauts devaient diminuer d'importance jusqu'au moment où le Congrès d'Amiens (1906) allait affirmer de façon définitive la neutralité politique, philosophique ou confessionnelle des groupements professionnels ouvriers.

L'évolution était désormais faite ; elle ne pouvait plus que se complèter. Les syndicats, ayant pour rôle de grouper les producteurs en tant que producteurs, ayant d'autre part fait l'expérience fâcheuse des divisions qu'entraînait dans leur sein la seule complaisance à l'égard de l'action

politique, parlementaire, électorale, ne pouvaient qu'accentuer leur autonomie. De plus, la lutte continuelle où ils étaient entraînés devait avoir tout naturellement pour effet de les amener davantage à se préoccuper des problèmes économiques que des questions de politique ou de morale. Enfin, cette rupture et l'indépendance qu'ils affirmaient eurent pour conséquence non moins naturelle de les amener à développer leurs institutions propres.

Mais la résolution de Londres n'eut pas que cet effet. Alors que le syndicalisme français se soustrayait ainsi au contrôle des politiciens, d'autres mouvements ouvriers devaient demeurer dans une liaison souvent étroite avec les organisations politiques. Il en est résulté, reconnaissons-le, un empêchement profond, sérieux même à l'activité de l'Internationale syndicale avant la guerre. C'est une question qu'il nous faudra du reste exposer plus loin.

CHAPITRE V

Constitution de la C. G. T.

L'organisation nationale du mouvement ouvrier en France n'avait été qu'ébauchée avec la création de la *Fédération des Bourses du Travail.*

C'était un pas considérable, mais qui supposait encore d'autres progrès. Les Bourses réalisaient bien l'union des groupements d'une même localité ou d'une région (car très vite leur activité ne se limita point à la ville où elles avaient leur siège), mais elles ne constituaient pas l'organisation nationale des syndicats d'une même corporation.

C'est ce qu'avaient tenté de faire les guesdistes avec leur Fédération des syndicats. Cette œuvre avortée ou du moins en voie de disparition, le besoin d'unité se fit sentir, d'autant que seule une organisation solide pouvait éviter le retour de querelles intestines qu'anarchistes, allemanistes, blanquistes, éléments agissants de la nouvelle organisation, auraient pu être tentés de recommencer entre eux. Le fait, c'est que la logique de l'action ouvrière ainsi commencée l'emporta. Loin qu'un groupe, une école, une tendance, parvînt à imposer son hégémonie aux autres, la neutralité syndicale eut cet effet que le mouvement ouvrier allait se donner son organisation propre, indépendante de toute considération étrangère.

Mais ce ne fut pas tout de suite ; ce ne fut pas sans de longs tâtonnements, bien des erreurs, des hésitations, des incohérences. Les militants avertis du syndicalisme s'amusent toujours un peu quand certains déclarent remarquable la constitution présente de la C. G. T. ; c'est qu'ils ne peuvent point ne pas penser à cette longue période d'incertitudes et d'essais qui devaient de proche en proche, par un développe-

ment constant, aboutir à l'organisation actuelle !

Pour cette période encore l'histoire n'est pas simple. Nous allons essayer de la clarifier. Du moins montre-t-elle que le syndicalisme, dans ses organes comme dans ses idées, n'est pas l'application d'un plan, d'un système, mais le résultat d'une longue et parfois pénible évolution. Il a fallu bien des efforts, des contradictions, des ajustements, pour mettre au point l'organisation présente, on va le voir.

*

Les délégués rassemblés à Nantes (1894) avaient perçu la nécessité d'une union plus large, d'un organisme unique. On avait proposé même de constituer une fédération unique des Bourses et des Syndicats. Il y eut quelques projets hésitants, mal assis. PELLOUTIER proposa que le lien commun fût un Comité de la grève générale dont le siège eût été à Paris. D'autres délégués, notamment BOURDERON qui représentait la Bourse parisienne, eurent davantage l'idée de l'organisme national à créer. Quoi qu'il en soit, on se borna à décider la création d'un *Comité syndical ouvrier*, mal venu, mal compris, chaotique et qui demeura sans aucune influence. A dire vrai, la nouvelle institution ne fonctionna point réellement.

Le Congrès de Nîmes (1895) vint seulement indiquer le développement de la Fédération des Bourses qui prenait une place prépondérante dans le mouvement ouvrier. C'est ce Congrès

qui appela PELLOUTIER au secrétariat de la nouvelle organisation : il devait s'y prodiguer utilement jusqu'à sa mort prématurée, en 1900.

La question de l'unité ouvrière fut reprise l'année suivante.

« Les militants furent à nouveau préoccupés de donner un organisme sérieux et durable au prolétariat français ; ils voulaient rechercher les moyens les plus propres à unifier les organisations ouvrières, à coordonner les forces syndicales et à dresser en face du capital l'armée du prolétariat.

« Telle était la tâche principale du Congrès de Limoges qui, à la première question de son ordre du jour avait inscrit : « *Plan général d'organisation corporative de l'action et des attributions de différentes organisations existantes.* » (1)

Cette seconde partie de l'ordre du jour soumis au Congrès répondait à l'état plutôt chaotique des organisations d'alors. Il y avait entre elles un chevauchement d'attributions qu'il convenait, pour faire œuvre satisfaisante et viable, de délimiter autant que possible. On n'y parvint d'abord que très mal.

*

Le Congrès de Limoges, où étaient représentées 28 Fédérations, 18 Bourses et 18 Chambres syndicales, s'ouvrit le 23 septembre 1895.

(1) Mlle KRITSKY, *L'Évolution du Syndicalisme en France*, p. 226.

On y put mesurer tout d'abord la place prise par la Fédération des Bourses, grâce sans doute à l'activité de ses militants et surtout de son secrétaire, mais aussi à son action exclusivement économique ; la nécessité de tenir à l'écart l'action syndicale de l'action politique, la reconnaissance de la séparation des deux mouvements furent les idées générales qui présidèrent à la discussion des projets d'organisation unitaire.

Il y en eut plusieurs. Finalement, après une longue discussion, la commission d'organisation corporative proposa les dispositions suivantes par lesquelles débutaient les statuts primitifs du nouvel organisme :

1° — *Entre les divers syndicats de groupements professionnels, de syndicats d'ouvriers et d'employés des deux sexes existant en France et aux Colonies, il est créé une organisation unitaire et collective qui prend pour titre* : Confédération Générale du Travail.

Les éléments constituant la Confédération Générale du Travail devront se tenir en dehors de toutes écoles politiques.

2° — *La Confédération Générale du Travail a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale.*

3° — *La Confédération Générale du Travail admet dans ses rangs :*

a) *les syndicats* ;

b) *les Bourses du Travail* ;

c) *les unions ou fédérations locales de syndicats de diverses professions ou de métiers similaires* ;

d) *les fédérations départementales ou régionales de syndicats* ;

e) *les fédérations nationales de syndicats de diverses professions* ;

f) *les unions ou fédérations nationales de métiers et les syndicats nationaux* ;

g) *les fédérations d'industrie unissant diverses branches de métiers similaires* ;

h) *la fédération Nationale des Bourses du Travail.*

Les articles suivants fixaient la constitution intérieure de la Confédération à la tête de laquelle se trouvait placé un Conseil National formé de délégués des Unions ou Fédérations, les attributions de celui-ci et des commissions qu'il pourrait constituer, l'institution d'un Congrès annuel...

Il est difficile de dire que le Congrès de Limoges avait réellement constitué l'unité nationale ouvrière. A ne prendre que l'article 3 des statuts, « si compréhensif qui réunissait dans un même organisme tous les groupes corporatifs » (1), il rend beaucoup mieux compte de la complexité des groupements corporatifs à cette époque que de la manière dont l'organisation nouvelle pouvait jouer. Les enchevêtrements d'attributions

(1) Maxime Leroy, *la Coutume Ouvrière*, p. 454.

dont nous parlions plus haut, les superfétations de syndicats aboutissaient encore à ce résultat fâcheux : c'est que la représentation, établie de façon très complexe au Conseil national, défavorisait singulièrement la Fédération des Bourses, qui n'avait que trois délégués alors que les Fédérations ou syndicats nationaux disposaient chacun d'un nombre égal de voix. Faite sans méthode, sans discrimination suffisante entre des organisations d'inégale importance et dont certaines étaient subordonnées aux autres, cette union donnait beaucoup plus l'idée d'un entassement que d'une organisation.

Les critiques ne manquèrent donc pas. Elles étaient justifiées, car l'œuvre sortie du Congrès de Limoges était très imparfaite. Telle quelle, pourtant, elle marquait un énorme progrès et trouva d'ardents défenseurs. BEAUSOLEIL, qui eut toujours un certain lyrisme, anticipait certes beaucoup lorsqu'il déclarait (1) que la C. G. T. constituait une « sorte de Ministère du Travail libre, créé de toutes pièces par les travailleurs, et pour eux, capable de pouvoir, lorsque les circonstances le commanderaient, organiser la production et la consommation, en un mot pourvoir en toute éventualité à la vie sociale en substituant les organisations ouvrières confédérales à l'organisation capitaliste actuelle. » Et pourtant, quand on mesure cet optimisme trop précoce à nos espé-

(1) Rapport au Congrès de la Fédération des Bourses, Tours, 1896.

rances d'aujourd'hui, comment ne pas être frappé du chemin parcouru en moins d'un quart de siècle...

***

Le « 3e Congrès national corporatif », pour donner à ces assemblées prolétariennes leur nom exact, se tint en 1896 à Tours, du 14 au 19 septembre.

Il faut remarquer d'ailleurs que la fusion était loin d'être faite entre les fédérations nationales groupées dans la C. G. T. et les organisations locales que réunissait la Fédération des Bourses. Celle-ci manifestait une assez grande méfiance contre la nouvelle organisation et devant le « peu de vitalité » dont elle faisait preuve. Des réserves avaient été faites par les Bourses, touchant la fusion décidée à Limoges. Elles se traduisirent par le fait que leur Fédération tint bien son Congrès à Tours, mais immédiatement avant la réunion des délégués de la Confédération.

Le Congrès des Bourses s'ouvrit en effet le 9 septembre. Il eut à discuter une question importante puisqu'elle ne tendait à rien moins qu'à définir le rôle général de ces groupements locaux et par contre-coup la valeur de transformation sociale du syndicalisme. L'idée qui triompha fut de donner aux Bourses un programme de recherches méthodiques sur les conditions économiques du travail, de la production, de l'échange, de façon, disait PELLOUTIER, qu'en « étudiant les

régions qu'elles embrassent, en apprenant, avec les besoins, les ressources industrielles, les zones de culture, la densité de la population, en devenant des écoles de propagande, d'administration, d'études, en se rendant, pour tout dire en un mot, capables de supprimer et de remplacer l'organisation présente », elles se présentent comme une institution pouvant s'adapter à une organisation sociale nouvelle.

Mais l'importance immédiate de ce Congrès des Bourses fut dans la définition de son attitude au regard de la C. G. T. La résolution suivante fut votée par 25 voix contre 5 :

« *Le Congrès des Bourses du Travail accepte la constitution d'une Confédération exclusivement composée des Comités fédéraux des Bourses du Travail et des Unions locales de métiers, cette Confédération n'ayant pour objet que d'arrêter, sur les faits d'intérêt général qui intéressent le mouvement ouvrier, une tactique commune, et la réalisation de cette tactique restant aux soins et à la charge de celle des fédérations adhérentes qu'elle conserve.* »

Il y avait encore bien des réserves dans cette adhésion, mais elle constituait néanmoins un très grand pas vers la réalisation complète de l'unité ouvrière. Dans la pratique, les rapports entre les deux organisations furent ainsi réglés par le Congrès des Bourses :

« Pour arriver à diminuer la durée des Congrès, le 5e Congrès des Bourses est d'avis que : 1° chaque fédération nationale doit supprimer de son ordre du jour particulier toutes les questions d'intérêt général, l'étude de ces questions devant être laissée au Congrès général des syndicats ; et 2° que tous les Congrès administratifs doivent se tenir à la même époque et dans la même ville. Pour sanctionner ce vœu, il décide que les futurs Congrès des Bourses du Travail n'inscriront à leur ordre du jour que les questions intéressant les Bourses du Travail. »

Ainsi fut établi le régime sous lequel devaient rester pendant huit ans les assises nationales du syndicalisme français.

*

Le Congrès de la Confédération du Travail qui s'ouvrit aussitôt après, avec 71 délégués représentant 203 organisations corporatives, eut à discuter principalement l'attitude des syndicats au regard de la politique.

Déjà, comme nous l'avons montré, les groupements corporatifs avaient accédé à un point de vue bien net ; celui-ci devait ressortir plus nettement encore au Congrès de Limoges.

« Les questions politiques, disait Keufer, qui devait être peu après trésorier de la C. G. T., les rivalités d'école qu'on ne compte plus, ont dispersé les efforts, augmenté les divisions et l'impuissance. »

Les délégués furent unanimes à écarter du sein des syndicats « ce brandon de discorde : la politique » et l'ordre du jour suivant vint poser le principe de la neutralité syndicale :

« *Le Congrès national corporatif de Tours invite les organisations corporatives à se tenir à l'écart de toute action politique.* »

Un important débat s'engagea ensuite sur la grève générale dont le principe fut admis à la presque unanimité, mais avec cette précision utile à rappeler aujourd'hui encore :

« La grève générale comme la grève partielle, sont des conflits d'ordre économique, et si après les syndicats, l'idée en a été propagée par des groupements politiques révolutionnaires, qui acceptent les décisions des Congrès ouvriers au lieu de les combattre, elles n'en conservent pas moins un caractère de lutte purement syndical. »

Toutefois le Congrès ne fit pas de l'adhésion à l'idée de la grève générale une condition formelle de l'admission à la C. G. T.

*

Sans doute, les réunions de Tours avaient marqué un gros progrès, mais l'union était beaucoup plus dans les textes que dans les faits. Pendant plusieurs années encore, jusqu'à ce que le Congrès de Montpellier (1902) vint enfin achever

l'unité, les deux organisations vécurent côte à côte, de leur vie propre, non sans querelles ni sans méfiances dont les Congrès ultérieurs devaient connaître les échos. La Fédération des Bourses, plus active, animée d'un esprit davantage révolutionnaire et qui possédait un militant d'une valeur inappréciable en la personne de PELLOUTIER, ne laissa pas de traduire longtemps ses craintes d'être absorbée par la Confédération.

Elles furent exprimées au 9e Congrès de Toulouse (1897) où la Fédération se retrouva avec une force sensiblement accrue puisque les délégués représentaient 40 Bourses du Travail (sur 47 existantes) qui groupaient 627 syndicats fédérés. Les militants se préoccupèrent surtout de la propagande dans les milieux ruraux et maritimes, de l'organisation du placement et de la lutte contre le chômage.

Les délégués des fédérations nationales, quand ils se réunirent à leur tour du 20 au 25 septembre, étaient au nombre de 75 qui représentaient 264 organisations.

De nouveau, dans les deux réunions furent discutés les rapports entre les Fédérations et les Bourses. La majorité des délégués de ces dernières se montra favorable à la Confédération, mais non sans réserves encore. Ils posèrent comme condition à leur entrée dans la C. G. T., que les Bourses seraient admises avec représentation effective au Conseil national.

Le Congrès de la C. G. T. acquiesça.

D'après les nouveaux projets de statuts (rapportés par Riom, de la Fédération du Bâtiment), ne pouvaient plus être admises à la Confédération, en principe, que des Fédérations nationales ou des syndicats nationaux — exception temporaire faite pour les fédérations locales et des syndicats isolés en l'absence d'une fédération nationale adhérente. Un effort sérieux fut fait en vue de supprimer ou tout au moins de diminuer les superfétations et les enchevêtrements d'organisations : ne pouvaient plus adhérer à la C. G. T. qu'une Fédération par profession et qu'une Union par localité. Par là se trouvaient établies deux « sections » confédérales, l'une reliant entre elles les Fédérations, l'autre les Bourses — début véritable de la constitution présente du syndicalisme français. Ces deux sections conservaient leur autonomie financière, les attributions données à chacune par les Congrès antérieurs. Quant au Comité confédéral, il devait être formé par la réunion du Comité fédéral des Bourses et du Conseil national corporatif (Fédérations).

Toulouse fut une mise au point, un essai de systématisation de l'œuvre d'unification depuis longtemps annoncée. Mais ces tendances à l'unité, certaines quant aux désirs des militants et des groupes, restaient encore bien troubles, bien confuses dans leur expression, très insuffisantes dans la pratique. La nouvelle organisation ne manifesta pas beaucoup de vitalité dans ses débuts.

*

La question revint à Rennes (1898) mais ce fut pour marquer un recul (1). Des querelles entre LAGAILSE, secrétaire de la C. G. T., et PELLOUTIER témoignèrent d'un gros malaise et d'un incontestable déséquilibre entre les deux sections. Une commission dut être nommée pour reviser l'œuvre du Congrès de Toulouse et ce fut encore à RIOM de faire les propositions nouvelles.

« La Commission, déclara-t-il, admet que les deux organisations, tout en restant absolument autonomes, puissent se réunir par intermittence et, dans les cas urgents, lorsqu'elles en éprouveront le mutuel désir. »

La Commission admettait encore que le mouvement syndical revêtait deux formes : « la forme professionnelle corporative par la réunion des Fédérations de métiers sous le nom de la Confédération, la forme locale administrative, par la Fédération des Bourses du Travail. »

C'était, avec le « désir de faire cesser tout conflit », une séparation véritable entre les deux sections. On n'en saurait douter d'ailleurs en lisant ce passage de la résolution votée :

« *Les deux organismes constituant la Confédération (Conseil National et Fédération des Bourses) ne se réunissent qu'en cas d'événements imprévus et nécessitant manifestement une entente.* »

(1) 160 organisations étaient représentées par 101 délégués.

L'union subsistait, mais sans caractère de per-
ıanence. Elle n'était plus guère que dans l'obli-
ıtion faite au Comité fédéral des Bourses comme
ıx Fédérations nationales de métiers de faire
récéder leur titre particulier de celui de « Confé-
ération Générale du Travail », dans toutes leurs
anifestations.

La C. G. T. ne constituait donc plus qu'une
rte de lien moral entre les deux sections séparées.
es militants signalèrent immédiatement ce dan-
r. « On sera obligé de les réunir à nouveau, déclara
RAUN (Fédération de la métallurgie). Le Congrès
Rennes n'aura donc pas fait de bonne besogne. »

... Entre les autres questions dont eut à
ccuper le 10e Congrès national corporatif, il
ut signaler ici celle de la votation au Congrès.
rait-elle proportionnelle et réglée, comme le
ulaient les grandes organisations, suivant le
mbre des adhérents, — ou unitaire, chaque
ganisation disposant d'une voix quelle que
t sa force ? Le Congrès adopta une solution
me, favorable pourtant à la seconde concep-
n. Seulement, la question n'était pas réglée
façon définitive. On devait la retrouver plus tard,
avec une acuité singulièrement accrue.

*

La vérité, c'est qu'à cette période de son his-
re le syndicalisme ressentait le contre-coup
érieur de l'agitation provoquée dans tout le

pays par l'affaire DREYFUS et des crises industrielles qui se produisirent alors.

Le Congrès de Rennes se terminait à peine que battait son plein la grève des terrassiers de Paris, auxquels s'étaient joints d'autres ouvriers des corporations du Bâtiment. En peu de jours, 50.000 travailleurs étaient en lutte. Le moment paraissait propice pour déclancher la grève générale dont les Congrès ouvriers avaient coup sur coup accepté le principe. La Fédération des Métallurgistes, le Syndicat National des Chemins de Fer se montrèrent favorables à cette idée. C'est surtout de l'organisation des cheminots que l'on attendait le signal d'un mouvement dont certains escomptaient beaucoup en raison de l'effet politique et économique qu'il ne manquerait pas de produire, à la veille de l'Exposition Universelle, tant en France qu'à l'étranger.

L'échec fut complet, le Gouvernement ayant intercepté des ordres de grève. Le secrétaire de la C. G. T., LAGAILSE, qui était en même temps secrétaire-adjoint des cheminots, donna sa démission.

La grève du Bâtiment parisien eut d'ailleurs d'heureuses conséquences pour les ouvriers eux-mêmes qui obtinrent de sensibles améliorations de salaires, et elle ne devait pas peu contribuer, par la suite, au développement remarquable du syndicalisme dans cette industrie.

Plus graves faillirent être les conséquences de l'agitation provoquée par l'affaire DREYFUS. Les éléments prolétariens se séparèrent nette-

ment en deux groupes. Chez les socialistes, les jauressistes et les allemanistes avaient pris vigoureusement partie pour la révision ; mais d'autres se tenaient dans une sorte de neutralité. Chez les anarchistes, la participation à l'action dreyfusiste fut des plus actives.

On n'a pas ici à retracer les péripéties de cette lutte. Elle se termina, on le sait, par l'avènement au pouvoir de la coalition des partis républicains de gauche et l'entrée au ministère d'un socialiste — c'était son étiquette d'alors — M. MILLERAND.

Nous n'aurions pas à parler de ces événements politiques, s'ils n'avaient eu d'abord au sein même des syndicats d'assez sérieuses répercussions, et si la politique suivie par M. MILLERAND n'avait failli compromettre le caractère même de l'action ouvrière.

La crise dura peu, mais elle n'en fut pas moins vive.

Il y eut, chez beaucoup d'éléments ouvriers, un mouvement d'espoir assez compréhensible devant l'entrée dans le ministère WALDECK-ROUSSEAU d'un homme qui avait édifié sa fortune politique en prenant la défense des travailleurs. C'est que les travailleurs avaient encore beaucoup à apprendre...

Le *millerandisme*, comme on baptisa presque aussitôt cette politique, avait pour objet un véritable enrégimentement des forces ouvrières pour un but politique très clair : en faire le meilleur soutien d'un système politique qui était loin d'être assuré encore. La tactique était habile :

elle consistait à accorder certaines concessions de détail aux ouvriers pour les amener à collaborer à une paix des classes. Seulement les plus habiles calculs ne tiennent pas devant les faits, et les prévisions de M. MILLERAND se trouvèrent détruites — et définitivement, irrévocablement, — par l'agitation gréviste d'alors, la grève du Creusot qui devait avoir pour conséquence l'exode de trois mille ouvriers et la suppression de l'action syndicale dans le fief de M. SCHNEIDER — elle ne devait y retrouver droit de cité que pendant la guerre ; la grève des mineurs survenue ensuite devait montrer qu'un ministre socialiste opérait d'une façon tout à fait semblable à ses prédécesseurs. Un journal satirique publiait alors un âpre dessin de STEINLEN avec cette légende :

— Et qu'est-ce qu'il nous envoie, le citoyen ministre ?

— Trois mille hommes de troupes !

Enfin, un incident sanglant de grève survenu à la Martinique acheva de détourner les ouvriers du *millerandisme* : celui-ci avortait presque aussitôt que tenté. Il ne devait demeurer de cette expérience qu'une méfiance encore plus grande des ouvriers pour les méthodes politiques.

*

Entre temps eut lieu à Paris le Congrès de la Fédération des Bourses où 34 de ces organisations étaient représentées.

On y reparla des rapports des organisations syndicales avec les partis politiques, sans succès d'ailleurs pour ceux qui souhaitaient encore une fusion avec les groupements socialistes. Une vive dénonciation faite par PELLOUTIER des effets désastreux qu'avaient eus pour certains groupements corporatifs leur transformation en groupements politiques fut décisive puisque c'est à l'unanimité que fut adoptée la motion suivante de la Bourse de Constantine :

« *Considérant que toute immixtion de la Fé é-ration des Bourses du Travail dans le domaine politique serait un sujet de division et détournerait certainement les organisations syndicales du seul but qu'elles doivent poursuivre : l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes,*

« *Décide* :

« *Qu'en aucun cas, la Fédération des Bourses du Travail ne devra adhérer à un groupement politique.* »

Mais, d'autre part, PELLOUTIER fit repousser l'adhésion plus complète à la Confédération Générale du Travail.

« Ces deux organisations, déclara le délégué de la Bourse de Lyon, doivent marcher de pair et faire chacune son travail, mais non se confondre. » Ainsi l'œuvre insuffisante et précaire de Rennes demeurait inchangée. Les deux organisations étaient alliées, mais non unies. Toutefois, on peut

noter chez les délégués une tendance assez nette vers l'unité dans l'engagement pris par les délégués des Bourses de pousser leurs syndicats à adhérer aux organisations nationales de métiers qui ressortaient en propre à la Confédération.

Le Congrès de la C. G. T. elle-même qui suivit immédiatement après, du 10 au 14 septembre, et où 236 organisations étaient représentées par 171 délégués, fut surtout marqué par un effort d'organisation dans les milieux encore rebelles au syndicalisme. Pour la première fois, on y souleva, mais sans la résoudre, la question des fédérations d'industries ou de métiers qui ne devait être réglée que beaucoup plus tard. La décision la plus positive qui y fut prise fut celle de publier un journal syndicaliste, *La Voix du Peuple*. Cet organe officiel de la C. G. T. devait paraître chaque semaine jusqu'à la guerre ; interrompu pendant la durée de celle-ci, il a reparu, transformé en revue mensuelle, le 1er Janvier 1919.

*

LAGAILSE avait été remplacé au secrétariat de la Confédération par RENAUDIN, de la Fédération des Cuirs et Peaux. Mais ce dernier ne demeura que quelques mois à son poste ; le 21 avril 1901, il fut remplacé par GUÉRARD, du Syndicat National des Chemins de fer.

Cette même année devait enfin voir un pas décisif vers l'union ouvrière.

Les deux congrès corporatifs annuels, celui des Bourses et celui des Fédérations nationales se tinrent l'un après l'autre, mais non dans la même ville.

Le premier s'ouvrit à Nice, le 17 septembre 1901. Pelloutier, mort le 13 mars précédent, avait été remplacé au secrétariat par Yvetot. Celui-ci put souligner les progrès rapides de la Fédération qui s'était accrue par l'adhésion de 16 Bourses du Travail depuis trois mois.

La question de l'unité fut posée presque dès le début des travaux. Le rapport de Niel, qui représentait la Bourse du Travail de Montpellier, réclamait l'union entre les deux grandes organisations qui se partageaient le monde syndical. Leur séparation était une anomalie et une énorme contradiction.

« Cela est incompatible avec l'unité ouvrière, disait-il ; cela crée un antagonisme d'idées et de personnes. Il faut donc que l'une des deux disparaisse en tant qu'organisation centrale et qu'elle se fonde dans l'autre. »

A son avis, c'était la Fédération des Bourses qui devait, non disparaître à proprement parler, mais du moins renoncer à son rôle dirigeant...

Un tel langage, convenons-en, n'était pas absolument fait pour convaincre les délégués. Yvetot s'opposa à la fusion et le Congrès ne se prononça qu'en faveur d'une « étude approfondie » du projet Niel.

C'était peu, mais le désir et le besoin d'unité étaient désormais bien forts, même décisifs. On put en juger aussitôt à Lyon où se tint (23-27

septembre) le VIe Congrès de la Confédération. (1)

Le projet NIEL y vint encore en discussion. Le plan présenté par le délégué de Montpellier peut être esquissé de la façon brève que voici : à la base, le syndicat ; au-dessus, la Bourse du Travail ; après les Bourses, les Fédérations ; enfin, au couronnement de l'organisation, «la Confédération Générale du Travail, synthèse de l'union ouvrière ». La Fédération des Bourses ne devait plus être qu'une section de la C. G. T., la réunion des Fédérations nationales formant une autre section.

A dire vrai, la situation n'était pas tout à fait aussi simple qu'on pût tout de suite adopter cette proposition. Toutes réduites qu'elles fussent, les superfétations de groupements subsistaient encore. Il ne semblait guère possible que l'unité pût se réaliser autrement que par étapes. Le projet fut remis encore ; mais l'unité ouvrière, enfin décidée dans son principe, ne devait pas attendre plus d'une année sa réalisation.

CHAPITRE VI

L'Unité ouvrière.

On ne peut guère douter que les événements qui suivirent les Congrès de Nice et de Lyon

(1) Là encore, on put noter un accroissement remarquable de l'organisation puisque 488 organisations y avaient délégué 293 militants.

n'aidèrent beaucoup à imposer aux militants cette idée de fusion dont l'acceptation n'était encore que théorique. Une nouvelle explosion de grèves, provoquée en France par l'application de la journée de dix heures (loi MILLERAND-COLLIARD) et les incidents que se multiplièrent firent comprendre aux militants que le dernier pas devait être franchi.

Il le fut au Congrès de Montpellier (22-27 septembre 1902).

Les délégués de la Fédération des Bourses qui s'étaient réunis la semaine précédente à Alger avaient reconnu la nécessité de l'union immédiate et les craintes encore assez vives de certains d'entre eux étaient fort atténuées par l'intensité de ce sentiment.

Un projet fut adopté par les 64 Bourses du Travail présentes qui confièrent à NIEL le soin de le défendre devant les délégués des Fédérations nationales.

Le Congrès de Montpellier, où 165 militants avaient les mandats de 458 organisations, fut tout entier dominé par cette question de l'unité ouvrière et par la préoccupation de lui donner enfin un statut.

Il apparaissait à tous qu'il était impossible de laisser subsister cette anomalie choquante d'un mouvement ouvrier divisé en deux groupes, alliés certes et menant deux actions parallèles, qui avaient le même recrutement et poursuivaient

le même but, mais dont la séparation constituait une faiblesse et ne permettait pas à l'action syndicale de donner son plein effet.

Que la très grande majorité des travailleurs organisés fût convaincue de la pressante nécessité de faire l'union, on n'en peut douter puisqu'à Montpellier même un seul syndicat — celui des maçons de Reims — fit entendre quelques réserves en donnant pour raison que l'indépendance des deux grands groupements provoquait entre ceux-ci une émulation.

L'unité ouvrière fut donc faite à Montpellier. Elle ne rencontra aucune difficulté véritable, bien que la commission spéciale chargée d'élaborer les modifications à introduire dans les statuts eût à se prononcer entre deux projets différents. L'accord se fit sur les propositions finales avec un vote de quasi-unanimité.

On était enfin parvenu à réaliser la coordination des forces syndicales. La C. G. T., telle que nous la connaissons aujourd'hui, et sous réserves de certaines modifications réalisant une unité encore plus grande, était définitivement constituée.

*

Après cet historique un peu ardu mais indispensable car on ne saurait vraiment comprendre le mouvement ouvrier sans connaître sa formation trop ignorée, le moment est venu d'exposer l'organisation et le fonctionnement de l'organisa-

tion centrale du syndicalisme dans ce pays.

Un juriste excellent, très averti de l'action ouvrière, M. Maxime LEROY, discute ainsi les caractères essentiels de la C. G. T. (1) :

« La Confédération Générale du Travail ne constitue pas un groupement fonctionnant indépendamment des syndicats, Bourses et Fédérations, à la manière d'un pouvoir exécutif se superposant et s'ajoutant, en les complètant, aux divers rouages politiques ou administratifs de la République. Elle n'est pas non plus comparable à une sorte de « Syndicat supérieur », le « Syndicat des Syndicats », comme disait M. ALLOU, au Sénat, pendant la discussion de la loi du 21 mars 1884. Elle n'est pas davantage une association de personnes ; elle n'a pas une vie autonome ; elle n'a ni assemblée générale, ni adhérents individuels. »

Nous croyons qu'il n'y a rien à reprendre à cette discussion. Elle montre au moins la difficulté de faire rentrer la C. G. T. dans les cadres juridiques admis, sinon peut-être en la définissant une union d'associations professionnelles, ce qui est peu dire d'ailleurs, et ne suffit à montrer ni la manière dont elle est constituée, ni à plus forte raison son objet, ni même son rôle. Acceptons-la pourtant, au moins de façon provisoire, et exposons la constitution que lui donnaient les statuts adoptés à Montpellier.

Dès cette date, la Confédération avait perdu son caractère primitif d'être le groupement com-

(1) *La Coutume Ouvrière*, T. II, p. 447.

mun aux Fédérations de syndicats d'une même industrie ou d'un même métier. Elle représentait l'union de deux sections, chacune conservant son autonomie : celle des Fédérations et celle des Bourses du Travail. Il serait donc inexact de dire qu'elle est une organisation de syndicats ; si dans la période qui a suivi l'unité, des organisations isolées ont pu adhérer directement, ce n'a été qu'à titre transitoire, en l'absence de toute Fédération nationale ; de même en ce qui concerne l'admission originelle de certaines fédérations régionales.

On pourrait dire par suite que la Confédération est une organisation au troisième degré, le groupement primaire étant constitué par le syndicat de métier ou d'industrie local, le groupement secondaire ayant une forme double (Fédération nationale ou Bourse du Travail) et la C. G. T. réalisant entre celles-ci le lien qu'elles forment elles-mêmes entre les syndicats.

Des explications demeurent ici nécessaires car ce n'est pas la moindre difficulté pour ceux qui étudient notre mouvement de l'extérieur que celle de comprendre comment fonctionne cette organisation en partie double.

*

Au premier abord, il semblerait que l'unité soit bien incomplète ou tout au moins très compliquée. Il n'en est rien : l'expérience maintenant

longue et suffisante a complètement démontré que le syndicalisme français, quelles que soient les raisons très empiriques qui l'ont amené après bien des traverses à s'organiser ainsi, s'est donné une constitution où le souci de l'autonomie n'atténue point la coordination des efforts.

Un texte en donne la raison décisive ; c'est l'article 3 des statuts de Montpellier (1), que voici :

« *Nul syndicat ne pourra faire partie de la C. G. T. s'il n'est fédéré nationalement et adhérent à une Bourse du Travail ou à une Union de syndicats locale, ou départementale, ou régionale de corporations diverses.*

Toutefois, la Confédération Générale du Travail examinera le cas des syndicats qui, trop éloignés du siège social d'une Union locale, ou départementale, ou régionale, demanderaient à n'adhérer qu'à l'un des deux groupements cités par l'article 2.

Elle devra en outre, dans le délai d'un an, engager et ensuite mettre en demeure les syndicats, les Bourses du Travail, Unions locales ou départementales, ou régionales, les Fédérations diverses, de suivre les clauses stipulées au paragraphe premier du présent article.

Nulle organisation ne pourra être confédérée

(1) Nous faisons remarquer que nous ne tenons compte en ce moment que de ce texte primitif. Comme nous l'avons dit, des modifications y ont été apportées par les Congrès successifs, la plus importante étant celle qui a été réalisée en décembre 1918. Mais nous les exposerons à leur place.

si elle n'a au moins un abonnement à la Voix du Peuple. »

C'est dans ce texte que se trouve exposée ce que nous appelons la *triple obligation confédérale*, qui est toujours en vigueur.

Des trois conditions imposées aux syndicats, l'une n'est évidemment qu'accessoire, celle qui a trait à l'achat de l'organe officiel ; mais les deux autres sont essentielles.

Ainsi, chaque syndicat — sous la réserve des autorisations transitoires prévues dans cet article — est affilié à la C. G. T. par le double intermédiaire des Fédérations nationales, d'une part, et des Bourses ou Unions de l'autre.

Il s'ensuit que l'organisation syndicale française opère suivant un double jeu : en premier lieu, une organisation centralisatrice — celle des Fédérations — qui groupe tous les syndicats relevant d'une même corporation et possédant à travers le territoire des intérêts professionnels communs ; en second lieu, une organisation nettement décentralisatrice — celle des Bourses et Unions — qui groupe dans la même localité (aujourd'hui dans le même département) toutes les organisations professionnelles à quelque corporation qu'elles appartiennent.

*

L'organisation centraliste des Fédérations se comprend d'elle-même. Il est indispensable qu'un

lien s'établisse, et le plus fort, le plus solide, entre tous les groupements professionnels du même travail. La communauté d'intérêts est évidente entre le syndicat des charpentiers d'Albi et celui de Toulouse, par exemple. Elle existe au point de vue des salaires, des heures de travail, des conditions de la grève toujours possible, et aussi de la réglementation légale. Certaine dans ce cas, cette solidarité est indispensable lorsqu'il s'agit de services aussi unifiés, aussi centralisés que celui des chemins de fer ou celui des fabriques d'allumettes. La nécessité de l'Union sous cette forme, que l'on retrouve d'ailleurs dans tous les pays, ne saurait être contestée ni méconnue.

Il ne pourrait y avoir et il n'y a eu de controverses que dans l'application même du principe. Fédérations de métiers ou Fédérations d'industries ? Tels ont été les deux termes de la question, déjà posée à Paris en 1900 et qui ne devait être réglée qu'à Marseille en 1908. Sous une autre forme, aurait-il fallu, en ce qui concerne par exemple les travailleurs du Bâtiment, admettre à la C. G. T. des organisations de spécialités, des Fédérations séparées, disons de maçons, de terrassiers, de tailleurs de pierre, de charpentiers, de couvreurs, de serruriers ; en ce qui concerne les corporations de la métallurgie, aurait-on dû reconnaître une division en fondeurs, puddleurs, affineurs, apiéceurs, ajusteurs, chaudronniers, riveurs, etc. ?...

Comme on le verra plus loin, le syndicalisme

français s'est prononcé pour l'union entre des catégories souvent très voisines et pour des raisons dont les plus fortes sont tirées des besoins même de l'action ouvrière. Principe d'une organisation agissante, combattive, révolutionnaire, il devait être amené à renoncer au strict corporatisme (ce que les Anglo-saxons appellent *craft unionism*) pour se prononcer en faveur du groupement large dans lequel devaient se fondre et disparaître les préjugés de métier (ce que les mêmes anglo-saxons, justement sous l'influence de nos idées, appellent *Industrial unionism*).

... La représentation de la section des Fédérations dans la C.G.T. était réalisée par un bureau et un comité composé d'un représentant choisi par chaque organisation participante. Le secrétaire de cette section était en même temps secrétaire général de la Confédération.

*

L'organisation de la section des Bourses ou Unions réclame davantage d'explications.

A l'origine, on l'a vu, la Bourse du Travail était le local où se réunissaient les syndicats ouvriers d'une ville et où se trouvaient organisés certains services de placement, de statistique communs aux organisations. Comme il est aisé de le comprendre, les organisations ainsi groupées devaient bien vite réaliser entre elles une Union, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre le terme

de Bourses toutes les fois qu'il est question de représentation des syndicats.

Nous allons voir de quelle manière ce mode de groupement devait se transformer jusqu'à devenir ce qu'il est aujourd'hui : un réseau d'Unions Départementales groupant chacune tous les syndicats de leur circonscription, quelle que soit la corporation à laquelle ils appartiennent.

L'histoire de cette évolution intéressante serait très longue à exposer et n'a plus guère maintenant qu'un intérêt rétrospectif ; aussi allons-nous la résumer dans ses grandes lignes.

La Bourse du Travail était « subventionnée » par les municipalités, ce qui revient à dire que celles-ci faisaient en tout ou en partie les frais du local affecté aux groupements ouvriers, très souvent des services qui leur étaient communs et parfois même « finançaient » dans une certaine mesure les syndicats.

Un tel régime, qui d'ailleurs aida dans bien des cas au développement originel des organisations, n'allait pas sans de nombreux inconvénients. Il ne faut pas beaucoup forcer le sens du mot « subvention » pour en conclure « contrôle ». On le vit bien quand les groupements ouvriers manifestèrent leur indépendance à l'égard des municipalités, du pouvoir central, ou même de la politique. A Paris, par exemple, la Bourse du Travail eut à subir à plusieurs reprises des traverses graves. Fermée en 1893 par le Ministère Dupuy sous le prétexte que certains syndicats

n'étaient pas en règle avec la loi de 1884, elle devait encore connaître en maintes circonstances les invasions policières et les perquisitions. Les syndicats parisiens n'en continuèrent pas moins à utiliser l'immeuble de la rue du Château-d'Eau, mais, pour assurer leur action, ils fondèrent une Union de syndicats dont la direction était indépendante de la Commission Administrative de la Bourse, qui fonctionna même longtemps au sein du bâtiment municipal jusqu'au jour où, devant l'hostilité du pouvoir et pour maintenir son indépendance, elle vint s'installer dans le même immeuble que la C. G. T. C'est elle d'ailleurs qui maintenant possède et administre les bâtiments de la rue Grange-aux-Belles où sont installés à la fois les services du bureau confédéral et de plusieurs Fédérations d'industrie, les bureaux et les salles de réunion, une clinique médicale, un service judiciaire, une imprimerie dépendant directement de l'Union.

Ainsi, dans la Seine, il ne faut pas confondre la Bourse du Travail qui dépend dans une certaine mesure de l'administration municipale, et l'Union départementale qui est complètement indépendante de cette administration bien que tous les syndicats ayant leur siège à la Bourse sont adhérents à l'U. D.

L'exemple de Paris permettra de comprendre aisément ce qui s'est passé dans les départements. Si, pendant longtemps, les Bourses provinciales ont pu s'accommoder davantage du régime de

la subvention, les inconvénients que présentait celui-ci ne tardèrent pas à apparaître. Des incidents du même ordre que ceux qui s'étaient déroulés dans la capitale montrèrent aux militants la nécessité de ne plus dépendre des allocations accordées, toujours à titre précaire, par les villes et de rendre l'action des syndicats indépendante de toutes les pressions extérieures.

Ce fut le sentiment manifesté au Congrès de Nice (1901) et celui qui prévalut au Congrès d'Alger, l'année suivante, immédiatement avant la réalisation de l'Unité confédérale.

Quand celle-ci fut acquise, on peut dire que si en de nombreuses villes les syndicats continuèrent à accepter l'hospitalité municipale, le groupement local lui-même, sous la forme d'Union, fut le seul qui eut une valeur effective et représentative de l'organisation ouvrière.

Peu à peu d'ailleurs, on le verra, devaient se constituer des Unions départementales, seules admises depuis le Congrès du Havre (1912) à représenter directement les syndicats locaux au sein de la C. G. T.

*

Ce rapide exposé terminé, il nous faut maintenant esquisser dans ses grandes lignes le rôle des Bourses ou Unions.

A quoi répond ce mode de groupement ?

D'abord à des raisons d'union et d'action locales. Si le lien est manifeste entre tous les syndicats

d'un même métier répandu sur le territoire, il n'est pas moins sûr entre les organisations d'une même ville ou d'une même région. Qu'un syndicat de Lyon proclame la grève, la lutte qu'il entreprend intéresse aussi les autres organisations de la même ville. Le succès ou l'échec du mouvement ont des répercussions certaines sur l'action que peuvent engager les autres corporations. Dans la grève même, et la solidarité qu'elle implique, n'est-il pas indispensable qu'une coordination s'établisse entre groupements voisins, soit qu'il s'agisse de secours pécuniaires, de l'appui à donner aux grévistes sur les chantiers ou dans les usines, ou même d'un mouvement de solidarité souvent décisif ?

D'autre part, le mouvement local correspond à une tâche plus générale. Une besogne d'administration d'abord ; puis, une besogne d'éducation : ce que des syndicats isolés ne peuvent que rarement faire eux-mêmes, en matière de conférences, de cours techniques, d'agitation, de revendications morales, leur Union peut l'entreprendre utilement. De même, elle peut représenter les organisations ouvrières devant l'administration locale, établir des services médicaux ou juridiques, veiller à l'application générale des lois sociales. Ce rôle immédiat suffirait à lui seul à justifier dans une large mesure ce mode de groupement. Nous ne dissimulons point d'ailleurs que l'activité des Bourses et Unions peut trouver à s'exercer sur un plan plus large et avec des objets plus généraux.

Leur action doit créer dans la ville et la région la coordination de l'action ouvrière, de la même manière que l'organisation centrale la réalise en haut entre les diverses corporations. Elles ont pour mission d'étudier les conditions locales, celles relatives au travail d'abord mais aussi les conditions générales de l'activité économique, l'étude de tous les moyens d'action possibles, de même que la propagande, la constitution ou le développement des organisations syndicales et l'aide que ces dernières doivent s'apporter mutuellement.

Elles constituent donc un premier organe de liaison et de coordination à la base ; elles servent encore, en créant dans chaque département un groupe de militants et un noyau d'action, à empêcher que l'activité de la province soit tout entière déterminée par celle de Paris où naturellement se trouvent réunies la plupart des autres organisations.

Elles sont enfin l'organe essentiel d'application du *viaticum*, dont le fonctionnement ne devait être généralisé qu'un peu plus tard ; le *viaticum* est l'indemnité calculée selon la distance parcourue par eux, qui est accordée aux ouvriers syndiqués se déplaçant à la recherche d'un emploi.

*

Ainsi, cette double organisation exposée, on comprend mieux que lorsqu'il est question de

l'action menée par la C. G. T. il s'agit, non pas de l'activité d'une organisation existant par elle-même et dont les groupements nationaux ou locaux ne seraient qu'une émanation, mais de celle qui a son origine à la base et dont la Confédération elle-même n'a d'autre but que de coordonner les manifestations et d'assurer l'unité.

Dans sa forme d'alors — et nous faisons à nouveau remarquer qu'elle a été sensiblement modifiée depuis — la C. G. T. n'était pas autre chose qu'un secrétariat, un bureau, opérant sur les indications et sous le contrôle de deux Comités, celui des Fédérations et celui des Bourses, et qui était chargé d'appliquer, tout compte tenu des circonstances et des événements, les principes posés par les Congrès nationaux.

Lors donc qu'on disait et lorsque l'on dit aujourd'hui comme nous le lisons parfois dans la presse, que la C. G. T. a « ordonné », a « décidé », cette formule prête à de grossières erreurs. La Confédération n'est pas un organe directeur et déterminant. C'est une méprise que d'assimiler les militants qui travaillent rue Grange-aux Belles, à une « Vente Suprême » d'un carbonarisme nouveau, moins le mystère et le secret ; encore une fois il ne s'agit que de délégués des organisations syndicales dont la charge est de mettre en pratique les décisions prises par ces organisations elles-mêmes, de les réaliser sous le contrôle de celles-ci. Si l'on voulait la caractériser exactement,

il faudrait l'appeler l'administration de la collectivité des syndicats ouvriers.

Est-ce à dire pourtant que le rôle du Bureau confédéral soit simplement d'enregistrer, de servir à l'échange des correspondances, de préparer des statistiques et des rapports. Assurément non ! Les militants qui le composent ont, dans les limites que fixent et suivent les directives que tracent les syndicats eux-mêmes, une large part d'initiative et de responsabilité, celles-ci étant développées au maximum à tous les degrés de l'organisation confédérale, parce qu'à tous règne le maximum de liberté.

*

En effet, et contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, la Confédération Générale du Travail n'est ni centralisée — on l'a vu — ni même centralisatrice.

Non seulement chacun des groupements qui la constituent conserve l'autonomie de son action, mais encore détermine lui-même les règles de son organisation propre et les devoirs des éléments qui le constituent.

Sous la réserve nécessaire de se conformer aux obligations fixées par les statuts confédéraux et à la discipline générale d'action qu'elles ont elles-mêmes établie, les organisations demeurent maîtresses de leur activité. Nulle autre limitation ne leur est imposée que celle-là, qui est naturellement essentielle et sans laquelle il ne pourrait

y avoir ni union, ni action concertée. Nulle règle ne leur est imposée quant à leur constitution propre. Il n'est pas question, à la C. G. T., d'une tutelle s'exerçant sur tous les actes des syndicats. Aussi est-ce un des caractères les plus remarquables du syndicalisme dans ce pays que la variété des formes d'organisation.

Elles sont surtout apparentes en ce qui concerne les Fédérations nationales.

La plupart sont constituées suivant des principes d'autonomie souvent poussés très loin. Les syndicats qui les constituent conservent chacun une indépendance très grande. Ils déclarent la grève sans avoir à en référer au groupement national, par exemple ; ils fixent eux-mêmes le taux de leurs cotisations et les services qu'ils assurent. Il n'y a pas de type uniforme ou du moins imposé.

C'est le cas dans le plus grand nombre des organisations. Il existe pourtant des exemples d'organisations plus ou moins centralisées, ainsi par exemple la Fédération du Livre — dont le dernier Congrès a du reste apporté à cette thèse de sérieuses modifications — et surtout les Syndicats nationaux des services publics ; dans ces dernières organisations, le système centralisateur est commandé par les conditions mêmes de la lutte : à l'organisation unitaire de l'Etat-patron doit forcément répondre une organisation très étroite des travailleurs.

Cette diversité d'organisations se retrouve

également dans les Bourses du Travail et Unions, chacune demeurant libre d'établir comme elle l'entend ses services, de fixer ses cotisations, de régler son activité et d'en déterminer les buts, pourvu que son action ne porte point atteinte à la discipline générale et ne contrevienne point aux règles d'ensemble adoptées par tous.

...On pourrait s'étonner peut-être qu'une telle organisation à la fois si souple et si variée puisse permettre une action aussi intense que celle déployée par la C. G. T. depuis qu'a été réalisée l'unité ouvrière.

C'est qu'on méconnaîtrait beaucoup le sens même de nos efforts ; c'est qu'on ignorerait tout à fait que cette discipline librement consentie, que ces règles d'action toujours révisables ont une valeur effective qui ne peut être diminuée.

Qu'on ne se laisse pas trop duper par les préjugés créés dans ce pays par un mode d'administration bureaucratique et centralisateur à l'extrême. Il y a d'autres formes d'activité possibles que celle où l'initiative des individus et des groupes est ligotée au bénéfice de la collectivité. N'aurait-il réussi qu'à donner cette preuve, le syndicalisme français aurait une valeur certaine.

La liberté aussi est un élément de force. Elle n'est pas en soi l'incohérence et la confusion. Que faut-il pour qu'elle soit pleinement un facteur d'organisation et de création ? Qu'elle s'exerce au profit d'une volonté commune et qu'elle fixe elle-même son objet, qu'il y ait harmonie entre

le principe dont elle se réclame et le but qu'elle s'est elle-même assigné.

Cette cohésion dans l'effort, cette unité dans l'idéal du monde ouvrier, nous l'avons vu développer peu à peu et se dégager dans ses grandes lignes à mesure que se fixait l'organisation même. Mais c'est à partir du moment où l'unité s'est faite, où la C. G. T. a groupé effectivement les forces prolétariennes actives de ce pays que s'est formée de façon définitive et sûre la conscience générale que les travailleurs ont prise de leur action et de son but.

Cette histoire qu'il faut maintenant retracer, c'est celle des grands Congrès nationaux qui, de deux ans en deux ans, de celui de Bourges (1904) à celui du Havre (1912) allaient jusqu'aux approches de la grande guerre déterminer et dans une certaine mesure fixer le syndicalisme et sa doctrine — si l'on peut toutefois appeler doctrine un ensemble de thèses générales dont le mérite le plus sûr est d'être demeurées en contact immédiat avec l'action et ses nécessités mêmes.

DEUXIÈME PARTIE

LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

CHAPITRE PREMIER

« Réformistes » et « Révolutionnaires ».

L'unité ouvrière était faite. Après de longues et douloureuses expériences, bien des tâtonnements, des erreurs, beaucoup d'empirisme et, on l'a vu, non sans une certaine incohérence, le prolétariat s'était donné une organisation. Il avait même fait plus : au cours de ces difficiles efforts, il avait développé sa conscience, il s'était donné un idéal, une conception générale capable de représenter, d'exprimer de façon complète ses aspirations d'ensemble, le but final qu'il poursuit ainsi que le caractère de ses revendications immédiates, la volonté de les réaliser et en même temps la méthode propre pour y parvenir.

C'est, à notre sens, tout cela qu'il faut traduire par syndicalisme révolutionnaire.

Toutefois, cela même demande d'autres précisions.

*

La tentation est forte et elle s'explique dans une certaine mesure par les faits du passé, d'opposer syndicalisme révolutionnaire à syndicalisme réformiste. Mais nous croyons que c'est beaucoup trop dire ou dire trop peu.

Il est temps de dissiper une confusion qui persiste encore. Ne laissons pas emprisonner notre pensée dans des mots.

Si cette opposition était complètement exacte, elle reviendrait à dire qu'il y a deux catégories dans l'action ouvrière, l'une tendant à la transformation totale de l'état social présent et y travaillant par des méthodes susceptibles d'amener une subversion brusque de l'ordre de choses établi ; l'autre opérant dans le cadre de la société actuelle, visant simplement à obtenir des améliorations, des réformes, mais sans que ces réformes et ces améliorations mettent en cause les principes et la constitution de la société présente.

Si cette opposition signifiait cela, nous avons le droit de dire qu'en France elle n'existe pas dans ce sens, ou qu'on ne l'y saurait trouver au plus que dans certains cas très particuliers. L'adhésion au principe proclamé par l'article premier des statuts de la Confédération Générale du Travail est significative, quelle que soit la large autonomie dont jouissent nos organisations :

« *Elle* (la C. G. T.) *groupe en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat.* »

Ainsi, dans la C. G. T. — et nous faisons remarquer que l'unité des organisations ouvrières n'a encore été réalisée dans aucun pays autant qu'en

France — les syndicats assignent à leur action, comme but général, une tâche dont on ne saurait assurément contester le caractère révolutionnaire, si l'on admet, comme il convient, que c'est caricaturer la Révolution que de la représenter sous la seule forme d'une subversion violente et d'un acte catastrophique.

L'opposition est un peu plus exacte lorsqu'on veut la restreindre à des différences de méthodes. Dans le cas du syndicalisme révolutionnaire, cela signifierait l'emploi constant de moyens extra-légaux ; dans le second, l'utilisation de méthodes compatibles avec les cadres fixés par la législation existante. Ces deux définitions semblent à première vue plus sûres.

Il n'est pas très certain toutefois, qu'il en soit rigoureusement ainsi.

Dans la pratique le syndicat, « révolutionnaire » ou « réformiste », a surtout recours dans son action constante et régulière aux armes légales. La grève en est une et c'est même l'essentielle ; c'est son usage qui, mieux que tout, caractérise l'action ouvrière. La cessation concertée du travail, que c'est le rôle initial du groupement ouvrier de prévoir et de préparer, est une méthode commune aux deux systèmes.

Ce disant, nous ne prétendons pas nier qu'il n'y ait pas eu opposition entre deux tendances, deux tempéraments, deux façons de concevoir l'action d'ensemble du syndicalisme. Ce serait aller contre l'évidence. Les témoignages de ces heurts ont été

trop nombreux et trop significatifs pour qu'il soit possible de les méconnaître ; c'est justement parce que la lutte a été vive entre ces deux conceptions que la formule actuelle du syndicalisme a pu se développer, se clarifier, s'asseoir en quelque sorte et de telle manière justement que cette opposition du passé ne correspond vraiment plus à des différences positives d'organisation à l'heure actuelle, ou qu'il faut alors donner aux termes de révolutionnaires et de réformistes un sens tout différent et pas mal faussé, bien détourné de leur signification positive, puisqu'ils ne correspondent plus, l'un et l'autre, qu'à une manière de concevoir la Révolution et les méthodes à employer pour la faire.

La discussion toutefois ne gagnerait pas grand'-chose et risquerait de perdre beaucoup si nous l'abordions à cette place. Ç'a été le rôle de notre récent Congrès de Lyon de se prononcer. Pour en mieux comprendre toute la portée, il faut d'abord montrer quels ont été le développement et le caractère de l'action menée depuis l'unité ouvrière.

*

Nous avons l'habitude, et qui s'explique aisément si l'on songe à l'importance de plus en plus considérable prise dans l'activité confédérale par les grandes réunions biennales depuis Montpellier, de marquer les étapes de notre action par nos Congrès. Ceux-ci sont en réalité le facteur déterminant de l'activité générale du syndica-

lisme. Ils sont à la fois un organe de contrôle et un organe de décision ; ils se prononcent sur la manière dont les décisions générales qui lient toute la classe ouvrière organisée de ce pays ont été exécutées, mises en pratique par le Bureau et les comités confédéraux ; ils décident des revendications à poursuivre et des méthodes à employer pour leur réalisation, ils jugent en dernier ressort, en quelque sorte, les résultats acquis et les actes accomplis, ils fixent en somme les directives, la tactique, les principes du mouvement ouvrier. Leur rôle est donc essentiel.

Pour l'apprécier pleinement, il faut connaître nos Congrès, pleins de vie et quelquefois de tumulte, où les thèses se choquent, où les personnalités se heurtent. « Ici, disait il y a peu un militant syndicaliste à des délégués nouveaux, vous ne trouverez de ménagements pour personne ; nous avons l'habitude de nous dire en face nos vérités ! » Un « beau Congrès », comme dans nos milieux on se prend assez souvent à le dire, c'est un Congrès où les thèses générales s'affrontent avec toute l'ampleur voulue. Rien d'une discussion académique ou d'un débat parlementaire... Et pourtant, tant est grande cette discipline morale engendrée par la communauté des intérêts et de l'action, tant est puissant ce désir de demeurer uni, ces controverses passionnées, vibrantes, ont toujours eu pour résultat des résolutions décisives — celles-là qui nous permettent de jalonner l'évolution suivie par nos idées.

A ce titre, ceux que nous avons tenus de Montpellier à la guerre ont été de « beaux Congrès ». Ils n'ont pas été nombreux puisque l'on n'en compte que cinq dans cette période. Ce sont : Bourges (1904), Amiens (1906), Marseille (1908), Toulouse (1910), le Havre (1912). Un sixième était préparé à Grenoble lorsqu'éclata le conflit mondial.

Pour être complet, il convient de signaler ici que suivant les statuts adoptés à Montpellier chacune de ces réunions fut suivie jusqu'à la guerre d'une Conférence des délégués des Bourses du Travail consacrée aux questions administratives relevant de ces organisations locales.

Tous les Congrès de la C. G. T. devaient connaître l'écho plus ou moins vif des discussions de tendances ; tous aussi eurent pour résultat de préciser et d'affirmer les conceptions nouvelles que le syndicalisme de ce pays s'était déjà données.

*

Action révolutionnaire ou action réformiste ? On a vu plus haut les réserves que nous avons dû faire sur l'exacte valeur de cette opposition. Il faut bien convenir qu'elles auraient eu moins de force à ce début de l'unité ouvrière.

Il y eut en effet, à ce moment, deux conceptions qu'il était possible davantage de distinguer l'une de l'autre mais, encore une fois, elles se manifestèrent bien plutôt, déjà, par des différences

de tendance, de tempérament, d'organisation que par des vues bien tranchées sur les buts généraux de l'action ouvrière.

Le débat eut principalement pour cadre le Congrès de Bourges. Certaines fédérations, celles du Livre, du Tabac, des Chemins de fer manifestaient une hostilité contre les méthodes d'action préconisées par la C. G. T. et qui avaient été mises en pratique dans quelques grèves marquées d'incidents violents ou dans la vive campagne menée par des organisations parisiennes pour obtenir la suppression des bureaux de placement payants. L'action directe — sur laquelle il nous faudra revenir plus loin — soulevait davantage que leur méfiance. Elles considéraient que l'action ouvrière devait d'abord s'exercer par la méthode de conciliation et ne recourir à la lutte qu'en dernier ressort. Elles estimaient que l'appui de l'Etat est nécessaire pour obtenir certaines améliorations.

Le secrétaire de la Fédération du Livre, KEUFER, se fit leur interprète.

— Nous n'admettons pas, disait-il, que la transformation sociale se fera par une révolution brusque ; il faut d'autres moyens pour nous conduire vers l'idéal auquel chacun de nous aspire ; il faut une longue préparation mentale, il faut une modification morale des individus...

« La violence n'est pas le meilleur moyen pour obtenir satisfaction, et la méthode révolutionnaire est dangereuse en ce sens qu'elle amènera inévitablement des représailles dont les travailleurs

seront victimes ; elle continuera à désagréger les forces ouvrières.

« C'est pourquoi nous maintenons notre opinion, nos préférences pour la méthode réformiste, sans enlever la liberté des autres organisations qui préconisent l'action révolutionnaire ; elles la feront à leurs risques et périls. »

Le résultat de ce débat institué sur la tactique du Comité confédéral et ses actes fut une première victoire pour les révolutionnaires, puisque leur thèse obtint 825 voix contre 369.

Que disaient les représentants de la majorité ? Ils proclamaient que le syndicalisme est l'expression d'une lutte entre deux classes bien distinctes et irréconciliables : « d'un côté, ceux qui détiennent le Capital, de l'autre, les Producteurs qui sont les créateurs de toutes les richesses, puisque le capital ne se constitue que par un prélèvement effectué au détriment du Travail. »

Après cette constatation d'un antagonisme permanent, ils déclaraient que c'est une illusion pour les travailleurs de compter sur les gouvernants pour réaliser leur émancipation, « attendu, disaient-ils suivant les termes de la déclaration préalable inscrite en tête des statuts-types de la C. G. T. — attendu que l'amélioration de notre sort est en raison inverse de la puissance gouvernementale. »

Donc, affirmation double d'anti-capitalisme et d'anti-étatisme, dont les auteurs tiraient la conséquence formelle que les salariés, impuissants

s'ils demeuraient isolés, doivent d'abord s'unir dans le syndicat et par lui dans la Confédération pour mener eux-mêmes la lutte contre les oppresseurs.

Ainsi, le syndicalisme révolutionnaire s'affirmait comme l'organisation du prolétariat en vue de la lutte à mener contre le capital pour la suppression du salariat. Il se déclarait hostile à toute entente permanente entre le capital et le travail ; il proclamait le principe de l'action continue contre le patronat, la méfiance de l'Etat et la nécessité de l'action directe, de la pression immédiate des producteurs. Il ne répugnait pas aux réformes sociales ni aux améliorations des conditions de travail, mais il ne reconnaissait à celles-ci de valeur vraie qu'autant qu'elles diminuaient la puissance du capitalisme et tendaient à accroître la force émancipatrice du prolétariat. Il ne croyait enfin possible de s'appliquer utilement à les obtenir que par l'activité propre des salariés.

*

Ce débat sur les principes du mouvement ouvrier eut une suite immédiate dans celui qui s'ouvrit aussitôt autour de la représentation proportionnelle.

L'essentiel du débat était ceci :

L'article 34 des statuts primitifs de la C. G. T. accordait une voix à chaque organisation représentée au Congrès. Les « réformistes » demandaient que cette disposition fût modifiée de manière

à tenir compte du nombre des syndiqués adhérents aux groupements représentés ; ils déclaraient ainsi qu'on obtiendrait une plus juste représentation de l'opinion ouvrière et que l'on rendrait proportionnelle à leurs charges l'influence des grandes fédérations.

Tel n'était pas l'avis des « révolutionnaires », et ce serait une grave erreur de croire qu'ils défendaient avec obstination la représentation « unitaire par syndicat » pour la seule crainte de voir un jour leur tendance écrasée sous la masse des grosses organisations modérées.

Leur opposition avait son principe dans la conception sociale du syndicalisme qui — indiquons-le ici — n'a rien de commun avec les règles générales d'un régime politique démocratique où l'on considère comme d'égale valeur, comme interchangeables en quelque sorte les citoyens. Puisque l'action ouvrière est basée sur la force économique des travailleurs, puisqu'elle a pour idéal de transformer l'ordre social et de lui donner pour principe les formes de la production même, les « révolutionnaires » devaient constater que les industries essentielles ne possèdent pas forcément un aussi grand nombre de membres que certaines corporations qui le sont moins ; faut-il donc admettre que celles-ci submergent celles-là ?

A cette considération générale, ils en ajoutèrent une autre, faisant valoir que la représentation proportionnelle irait à l'encontre de l'autonomie reconnue à chaque groupement et porterait un

coup mortel à la constitution fédérative du syndicalisme. Ils avaient beau jeu enfin pour constater que certaines des organisations qui réclamaient la R. P. dans les Congrès confédéraux ne l'appliquaient pas chez elles.

Cette discussion, de l'issue de laquelle pouvait dépendre toute l'orientation ultérieure du syndicalisme, se termina par une éclatante victoire des « révolutionnaires » puisque la représentation proportionnelle fut repoussée à une énorme majorité.

*

La signification de ces controverses et de leur résultat devait être encore accentuée par l'importante décision du Congrès sur la journée de huit heures.

Cette revendication qui est aussi ancienne que les premières tentatives efficaces d'organisation ouvrière, qui avait provoqué depuis 1889 les démonstrations ouvrières du Premier mai, était déjà à l'ordre du jour des Congrès corporatifs, comme en témoignèrent par exemple les résolutions déjà prises à Toulouse (1896) et à Paris (1900).

Mais il appartint au Congrès de Bourges de la reprendre, non pour en faire l'objet d'un ordre du jour ou d'un vœu, d'une réclamation adressée vainement aux pouvoirs publics ou d'une affirmation théorique, mais pour la donner comme but immédiat aux efforts communs des revendications ouvrières.

L'heure n'était plus, déclarait-on, d'attendre la réforme d'une intervention légale d'en-haut, mais de l'imposer en ne tenant compte que des seules forces ouvrières et en concentrant sur sa réalisation toute la puissance de celle-ci.

L'ordre du jour suivant précisait le caractère de cette action :

« *Le Congrès considérant que les travailleurs ne peuvent compter que sur leur action propre pour améliorer leurs conditions de travail* ;

« *Considérant qu'une agitation pour la journée de huit heures est un acheminement vers l'œuvre définitive d'émancipation intégrale* ;

« *Le Congrès donne mandat à la Confédération d'organiser une agitation intense et grandissante à l'effet que* :

« *Le* 1er *Mai* 1906, *les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures...* »

La suite de cet ordre du jour fut une active propagande concentrée tout entière sur cet unique revendication pendant près de deux années. Elle n'aboutit pas, en apparence.

En réalité, l'impulsion ainsi donnée devait être décisive et c'est au Congrès de Bourges, comme au 1er Mai 1906 et à l'action ainsi lancée que les prolétaires de ce pays peuvent faire remonter l'origine de la victoire qu'ils ont pu enregistrer au printemps 1919.

Il fallait le rappeler ici pour mieux montrer

encore que Bourges marque un moment d'une importance énorme dans l'action ouvrière. On peut dire que c'est là vraiment que les idées lentement élaborées au cours de la période d'organisation et les méthodes déjà aperçues trouvèrent leur expression positive.

Griffuelhes, alors secrétaire général de la C. G. T. et qui devait marquer toute cette période de son activité, de son habileté et de son énergie pouvait justement écrire à la suite de ces débats :

« Ce qui se dégage du Congrès, c'est le sentiment très net des militants français de mener un mouvement entièrement libre, subordonnant son action à ses propres besoins, créant la lutte en dehors de toute force extérieure et ne se préoccupant jamais que des intérêts ouvriers. »

Deux ans après, à Amiens, cette conception devait se trouver confirmée d'une façon plus remarquable encore.

CHAPITRE II

Syndicalisme et Politique.

Dans la première partie de ce livre, nous nous sommes efforcés de montrer par quel mouvement continu l'action syndicale s'était peu à peu séparée de l'action des partis politiques avec laquelle elle

s'était à l'origine pour la plus grande part confondue.

La séparation qui était inévitable n'avait pu que s'accentuer depuis. Dans le même temps que les groupements socialistes tournaient de plus en plus leurs efforts vers l'action électorale et parlementaire, le syndicalisme poursuivait sa formation et précisait ses idées générales qui tendaient nettement à l'écarter de toute politique.

Ce n'est pas à dire du reste que les socialistes avaient renoncé à retrouver leur influence disparue. Le Congrès d'Amiens (1906) allait en fournir la preuve et en même temps donner au syndicalisme une occasion nouvelle de préciser ses conceptions.

*

L'activité des syndicats libérés de toute tutelle politique n'avait pas manqué d'abord de soulever les sarcasmes de certains éléments des groupes socialistes. Le tendance « guesdiste », qui avait échoué dans son dessein de constituer une organisation de syndicats subordonnée à elle, prit naturellement alors une bonne place dans cette campagne de dénigrement.

En vérité, d'ailleurs, il s'agissait de beaucoup plus que d'une simple lutte d'influence.

En fait, le mouvement ouvrier se proclamait, comme tel, étranger aux querelles parlementaires. Les statuts de la C. G. T. n'affirmaient-ils point que celle-ci groupait tous les travailleurs

« en dehors de toute école politique » ? Sans doute, nombre de ses militants adhéraient au parti socialiste et ils étaient libres d'y agir comme bon leur semblait, mais à l'intérieur de l'organisation syndicale ils étaient travailleurs et syndiqués.

Cette neutralité, reconnaissons-le, n'allait pas sans méfiances réciproques. Le souvenir n'était pas oublié des grandes querelles qui avaient mis aux prises les syndicalistes et les « guesdistes » dix ans auparavant. La grève générale, le rôle joué alors par les groupements politiques, la crainte de voir ceux-ci mettre l'organisation syndicale au service des ambitions électorales, étaient autant de raisons qui ne rendaient pas facile une alliance. Et puis, n'y avait-il pas désormais une antinomie certaine entre la conception des politiciens mettant au premier plan de leur action la conquête des pouvoirs publics, qui avaient déclaré avec GUESDE que « l'action corporative est une simple interprétation de l'ordre capitaliste », et les syndiqués qui venaient d'affirmer l'action directe et, retrouvant PROUDHON, dénonçaient « l'incapacité révolutionnaire de tout le gouvernement, par nature immobiliste, réfractaire à toute initiative, disons même contre-révolutionnaire ? »

Mais c'est là une controverse qui n'est pas close...

*

Le mouvement syndicaliste échappait donc

complètement au contrôle des groupes socialistes qui avaient enfin réalisé leur unification. Le Parti tenta pourtant de reprendre des rapports dont les militants des syndicats ne voulaient plus, pour les raisons exposées plus haut et surtout parce que l'expérience du passé leur faisait tout redouter d'un retour des préoccupations politiques au sein de l'organisation ouvrière.

La question fut posée devant le Congrès d'Amiens par une motion de la Fédération du Textile dont les dirigeants appartenaient à la tendance « guesdiste ».

Nous en reproduisons ici le texte oublié :

Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;

Considérant que les élus du parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;

Que tout en poursuivant l'amélioration et l'af-

franchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du parti socialiste, par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat ; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum des salaires, etc., etc.

Le Congrès décide :

Le Comité confédéral est invité à s'entendre, toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes ou permanentes, avec le Conseil national du parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières.

Autour de ce texte s'engagea avant le Congrès une vigoureuse campagne.

L'issue de la discussion ne pouvait guère être douteuse. Une fois de plus la conception syndicaliste se trouva affirmée et renforcée, et l'autonomie du mouvement ouvrier, son indépendance à l'égard de tous les partis, groupes ou écoles y fut précisée de la manière la plus catégorique.

Il devait en sortir cette « Charte d'Amiens » qui fixe la position du mouvement ouvrier, et

c'est de là que date, en somme, la formule souvent répétée depuis : « Le syndicalisme se suffit à lui-même ».

*

Les rapports à établir entre l'organisation syndicale et les partis politiques formaient la question principale soumise au Congrès. Elle avait été réservée pour les dernières séances ; la discussion en fut longue et animée.

La résolution présentée par le Textile fut défendue par le secrétaire de cette organisation, Renard, mort depuis, pendant la guerre.

Reprenant non sans quelques adoucissements la thèse « guesdiste », il fit valoir que l'action syndicale ne peut sortir des limites que lui impose la légalité, et par suite qu'elle ne saurait être révolutionnaire, étant condamnée à défendre de seuls intérêts corporatifs sans pouvoir en aucun cas poursuivre la disparition du salariat...

De cette argumentation découlait pour lui la nécessité d'adhérer aux thèses soutenues par l'ordre du jour qu'il défendait : participation des syndiqués à l'action électorale et accord des organisations avec le parti socialiste.

La réplique lui fut d'abord donnée par Merrheim, militant de Roubaix qui venait d'être élu au secrétariat de l'Union Fédérale de la Métallurgie. Il contesta vigoureusement les affirmations de Renard que l'alliance des syndicats et du parti socialiste dans le Nord avait eu des conséquences

excellentes pour le syndicalisme et montra que, bien au contraire, l'activité politique s'était développée au détriment de l'organisation professionnelle et même de la situation matérielle des ouvriers.

La raison, il la donna ainsi, en même temps qu'il soulignait l'opposition des deux thèses :

« Vous avez voulu faire du syndicat un groupe inférieur, incapable de sortir de la légalité. Nous affirmons au contraire qu'il est un groupement de lutte intégrale révolutionnaire et qu'il a pour fonction de briser la légalité qui nous étouffe, pour enfanter le droit nouveau que nous voulons voir sortir de nos luttes. »

La proposition du Textile rencontrait d'ailleurs une opposition générale, même chez les militants qui appartenaient à la fois à l'organisation syndicale et au parti socialiste.

Il convient de le dire encore, le débat erra quelque peu avec certains orateurs qui dénoncèrent comme une action anarchiste celle que menaient les syndicalistes révolutionnaires.

« On a parlé trop, déclara un de ces derniers, comme s'il n'y avait ici que des socialistes et des anarchistes. On a oublié qu'il y a surtout des syndicalistes. Le syndicalisme est une théorie sociale nouvelle... une doctrine particulière. Il faut que les congressistes se prononcent sur elle ; il faut qu'ils disent que cette doctrine est indépendante et du socialisme et de l'anarchie. »

Le Secrétaire de la C. G. T., Griffuelhes,

qui prit la parole le dernier, revint à son tour sur le reproche adressé au Bureau confédéral d'avoir fait le jeu des anarchistes. Il montra que loin d'avoir nui à l'essor de la Confédération, celui-ci s'était au contraire produit lorsque les militants s'étaient groupés sur le terrain économique, lorsqu'ils avaient résisté aux avances de MILLERAND et à la tentative faite par le pouvoir de canaliser le mouvement ouvrier et de mettre les syndicats sous la dépendance de l'Etat, c'est-à-dire lorsque s'était définitivement affirmée la thèse révolutionnaire.

« En réalité, déclara-t-il, d'un côté, il y a ceux qui regardent vers le pouvoir, et de l'autre, ceux qui veulent l'autonomie complète contre le patronat et contre le pouvoir... Comment s'établirait cet accord fait de concessions mutuelles entre un parti qui compte avec le pouvoir, car il en subit la pénétration, et nous qui vivons en dehors de ce pouvoir ? Nos considérations ne seraient pas toujours celles du parti, d'où impossibilité matérielle d'établir les rapports demandés. »

Au nom des « réformistes », KEUFER avait apporté une thèse mixte. Il s'était prononcé pour l'autonomie syndicale en face des divers partis politiques, et concevait l'organisation ou l'action syndicale sur le modèle des Trade Unions ou plutôt — car il faut aujourd'hui préciser — du *craft unionism*, de l'organisation de métier uniquement vouée à l'obtention d'améliorations corporatives obtenues, en cas de lutte, par des

mouvements partiels et limités. Il affirmait d'ailleurs que l'action parlementaire devait se faire parallèlement à l'action syndicale.

Mais ni cette thèse, ni celle de Renard n'eurent le moindre succès.

Le point de vue défendu par les « révolutionnaires » était exposé dans la résolution suivante présentée par Griffuelhes et qui fut adoptée par 824 voix contre 3 :

« *Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article* 2 *constitutif de la C. G. T., disant* :

« La C. G. T. groupe en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de

l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, avec, comme moyen d'action, la grève générale, et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effets, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes, qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale. »

Telle est la déclaration d'Amiens demeurée

depuis la règle fondamentale de l'attitude du syndicalisme français à l'égard de toutes les actions et de tous les groupements politiques. On remarquera qu'elle dépasse sensiblement les termes du problème tel que l'avait posé la motion du Textile ; elle ne se borne pas à affirmer la neutralité du syndicalisme à l'égard des partis, elle l'exige de la part du syndiqué dans l'organisation elle-même ; elle renforce cette stipulation des statuts confédéraux qu'une adhésion du travailleur à un groupe extérieur ou à une confession quelconque ne peut être un motif ni d'exclusion ni d'admission dans le syndicat. C'est affirmer que la condition de travailleur est nécessaire et suffisante et, par une généralisation naturelle, c'est dire que le syndicalisme a un idéal particulier, une action propre, des méthodes à lui qu'il adapte aux besoins de son activité.

Cette transformation sociale poursuivie par le syndicalisme révolutionnaire est donc le fait des producteurs en tant que producteurs. C'est l'organisation de travail qui en est la base, aussi bien quand il s'agit de mener la lutte contre le système social présent que lorsque se pose la question de savoir comment se constituera l'ordre nouveau.

Ainsi le syndicat n'est pas seulement l'instrument de combat qui groupe tous les travailleurs parce qu'ils sont immédiatement intéressés à la suppression de l'exploitation capitaliste, il devient dans cette conception l'organe même de la trans-

formation sociale, la cellule initiale de la société à venir et il réalisera celle-ci suivant les modes du travail et de la production.

Il est donc possible de dater d'Amiens l'avènement décisif du syndicalisme révolutionnaire. Et cette constatation doit être faite pour donner son exacte valeur à la « charte confédérale ».

L'attitude de neutralité du syndicalisme à l'égard des partis politiques est davantage qu'une méfiance des méthodes électorales et parlementaires. S'il n'en était qu'ainsi, ce pourrait n'être qu'une position momentanée et révisable. Dans la réalité, on l'a vu, cette neutralité traduit l'idée que le syndicalisme s'étend et fait effort sur un plan très différent des partis politiques, que l'action politique et l'action professionnelle s'exercent sur deux terrains distincts...

*

Pourtant, si claire qu'elle fût, la motion d'Amiens ne parvint pas complètement à dissiper toutes les équivoques et toutes les querelles. Les événements qui se déroulaient alors, et dont il sera plus loin question, n'avaient pas désarmé l'hostilité de certains éléments socialistes contre le mouvement syndical et ne les avaient point amenés à renoncer à leurs tentatives. Le doctrinarisme des « guesdistes » devait se manifester encore, vainement d'ailleurs.

Mais la principale cause de la confusion d'idées qui reprit un certain moment après la journée de Villeneuve-Saint-Georges, était due bien plutôt à l'action de certains éléments extrémistes dont les essais de pénétration s'appuyaient sur la tradition blanquiste et « barricadière » demeurée vive dans un prolétariat qui avait participé en un siècle à trois révolutions politiques, à la Commune et à tant d'émeutes. Cette tendance, dont la *Guerre Sociale* de M. Hervé, alors antimilitariste, antipatriote et révolutionnaire, s'était fait la protagoniste, feignit au moins de croire un moment que le syndicalisme se ralliait à ses conceptions.

Qu'il n'en fut rien et que le mouvement ouvrier se tint également écarté de cette conception, on devait le voir aux Congrès de Marseille et de Toulouse (1908 et 1910).

Le syndicalisme n'avait pas affirmé et défini sa doctrine et son activité propres pour se rallier aux conceptions de quelque groupe que ce fût, étranger à l'action ouvrière elle-même.

L'accusation même si souvent, si facilement lancée contre lui de représenter une forme de l'action anarchiste trouvait un démenti bien saisissant et bien significatif dans l'hostilité et l'incompréhension que la plupart des groupements anarchistes de l'étranger témoignèrent à son égard au Congrès libertaire d'Amsterdam, tant il était difficile aux écoles qui ne participaient pas exclusivement de l'action professionnelle, de saisir

la signification donnée à celle-ci par le mouvement français.

Quoi qu'il en soit, la déclaration d'Amiens ne devait être ni infirmée, ni modifiée, et dans le dernier grand Congrès tenu par la C. G. T. avant la guerre, au Havre (1912), elle devait, comme suite à un long débat sur l'orientation syndicale, être solennellement confirmée dans la résolution que voici :

« *Le Congrès à la veille de reprendre, pour l'intensifier, l'agitation confédérale en vue de réduire la durée du temps de travail, tient à nouveau à rappeler les caractères de l'action syndicale, de même qu'à fixer la position du syndicalisme* ;

Le syndicalisme, mouvement offensif de la classe ouvrière, par la voix de ses représentants, réunis en Congrès, seuls autorisés, s'affirme encore une fois décidé à conserver son autonomie et son indépendance, qui ont fait sa force dans le passé et qui sont le gage de son progrès et de son développement ;

Le Congrès déclare que, comme hier, il est résolu à s'écarter des problèmes étrangers à son action prolétarienne, susceptibles d'affaiblir son unité si chèrement conquise et d'amoindrir la puissance de l'idéal poursuivi par le prolétariat groupé dans les Syndicats, les Bourses du Travail, les Fédérations corporatives et dont la C. G. T. est le représentant naturel ;

De plus, le Congrès, évoquant les batailles affrontées et les combats soutenus, y puise la sûreté de

son action, la confiance en son avenir, en même temps qu'il y trouve la raison d'être de son organisation toujours améliorable ;

C'est pourquoi, dans les circonstances présentes, il confirme la constitution morale de la classe ouvrière organisée, contenue dans la déclaration confédérale d'Amiens (Congrès de 1906).

CHAPITRE III

La Grève et l'Action directe.

La coalition temporaire, la « société de résistance », le syndicat permanent, toutes ces formes progressives de l'organisation prolétarienne se sont constituées en vue de la grève.

Celle-ci n'est assurément pas la seule forme de l'action corporative, mais en fait, tout se ramène à elle en dernier ressort. L'effort prolétarien pour défendre et développer la situation des travailleurs, pour lutter contre les empiètements du patronat, pour obtenir des réformes n'entraîne pas toujours, sans doute, la cessation concertée du travail, mais toujours il s'exerce en sous-entendant la possibilité d'un recours à la grève, dernier moyen que les ouvriers aient de manifester leur force. Cette action ouvrière est encore la manifestation immédiate, tangible, de la lutte entre deux classes ;

les grèves sont les épisodes et les batailles de cette lutte que le syndicalisme traduit.

Le syndicat défend les intérêts de ses membres. Il cherche à sauvegarder les conditions acquises ; il est constitué, au premier chef, pour s'opposer à toute action du patronat tendant à restreindre les droits et les intérêts des salariés : c'est son origine historique. Mais il est fait aussi pour permettre à ses membres de se concerter en vue de l'amélioration de leur sort.

Dans la pratique, que se passe-t-il ? Représentant la collectivité ouvrière d'un atelier ou d'une industrie, l'organisation syndicale prend le contact avec les employeurs pour deux raisons : ou bien ceux-ci cherchent à modifier les règlements de travail au détriment des ouvriers, à amoindrir les salaires — soit directement en abaissant les tarifs, soit indirectement en exigeant pour le même prix une production accrue, — à atteindre l'organisation syndicale par le renvoi de ses membres, etc... ; ou bien les producteurs entendent réclamer à leur profit une augmentation de leur rétribution, une réduction des heures de travail, une modification des règlements d'ateliers et des règles d'embauchage, etc...

Deux alternatives se présentent alors.

La première, beaucoup plus fréquente encore qu'on ne se l'imagine communément, c'est que le patronat refuse de discuter avec l'organisation ouvrière, déclare qu'il n'entend point la connaître et qu'il discutera avec les ouvriers individuelle-

ment. Mais c'est précisément aller contre cette nécessité pressante, inévitable que les travailleurs ont eue de se grouper, c'est-à-dire que le conflit latent ne s'en trouve pas diminué, au contraire, et qu'aux raisons de bataille se joignent celles de faire reconnaître l'organisation. Nombre de grèves ont eu lieu pour imposer cette reconnaissance qui, refusée d'abord de façon catégorique, se trouve sous la pression de l'action ouvrière admise tout de même de plus en plus. Les travailleurs ont chaque jour davantage raison de la grossière erreur patronale, de l'obstination insensée par laquelle les employeurs s'en tenaient à cette idée simpliste et rétrograde de l'autorité absolue, d'une domination autocratique, et se refusaient à comprendre qu'il y a un marché constamment révisable entre eux et leurs salariés, que les conditions modernes de l'industrie sont telles que l'action individuelle disparaît de plus en plus, et qu'en tout cas ils ne peuvent plus aller contre cette conception de plus en plus claire des travailleurs que l'isolement les réduit à l'impuissance.

Cet état d'esprit, nous l'avons beaucoup connu en France ; il y a quelques années encore, c'était la règle générale. Nous avons réussi à le briser dans une large mesure ; cependant, nous ne saurions dissimuler qu'il subsiste toujours, de façon plus ou moins affirmée, plus ou moins violente. Ceci est d'ailleurs une autre affaire...

La seconde alternative est que le patronat consent à discuter avec les ouvriers et à entendre

les représentants de leur organisation. Il peut céder, ou il peut marchander et passer un compromis, ou il refuse. Dans ce dernier cas, c'est la grève à une échéance plus ou moins longue car (et il ne faut pas s'y méprendre), au point où en sont les choses, telle victoire patronale n'est en réalité qu'une raison de conflit nouveau.

*

Brièvement schématisée, ramenée à une démonstration squelettique, voilà l'origine ou la raison de la grève.

Encore une fois, qu'on veuille bien le remarquer, toutes les revendications, tous ces pourparlers se sont développés avec, sous-entendue, la menace de grève. En tant que producteur, l'ouvrier n'a d'autres armes en mains que la cessation du travail. Ses rapports avec le patron ont pour raison initiale qu'il concourt à la production, que celle-ci sera impossible sans qu'il y donne son effort, que l'entreprise, l'atelier, l'usine, la mine ont une activité immédiatement subordonnée à la participation ouvrière. C'est une vérité évidente ; en apparence, elle est acceptée de tous, mais en fait elle n'est pas toujours complètement admise avec toutes ses conséquences. Dans cet autoritarisme patronal dont nous parlions tout à l'heure, n'y a-t-il pas au fond une méprise sur le « contrat de louage de services » ? Est-il bien sûr que l'employeur admette ce principe essentiel que l'ou-

vrier ne loue pas sa personne, mais qu'il vend contre un prix déterminé telle ou telle partie de sa force ? En d'autres termes, le contrat est ainsi conclu : entre Paul, employeur, et Jean, ouvrier, il est entendu que Jean cède à Paul son énergie et sa capacité professionnelle pendant tant d'heures, en échange de quoi Paul paiera à Jean telle somme qui a été convenue entre eux. C'est un marché ; il n'engage les parties contractantes que pour la durée du travail et pour ce travail. En dehors de lui aucune sujétion ne peut s'exercer, pas plus qu'entre le commerçant et sa clientèle.

Il est regrettable qu'on ait à rappeler ici ces choses élémentaires, mais elles ne sont pas encore aussi communément admises qu'il le faudrait. Etes-vous sûrs qu'il n'y ait pas encore des patrons pour lesquels le fait qu'un de « leurs » ouvriers n'a pas tiré son chapeau en le croisant est une cause de renvoi ? Croyez-vous que ne subsiste pas encore dans l'industrie cette conception d'absolutisme tempérée peut-être par un sentiment patriarcal qui correspond à ce que la vieille aristocratie romaine entendait par « clientèle » ?... Deux conceptions se heurtent ici : l'une, périmée, qui fait du salarié un « sujet » de son patron, et un « obligé » de celui-ci parce que le patron prétend *faire vivre* son employé ; l'autre, qui se développe de plus en plus, suivant laquelle l'ouvrier s'estime l'égal de son employeur et, mieux, renverse l'ordre des relations, déclare que toute la richesse de ce dernier vaut seulement dans la mesure où le tra-

vail la féconde — ce qui revient à dire que le travail est l'élément décisif dans l'économie sociale...

Comment s'étonner alors que la grève ait souvent pris un caractère de révolte et d'émeute ? Les ouvriers ont si souvent trouvé en face d'eux un patronat intransigeant à l'extrême, buté derrière ses traditions et ses idées autocratiques, refusant par système de satisfaire aux demandes les plus légitimes et les plus acceptables qu'ils ont été souvent amenés à recourir à des méthodes de pression violente. Il ne s'agit ici ni d'approuver, ni de condamner, mais de constater et demander qu'on comprenne ; il n'est pas davantage question d'excuser ou de glorifier ces actes, car il suffit de déclarer qu'ils ont été *nécessaires* et que la violence ouvrière, pour se manifester sous une forme plus brusque, plus évidente, n'est pas plus condamnable que la persistante violence du patronat s'exerçant sous le couvert d'une loi complice...

La partie n'est pas égale, ni dans le contrat de travail, ni dans la compétition pour gagner tels ou tels avantages. Le patron risque son capital : il estime que c'est beaucoup ; mais l'ouvrier qui risque ou compromet son existence considère que c'est bien davantage.

C'est le cours quotidien de l'industrie.

Seulement, lorsque la grève met l'une en face de l'autre deux forces rivales, la situation est alors bien pire.

Quand l'ouvrier refuse ses services, mesure-t-on le risque couru par lui au regard de celui qu'en-

court le patron ? Pour celui-ci, c'est une crise. Certainement, elle ne lui est pas profitable, elle ne « l'arrange » pas, comme on dit communément et bien qu'il serait aisé de citer des exemples de grèves voulues par l'employeur. Mais le gréviste lui-même, qui a volontairement renoncé au salaire dont il vivait avec sa famille ? Se représente-t-on la somme de sacrifices et de souffrances qu'il doit envisager ? Imagine-t-on les privations qui suivent, l'héroïsme constant qu'il lui faut pour demeurer en lutte, avec la perspective, en cas d'échec, d'être privé de travail, d'être boycotté, porté sur une « liste noire », parfois même d'être obligé de s'expatrier ? Les ennemis de la classe ouvrière ont souvent fait la caricature de la grève. On a même parlé de la grève faite à jet continu, par plaisir, pour la joie de ne rien faire... Qu'ils affirment tout cela à d'autres, qu'ils flattent et attisent une hostilité imbécile, mais qu'ils n'aillent point le dire à ceux qui ont fait des grèves, qui ont suivi des grèves, qui connaissent l'existence gênée et angoissante des milieux ouvriers !... Comment ! S'il y a un fait qui frappe et qui est l'évidence même, c'est que la condition du travailleur est précaire, qu'il vit au jour le jour, et l'on prendrait la cessation du travail pour une plaisanterie, pour un mauvais tour joué au patron, pour la manifestation irraisonnée d'une hostilité maligne ?

La thèse est tellement absurde qu'il a fallu inventer « les meneurs » !

Car c'est nous qui sommes les meneurs... Ce sont « les gens de la C. G. T. » qui déclenchent à plaisir les grèves — qui sait ? dans le seul but de se promener peut-être, à moins qu'on ne dirige contre eux des accusations plus crapuleuses encore — qui les dirigent et les font durer...

Combien de fois, au cours d'une longue expérience, avons-nous appris par les journaux qu'un « émissaire de la C. G. T. » était venu fomenter une grève ou exciter les ouvriers ? Certes, notre rôle est d'organiser la résistance pour aider les travailleurs en lutte. Quand un militant de l'administration confédérale ou de la Fédération intéressée est appelé dans un centre de grève — car il ne s'y rend jamais de sa propre autorité — c'est pour y porter l'assurance de la solidarité ouvrière et pour organiser cette solidarité ; c'est aussi, et toujours à la demande même des camarades qui, étant en lutte, gardent toute la responsabilité et toute la direction de leur action, pour utiliser dans leur intérêt une expérience des méthodes de grève, car il y en a.

Il faut croire que la valeur de ce rôle n'est pas médiocre puisqu'il nous vaut tant d'injures et de diffamations. Nous n'apportons du reste aucun orgueil à le constater.

*

Mais la grève, épisode caractéristique de la lutte de classes, a cet effet formidable d'imposer à tous

ceux qui y participent la conscience nette d'une opposition entre deux ordres d'intérêts.

Il n'est pas indifférent de comprendre que le travailleur qui participe à un de ces conflits saisit mieux, quelles que puissent être par ailleurs ses conceptions personnelles, que sa cause est différente de celle du patronat.

Il ne l'est pas moins qu'il comprenne la solidarité étroite qui unit les salariés. Nous avons fait allusion déjà à la question des « jaunes », c'est-à-dire des ouvriers qui, lorsqu'un conflit a été décidé par leurs camarades, demeurent au travail et collaborent ainsi à la lutte contre l'action ouvrière. On les méprise et on les hait. En saurait-il être autrement ? Encore une fois, s'il est une idée morale claire dans le tumulte présent des pensées, n'est-ce pas celle de la responsabilité ? L'ouvrier qui ne fait aucun effort, qui ne risque rien, qui, au contraire, compromet la bataille engagée par ses camarades, a-t-il droit aux bénéfices que peuvent conquérir ceux qui sont entrés en lutte ? Il en est ainsi pourtant : le « jaune » réfractaire à la discipline ouvrière se verra avantagé comme les grévistes dans les stipulations qui mettront fin à la lutte. Qu'on se dégage un instant, s'il est possible, de tout esprit de classe, et qu'on réponde !

Davantage, qu'on dise si un tel individu ne doit pas être considéré comme un traître à la cause commune et traité comme il convient.

Cela fera sauter, hurler, tempêter. Peu importe ! L'idée qui demeure, c'est que le travailleur est

solidaire de ses camarades et que ceux-ci ont *le droit* de lui imposer de suivre l'action engagée.

On parlera de la liberté individuelle. Nous avons montré qu'en matière de contrat de travail, il y a surtout une organisation et une discipline : organisation de l'atelier et du syndicat, discipline du syndicat et de la grève — de la bataille durant laquelle il n'est permis à personne de rester à l'arrière ou à l'écart et à plus forte raison de passer à l'adversaire.

La grève a donc pour effet d'ancrer, dans l'esprit de ceux qui y prennent part, cette idée de la solidarité nécessaire dans la lutte. Elle les oblige à saisir sur le vif l'hostilité de deux classes. Elle est révolutionnaire, rien que par cette affirmation.

*

Mais elle a encore un autre effet.

Elle oblige les travailleurs à comprendre que cette lutte est immédiatement dirigée contre l'exploitation patronale, et qu'il n'y a entre les deux éléments de l'action aucune force médiatrice.

Et l'État, dira-t-on ?

Le rôle de l'Etat en ces questions est d'une incohérence singulière. Qu'il intervienne et il lui est à peu près impossible de demeurer arbitre. Il lui est arrivé parfois de prendre parti en faveur des ouvriers dans les conflits médiocres. Il pourra même se faire que ses agents essaient de tenir balance égale. Seulement, lorsque le conflit arrive

à être aigu, ou simplement lorsqu'il est sérieux en raison du caractère de l'industrie ou du nombre des grévistes, c'est un fait que l'intervention gouvernementale se produit presque toujours contre les ouvriers.

Sous prétexte de la liberté du travail, la troupe vient, — la troupe et les gendarmes. A-t-on jamais assisté à ce spectacle d'une cité en grève et mise effectivement en état de siège, dont les carrefours et les places sont occupés, dont les rues sont parcourues par des patrouilles, et sur laquelle s'est abattue une meute de policiers ?

L'ordre est le prétexte. La conséquence, c'est l'appui donné à la résistance patronale. L'effet, c'est d'encourager un des adversaires, qui a réclamé l'intervention de la force armée, et c'est exaspérer l'autre contre lequel une pression est en fait dirigée.

C'est une chose grave que l'intervention de l'armée dans les grèves. Elle ne se passe pour ainsi dire jamais sans provoquer des incidents regrettables, douloureux ou sanglants. Des heurts sont inévitables et trop souvent ils provoquent la fusillade et font des victimes. L'histoire de nos conflits du travail est ainsi semée de morts...

Dans ces conditions, que pensent les grévistes lorsque, dans la bataille si dure menée par eux contre le patronat, alors que les forces respectives sont à peine égales, que l'issue du conflit est loin d'être certaine, ils constatent forcément que l'État intervient contre les travailleurs, que le gouvernement qui se justifiera en déclarant avoir voulu

défendre l'ordre, s'est en fait prononcé en faveur du patronat ? Cet ordre social, c'est donc un ordre bourgeois ; sa défense, c'est celle des intérêts capitalistes ; ce régime, c'est celui de l'exploitation ! Et qu'est cette démocratie où tous les hommes sont déclarés égaux, mais où les intérêts de certains sont appuyés contre les revendications des autres ?

Encore une raison de préciser la lutte des classes.

Mais aussi, et surtout, encore une nouvelle raison d'admettre que l'État n'est pas un arbitre, et qu'il serait vain d'attendre de lui qu'il prenne en mains la défense et le relèvement des travailleurs puisqu'il ne se manifeste au contraire que pour brimer et briser leurs velléités de révolte.

*

Revenons cependant à la grève elle-même.

Elle a des degrés. Elle peut n'englober — et cela a été le cas général à l'origine, — que les ouvriers d'un atelier ou d'une entreprise, ou d'une corporation dans une ville.

La lutte était donc partielle plus ou moins. Il fut un temps où elle pouvait réussir. L'individualisme patronal était à peine atteint ; les employeurs de la même corporation pouvaient même peut-être admettre qu'un de leurs concurrents fût, pour un temps, mis hors de compétition. Il n'en est plus ainsi. Le développement des conflits ouvriers a mis fin à ce séparatisme et a

amené les patrons à s'unir. La généralisation, l'unification des conditions de travail les a amenés à comprendre qu'une grève victorieuse dans une entreprise signifiait forcément une autre grève chez eux. De leur côté, les ouvriers n'ont pas pu ne point s'apercevoir qu'ils seraient dupes à restreindre leur coalition et que, la solidarité de leurs employeurs commençant à s'exercer, il leur était impossible de restreindre eux-mêmes leur mouvement.

On pourrait, dans ce sens, chercher une explication plus systématique dans les pays anglo-saxons. La pratique y était courante des contrats passés par le patronat avec telle catégorie de leurs employés pour une durée déterminée. Ainsi, dans la même fabrique, les différentes catégories de salariés étaient liées chacune par des conventions expirant à des dates différentes, c'est-à-dire, par exemple, que le conducteur des machines ne pouvait faire grève en même temps que le décatisseur, celui-ci en même temps que le tisseur, et ainsi de suite. La résistance ouvrière se trouvait morcelée et amoindrie.

Un pareil système n'a guère existé en France, il est vrai. Dans la pratique, les ouvriers d'une même corporation et d'une même localité n'ont pas manqué de comprendre que leur effort serait vain s'ils ne livraient en même temps la bataille.

Le développement de l'idéal de grève s'est donc généralisé de façon logique : de l'atelier à l'usine,

de l'usine à l'industrie, de l'industrie à l'ensemble des corporations d'une localité ou du pays.

Ces deux derniers stades demandent à être expliqués.

Il s'agit ici, en effet, de la grève généralisée, de la grève de sympathie, ou de la grève générale.

Les premiers degrés vont et se comprennent d'eux-mêmes, d'après notre court résumé. La grève est un acte de lutte et de pression. Elle a pour but d'imposer aux employeurs la reconnaissance des revendications ouvrières. Il suffit de connaître que le patronat peut, en prévision de la grève, « stocker » une quantité de marchandises au stade de transformation que font subir à la matière première qu'ils utilisent une catégorie de travailleurs, pour être maîtres d'un mouvement de ceux-ci. Il n'en va plus de même si toutes les spécialités de l'usine participent au mouvement.

De plus, la grève est compromise si elle se borne à l'usine seule. La solidarité patronale s'exerce. Menacés, les dirigeants des autres entreprises acceptent de satisfaire aux commandes de leur collègue atteint par la cessation du travail. Il faut donc, en vue de la réussite, que toute l'industrie d'une ville ou d'une région s'arrête simultanément pour que ce calcul soit déjoué.

A ce stade, l'extension de la grève peut difficilement être limitée. Et dans le cas où il s'agit de services publics intéressant toute la nation — ç'a été celui des postes et des chemins de fer — la grève est nécessairement nationale.

Jusque là, la lutte a conservé un caractère corporatif. Mais, dans une ville ou dans une région, les travailleurs ne peuvent demeurer indifférents à la fortune de leurs camarades qui affrontent le patronat et souvent le pouvoir. Il y a une communauté de sentiments et de pensée entre eux; la défaite d'un groupe ouvrier est ressentie par tous, matériellement, car tous savent qu'elle diminue en fait leur puissance et qu'elle compromet le succès des revendications qu'ils pourront eux-mêmes avoir à présenter ultérieurement; moralement — et de plus en plus — parce qu'ils savent faire partie d'une même classe et que la blessure des uns est une souffrance pour tous.

Ainsi s'explique-t-il, sans compter les raisons de solidarité industrielle, que la cessation du travail puisse se généraliser, de façon à en faire un moyen de pression sur les employeurs récalcitrants et le pouvoir qui les appuie.

Prenons un exemple. Supposons une grève des dockers. Elle est compromise par l'embauchage de « jaunes ». Ceux-ci effectueront tant bien que mal le déchargement des bateaux. Mais si les charretiers s'en mêlent et refusent de transporter les marchandises mises à quai par les briseurs de grève, — et si les cheminots refusent à leur tour de manutentionner et de véhiculer les mêmes marchandises, est-ce que la résistance patronale ne s'en trouvera pas sensiblement atteinte ? Est-ce que les chances de succès n'en seront pas augmentées ?

L'exemple ne sort pas encore du cadre strictement industriel. En voici un autre, pourtant. Si l'intervention de l'État, de l'armée, de la police compromet une grève, tous les travailleurs de toutes les corporations n'ont-ils pas une raison certaine de faire pression, en cessant à leur tour le travail, contre cette intervention ?...

Tout naturellement, les grèves se développent, s'étendent, englobent davantage de travailleurs. La cessation corporative du travail tend désormais à devenir de plus en plus l'exception ; elle n'existe plus guère que pour le cas de services particuliers. La cessation du travail dans une industrie ébranle les industries voisines. Que les ouvriers du gaz se mettent en grève dans une ville et les travailleurs des services électriques se tiendront prêts à les appuyer. Il en est de même dans la métallurgie, de même dans le bâtiment, de même pour les corporations du textile...

C'est la situation actuelle. Le stade purement corporatif est dépassé.

*

La grève est l'expression même de la puissance des travailleurs en tant que travailleurs.

Elle tend, nous l'avons montré, à faire prévaloir cette conception de la prédominance du travail comme facteur de l'économie moderne, et elle n'est même que cela, tout bien considéré.

Dans cet épisode de la lutte sociale, les valeurs se déplacent. L'employeur, qui était tout, se

trouve diminué au profit du travailleur lui-même. Que l'usine marche, il est incontestablement le maître ; mais qu'elle soit arrêtée par la volonté des salariés, et la situation du patron est compromise et amoindrie.

La puissance de la force-travail ne se manifeste dans les conflits entre salariants et salariés que lorsqu'elle se refuse. Quoi d'étonnant qu'astreints à la refuser, ceux qui la procurent prennent une plus grande conscience de leur rôle ? C'est à force de grèves, pourrait-on dire, que l'ouvrier a compris l'importance du rôle social.

Elle est vieille, cette idée. Il est classique de remonter au geste de la plèbe romaine se réfugiant sur le mont Aventin. C'était une première ébauche de grève générale. Cette dernière idée est si naturelle que Mirabeau l'a exprimée, qu'on la retrouve dans les idées quotidiennes de M. de Girardin, que la première Internationale l'avait considérée.

Les délégués réunis à Genève avaient déclaré :

« *Le Congrès, considérant que dans l'état actuel de l'Internationale, il ne peut être donné à la question de la grève générale une solution complète, recommande aux travailleurs, d'une façon pressante, l'organisation internationale des corps de métier, ainsi qu'une active propagande socialiste.* »

La question est donc étroitement liée à toutes les manifestations de l'organisation ouvrière.

Elle devait revenir devant les Congrès prolétariens. Nous l'avons suivie déjà jusqu'au moment où s'est réalisée l'unité ouvrière. Nous avons constaté qu'elle a servi de mot de ralliement aux révolutionnaires contre la méthode politique de conquête du pouvoir. Ajoutons qu'elle a aidé encore à fixer l'action du syndicalisme en s'offrant comme un but déterminé.

La motion de Lyon (1901) précise, « officiellement » pourrait-on dire, nos conceptions à cet égard. La voici :

« *Le Congrès déclare que la grève générale ne peut être seulement le moyen d'amélioration d'une catégorie de travailleurs, quelle qu'elle soit* ;

Elle ne peut avoir pour but que l'émancipation intégrale du prolétariat par l'expropriation violente de la classe capitaliste ;

Le Congrès, devant cette situation, déclare que le mouvement qui peut se produire en faveur des mineurs, dont nul ne peut prévoir ni l'importance, ni la portée, et qui peut aller jusqu'à l'émancipation commune, sera en tout cas un mouvement de solidarité qui n'entamera en rien le principe révolutionnaire que tous préconisent par la grève générale de tous les travailleurs. »

Et cela revient à dire, comme nous l'avons nous-mêmes déclaré récemment, qu'il ne saurait y avoir de grève générale corporative et que la

grève générale — quel que soit le motif qui la détermine — aura forcément un caractère révolutionnaire.

La question n'est plus, en effet, de savoir si la grève générale est possible. Même ceux qui nous écrasaient sous leur dogmatisme, (c'étaient les plus chauds partisans de la méthode politique et c'étaient ceux qui invoquaient comme une condamnation définitive la formule de la social-démocratie allemande d'avant-guerre : « *grève générale, erreur générale, ineptie générale* ») l'admettent à présent. Et c'est à notre tour, aujourd'hui, semble-t-il bien, de leur faire comprendre que la grève générale n'est pas la révolution en soi, — à notre tour de leur apprendre qu'elle ne peut être, si l'on entend qu'elle dépasse la portée d'une secousse formidable et d'une convulsion, que la manifestation décisive d'un prolétariat préparé à reconstruire le monde suivant sa conception propre.

Parler de grève générale, c'est parler de la Révolution. Et cela soulève un problème dont les controverses présentes montrent que nous sommes en train de déterminer les bases.

*

Il est souvent question de l'action directe et l'on en parle à tort et à travers.

Mais l'action directe, c'est cela ! C'est tout ce que nous venons de dire. Ce n'est pas la « chaussette

à clous » (suivant la formule de feu Georges Berry (1), ce n'est pas seulement la pression légitime exercée contre les briseurs de grèves, ce n'est pas l'émeute, la barricade, le désordre et le pillage, c'est tout simplement le fait que les ouvriers se décident à régler leurs affaires eux-mêmes, à l'aide de leurs propres forces et grâce à leurs propres moyens.

C'est tout ? dira-t-on.

— Mais oui, c'est tout !... Et si l'on comprend un tant soit peu ce qu'est la force ouvrière, on admettra sans peine que c'est bien assez.

Pour mieux comprendre, il n'est presque besoin que d'ouvrir le dictionnaire. *Action directe*, n'est-ce pas, s'oppose à *action indirecte ?* Or, qu'est cette dernière au sens ouvrier ? C'est la méthode suivant laquelle la communauté des travailleurs admet qu'entre elle et le patronat existe une puissance intermédiaire : l'État, le gouvernement.

Alors on pourrait évidemment accepter cette forme réduite, déplorable et inopérante qui se manifeste de deux façons : ou le « réformisme » tel que nous l'avons défini plus haut, c'est-à-dire la recherche d'améliorations qui ne compromettent

(1) Cet illustre représentant des électeurs et des bistros du Faubourg-Montmartre en donna un jour à la Chambre des Députés, une définition suivant laquelle cette *recette* s'applique à tout jaune qui, emprisonné par « les rouges », reçoit une série de coups assénés à l'aide d'une vieille chaussette remplie de ferraille. Aucune protestation n'accueillit ce feuilleton sensationnel !

point le régime social présent et son expression gouvernementale, ou le « socialisme » — entendu au sens étroit de ce mot — suivant lequel l'action des prolétaires doit être tournée vers la conquête du pouvoir, acte préalable à toute tentative efficace d'émancipation.

On en a dit assez ici pour faire comprendre que le syndicalisme n'est pas du tout cela.

L'action directe, c'est en premier lieu le fait que le travailleur, en tant que travailleur, prend au corps ses adversaires du patronat. Donc, manifestation de la lutte des classes...

C'est aussi, par voie de conséquence directe, qu'il nie la valeur intermédiaire de l'État, tampon entre deux classes antagonistes.

C'est qu'il considère comme nécessaire et suffisante l'action purement économique qu'il peut mener sur le terrain de la production.

C'est qu'il estime avoir en mains une force — celle du travail — capable d'imposer sa volonté et obligée de l'imposer parce que, facteur dominant de la société moderne, il considère que cette force n'a pas la place à laquelle elle a droit.

C'est qu'il admet que la possibilité pour l'ensemble des travailleurs de frapper de paralysie et de mort l'organisme social, par l'arrêt de la production, lui donne un instrument infiniment plus efficace que toutes les méthodes préconisées jusqu'à présent. L'action directe n'est ni une action légale, ni une action illégale. Elle se place en dehors de la loi ; elle méconnaît la loi ; elle

peut se manifester aussi bien selon des forces admises ou tolérées que sous des formes sujettes à la colère de l'honnête police ou à la répression d'une intelligente magistrature.

Elle est extra-légale. Elle est l'expression de la volonté prolétarienne qui s'exerce sur un tout autre plan que celui de la société présente, qui a des principes, une morale même — par exemple, cette conception de la responsabilité dans les grèves, — un désir de transformation révolutionnaire et au moins des conceptions générales touchant cette transformation, qui sait enfin à quoi elle tend et de mieux en mieux comment il convient pour elle d'agir pour réaliser son but.

Si l'action directe n'avait pour but que d'imposer, *dans le cadre actuel et sans toucher à ce cadre*, la volonté d'une fraction sociale, nous conviendrions bien vite qu'en effet une telle action est difficilement admissible, qu'elle est incompatible avec les conceptions et les constitutions démocratiques qu'elle heurte, et qu'elle contredit les formes constitutionnelles par lesquelles s'exprime présentement la volonté civique.

Le malheur est que toutes ces critiques portent à faux et que tous ces anathèmes demeurent dans la marge. L'action ouvrière s'exerce en conformité d'autres principes, pour d'autres buts et avec d'autres moyens que ceux qui sont dans les méthodes présentes.

Un objet nouveau, une organisation nouvelle, des armes qui ne doivent rien à celles accoutumées...

Nous avons trop conscience d'apporter un principe social différent pour nous soucier beaucoup des criailleries que soulèvent nos actes.

Et nous continuerons d'agir, directement !

CHAPITRE IV

Antimilitarisme et Internationalisme.

Revenons aux conséquences de la décision prise au Congrès de Bourges. Une propagande intense avait suivi qui donnait pour objectif général à l'action ouvrière la réduction de la journée de travail à huit heures.

Là était l'expression complète de cette action directe que nous venons de définir. Il ne s'agissait plus de se former en cortèges pour aller présenter une pétition sollicitant des pouvoirs publics le vote d'une loi reconnaissant cette réforme, ni de se réunir en meetings pour émettre des vœux. Un grand « calicot » longtemps étalé sur la façade de la Bourse du Travail de Paris proclamait :

« *Au* 1er *mai* 1906, *nous ne travaillerons plus que huit heures par jour.* »

A la lettre, sans doute, cette affirmation ne fut pas suivie. Mais en fait, qui donc pourrait aujourd'hui ignorer que cet audacieux défi a été pour beaucoup dans la victoire enregistrée par le mou-

vement prolétarien au cours de l'année 1919 ?

Une agitation comme celle qui se déroula dans cette période ne pouvait pas être vaine puisqu'elle portait sur une des revendications les plus ardemment voulues par les travailleurs. Une longue agitation suivit. Des grèves multiples éclatèrent aux quatre coins de la France. Il en fut de tragiques, comme à Limoges où deux tués et de nombreux blessés vinrent attester la sympathie du gouvernement républicain pour la masse ouvrière ; il y en eut de très graves, comme celle des mineurs du Nord où M. Clemenceau, « vieux débutant » au pouvoir, essaya en vain sur les « gueules noires » du bassin lensois une éloquence politique qui avait eu jadis de l'effet sur les électeurs de Montmartre et en a toujours sur le Parlement ; il y en eut de symptomatiques, comme cette grève des facteurs qui, en 1908, préludait aux grands mouvements des postiers de l'année suivante.

Sans aucun doute, il faut attribuer cette activité continue et croissante à la propagande faite autour du 1er mai 1906 et à l'occasion des huit heures.

Certes, comme nous l'avons indiqué déjà, la réduction de la journée de travail réclamée à Bourges ne fut pas atteinte. Il y eut pourtant une levée considérable et qui ne fut pas sans obtenir de résultats positifs. Ce que nos adversaires appelaient alors un échec, nous pouvons mieux mesurer aujourd'hui que ce fut un succès, non pas décisif, non pas complet comme nous l'aurions désiré,

mais un succès quand même. Pour de nombreuses corporations, il fut marqué par des grèves notables. Et ce qui valait peut-être mieux encore, c'est que l'esprit de combattivité des masses se trouvait réveillé.

Une des conséquences de cette agitation fut la loi sur le repos hebdomadaire.

Justement, cela permet de préciser davantage ce qu'est l'action directe. Celle-ci ne va pas jusqu'à nier la valeur des réformes ; mais elle considère comme seul opérant l'effort qui oblige le Parlement, la loi, soit à enregistrer une réforme déjà réalisée par l'action des travailleurs, soit à céder à l'agitation de ceux-ci. De toute manière, l'initiative n'appartient plus aux dépositaires du pouvoir politique ; elle est entre les mains des producteurs. Ceux-ci agissent et le pouvoir entérine des résultats...

Une action aussi intense ne pouvait guère aller sans provoquer la répression du pouvoir. Nous renonçons à relater ici, même sous la forme d'un résumé succinct, les perquisitions, les poursuites, les condamnations auxquelles donna lieu cette activité. Des villes furent mises en état de siège, les militants totalisèrent des années de prison.

1908 vit deux événements déplorables. Une grève des sabliers de la banlieue sud-est de Paris fut l'occasion, à Draveil, d'une fusillade dont personne n'osera plus contester qu'elle eut lieu sans provocation, puisque les gendarmes qui se

livrèrent à cette acte tirèrent du dehors des coups de carabine par la fenêtre d'une salle de réunions où étaient rassemblés les grévistes.

Une émotion vive s'empara des travailleurs parisiens. Malgré l'avis des militants qui redoutaient un traquenard, une démonstration fut décidée ; elle eut lieu à Villeneuve-Saint-Georges et fut l'occasion d'une autre fusillade mortelle dont le gouvernement chercha à esquiver la responsabilité en arrêtant les principaux militants de la C. G. T. et en essayant de les impliquer dans un funambulesque complot royaliste.

Mais laissons...

*

Tous ces faits donnaient un caractère d'actualité à la motion qui fut votée la même année (1908) au Congrès de Marseille (1) sur l'antimilitarisme :

Le Congrès confédéral de Marseille, rappelant et précisant la décision d'Amiens ;

Considérant que l'armée tend de plus en plus à remplacer à l'usine, aux champs, à l'atelier, le travailleur en grève, quand elle n'a pas pour rôle de le fusiller comme à Narbonne, Raon-l'Etape et Villeneuve-Saint-Georges ;

Considérant que l'exercice du droit de grève ne sera qu'une duperie tant que les soldats accepteront

(1) Le Bureau confédéral régulier n'y assistait pas, pour cause d'incarcération. Le secrétariat de la C. G. T. était assuré provisoirement par LUQUET.

de se substituer à la main-d'œuvre civile et consentiront à massacrer les travailleurs ;

Le Congrès, se tenant sur le terrain purement économique, préconise l'instruction des jeunes pour que du jour où ils auront revêtu la livrée militaire ils soient bien convaincus qu'ils n'en restent pas moins membres de la famille ouvrière et que, dans les conflits entre le Capital et le Travail, ils ont pour devoir de ne pas faire usage de leurs armes contre leurs frères les travailleurs ;

Considérant que les frontières géographiques sont modifiables au gré des possédants, les travailleurs ne reconnaissent que les frontières économiques, séparant les deux classes ennemies : la classe ouvrière et la classe capitaliste.

Le Congrès rappelle la formule de l'Internationale :

« Les travailleurs n'ont pas de patrie » ; qu'en conséquence, toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière, qu'elle est un moyen sanglant et terrible de diversion à ses revendications ;

Le Congrès déclare qu'il faut, au point de vue international, faire l'instruction des travailleurs afin qu'en cas de guerre entre puissances les travailleurs répondent à la déclaration de guerre par une déclaration de grève générale révolutionnaire.

Cet ordre du jour présentait ce caractère de lier deux questions : l'une, celle de l'antimilitarisme proprement dit, c'est-à-dire de la constitution même de l'armée permanente et de son

emploi pour assurer l'ordre capitaliste, pour remplacer dans certains cas les travailleurs en grève ou réprimer leur action ; l'autre, celle de l'internationalisme et de l'action contre les menaces de guerre.

Il serait faux de croire que l'antimilitarisme ouvrier ait été uniquement inspiré par la « peur » du service militaire obligatoire, l'horreur de la caserne et le dégoût de la discipline, — en somme par un individualisme forcené.

L'action syndicale est une discipline qui se réalise de façon de plus en plus stricte. Notre antimilitarisme donc avait surtout ce caractère d'être à la fois une protestation contre l'armée, « chien de garde du capital », une hostilité des travailleurs contre le fait de retenir pour des tâches improductives des hommes jeunes, et surtout, par dessus tout, une manifestation contre le chauvinisme, le militarisme, et tous les germes de conflits mondiaux qu'ils contenaient — on l'a trop vu depuis.

Toute autıe explication serait inutile. Depuis, il y a eu la guerre, et nos adversaires les plus fielleux ne se hasardent plus à prétendre que notre antimilitarisme était lâcheté, que notre internationalisme était une « trahison ». Tant des nôtres sont tombés de la mer du Nord aux Vosges, les masses ouvrières ont participé d'un tel élan à cette lutte effroyable que la calomnie ne peut les atteindre, ni même les viser...

Lutte contre la guerre. Notre antimilitarisme dont nous ne répudions rien, surtout après la

catastrophe, notre internationalisme, dont il nous faudra parler tout à l'heure pour montrer que nous avions raison, étaient la traduction vive peut-être — mais d'une vivacité d'autant plus marquée que nous ressentions des craintes plus nettes — de cet esprit pacifique qui anime le prolétariat.

Nous savions — hélas ! nous le savons mieux encore — que le régime capitaliste, ses compétitions, ses querelles, ses conflits, l'impérialisme militaire ou financier, l'appétit de domination appuyé sur des armées permanentes enflées au maximum, étaient une continuelle tentation à la guerre.

Que nous avions raison, on ne peut plus l'ignorer.

*

Pourquoi nous étions contre la guerre ?

D'abord parce que nous prévoyions trop l'effroyable caractère qu'un conflit armé devait revêtir — ce qui semblait impossible et qui est devenu une réalité.

Sentiment humain d'abord. Nous reprocherait-on par hasard de l'avoir eu ?

Et, de plus, connaissance certaine qu'une guerre entraînerait une effroyable ruine — en hommes et en richesses matérielles — qui compromettrait l'avenir du Monde, la civilisation elle-même, et par suite l'avenir du prolétariat.

C'était du reste là une des idées les plus nettes du prolétariat organisé de ce pays. Pas un de ses

Congrès qui ne se soit prononcé dans ce sens. Pas un des militants de notre action qui ne se soit donné de toutes ses forces à la propagande internationaliste et antimilitariste. Cela nous a valu beaucoup d'injures, pas mal de persécutions, un total considérable d'années de prison. Nous n'avons pas hésité pourtant à continuer dans ce sens notre effort. Aujourd'hui, l'effroyable expérience faite, c'est notre orgueil de pouvoir rappeler que tout ce que le syndicalisme de ce pays a pu donner à cette œuvre, il l'a sacrifié sans hésiter.

Nous ne nous sommes pas bornés à faire de l'internationalisme en France. Tous les efforts que nous pouvions faire ont été employés à faire partager notre conviction par les autres organisations, à associer à notre action les mouvements ouvriers étrangers.

Nous pensions, bien avant la guerre et avant cette paix, que l'action ouvrière pouvait et devait être un facteur décisif dans le maintien de l'équilibre mondial. Nous voulions appeler tous les travailleurs du Monde à organiser une action contre les risques de guerre et à proclamer leur volonté irréductible de ne pas permettre le déchaînement d'une catastrophe. C'est une histoire assez longue ; elle vaut pourtant qu'on la redise ici.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1900, au moment même où s'affirmait avec le plus de force la campagne anglophobe qui durait depuis près de vingt ans, malgré les criailleries et les insultes les organisations ouvrières françaises

affirmaient leurs sentiments fraternels avec les travailleurs organisés d'Angleterre. Il existe encore, de ces manifestations qui furent une première manifestation d'entente cordiale, un témoignage curieux : il y a à la Bourse du Travail de Paris, dans la salle de réunions de la Commission administrative, une adresse fraternelle des militants anglais qui rendirent visite alors, et la première des signatures est celle d'APPLETON, aujourd'hui président de l'Internationale ouvrière.

*

Dès ce moment, l'idée était mûre d'une organisation commune à tous les mouvements ouvriers des pays modernes. Elle fut réalisée sur l'initiative des groupements allemands, et le Congrès de Montpellier (1902) décidait, en même temps que l'unité ouvrière, l'adhésion de la C. G. T. au Secrétariat International dont le siège était fixé à Berlin et dont la direction revenait à LEGIEN (1).

L'année suivante eut lieu à Dublin un Congrès de la nouvelle Internationale. Deux conceptions s'y heurtèrent : l'une, celle du syndicalisme français qui voulait réaliser une organisation vivante, agissante, combattive ; l'autre, celle des Allemands qui ne voulaient qu'en faire un organe d'administration et de statistique.

(1) Le Congrès constitutif se tint à Copenhague (1901) ; douze nationalités avaient répondu à l'appel de la *Commission générale* des syndicats allemands.

Ces derniers l'emportèrent ; ils firent admettre les décisions suivantes :

« La publication annuelle d'un rapport sur le mouvement ouvrier de chaque pays qui, traduit en trois langues, (allemand, anglais, français) serait adressé aux autres nations ; l'envoi hebdomadaire, durant une grande grève ou un lock-out, d'un état sur la situation en vue de renseigner les organisations étrangères et d'éviter l'effet des fausses nouvelles lancées par la Presse ; la constitution indépendante du Bureau international qui avait été tenu jusque-là par la Commission générale des syndicats allemands et dont le siège demeurait fixé à Berlin. »

La C. G. T. avait essayé de faire autre chose. Elle présenta à Dublin un rapport où elle exposait sa pensée sur l'antimilitarisme et la grève générale. Il ne fut ni lu, ni même distribué.

Dans ce rapport où étaient résumées d'une façon remarquable les conceptions du syndicalisme français, on lisait notamment cette affirmation d'antimilitarisme :

« *L'État n'observe jamais la neutralité. Au moindre conflit, pour de simples menaces de grève, il mobilise l'armée et l'envoie sur le théâtre des événements contre les travailleurs. L'antimilitarisme doit être mis au premier rang des préoccupations des travailleurs organisés. C'est une besogne aussi indispensable et aussi urgente que celle qui consiste à rallier au Syndicat les camarades inconscients.* »

Le refus de faire connaître ce rapport, par lequel les délégués français apprirent pour la première fois l'autoritarisme de Legien, cette espèce d'ostracisme hargneux dirigé contre le mouvement français qui contredisait de façon si nette les conceptions social-démocrates de la majorité, n'aboutit pas à une rupture formelle puisque la C. G. T. continua de payer ses cotisations, mais elle eut pour effet une hostilité à peine masquée.

Un autre grief du mouvement français contre cette conception d'une Internationale syndicale uniquement bureaucratique était celui-ci : les syndicalistes demandaient l'institution de « Congrès » internationaux, seuls capables de donner un peu de vie à cette sèche constitution ; cette proposition avait été repoussée, l'Internationale, sous l'influence des Allemands, ayant décidé de tenir de simples conférences de secrétaires des Centrales nationales qui ne pouvaient avoir qu'un médiocre caractère, aucune influence véritable, et dont il ne pouvait sortir aucune solidarité.

Toutefois, la question n'est pas là.

Ce qui importe dans cet exposé de l'internationalisme ouvrier, c'est de constater que, toujours sous l'influence de l'Allemagne, toutes les tentatives obstinées de la C. G. T. pour faire admettre la discussion de l'antimilitarisme, de l'action du prolétariat contre la guerre, se heurtèrent à cette affirmation étrange, aujourd'hui insoutenable et dépassée :

— Ces questions sont du domaine politique.

Elles regardent les représentants de la classe ouvrière dans les Parlements des divers pays. C'est aux députés socialistes qu'il convient de s'adresser pour les régler.

Les syndicalistes français répondirent que la situation de leur mouvement était telle qu'il n'y avait plus de subordination du mouvement corporatif au mouvement politique. Mais c'était en vain.

Les choses allèrent si loin que lorsque la Confédération réclama un jour la solidarité de l'Internationale syndicale en faveur de la lutte menée en France pour le repos hebdomadaire, on lui répondit encore que c'était une question politique et du ressort exclusif des groupes parlementaires.

L'auteur de ce livre qui, ayant été appelé au secrétariat de la C. G. T. après un intérim de quelques mois rempli par Niel à la suite de la retraite de Griffuelhes, fut appelé à prendre contact à la Conférence internationale de Paris (1909) avec les représentants des autres Centrales nationales de syndicats, ne croit pas utile d'insister davantage sur ces conflits maintenant effacés. Du moins lui permettra-t-on de signaler déjà, à cette place, que l'action soutenue du mouvement français a été décisive dans la reconstitution de l'Internationale qui est intervenue après la catastrophe.

*

Que le syndicalisme français ait été dominé surtout par l'idée d'éviter une guerre, on le

comprendra mieux encore devant le résumé de quelques faits.

En 1906, les incidents du Maroc qui faisaient craindre une conflagration avaient amené la C. G. T. à déléguer à Berlin son secrétaire Griffuelhes. Celui-ci se heurta non à un refus formel, mais à l'invitation de s'adresser au Parti socialiste.

L'idée du syndicalisme français, c'est que les travailleurs devaient répondre « à toute déclaration de guerre... par la grève générale révolutionnaire. » (1).

En 1911, de nouveaux incidents vinrent renouveler les craintes de conflagration générale. Il y eut échange de délégations entre la France et l'Allemagne à l'effet de provoquer un mouvement commun des deux prolétariats.

En 1912, le conflit balkanique et les menaces de répercussions possibles amenèrent la C. G. T. à convoquer un Congrès extraordinaire des syndicats où fut votée la résolution suivante :

« *Le Congrès confédéral extraordinaire de Paris rappelle que la raison d'être de la Confédération Générale du Travail est de grouper en des organismes : syndicats, unions de syndicats, fédérations corporatives, les travailleurs avides de conquêtes morales, matérielles, en créant entre eux une communauté de pensée, d'action, d'où résultent une solidarité, une*

(1) Ordre du jour de la Conférence des Bourses du Travail tenue à Amiens à l'issue du Congrès confédéral de 1906.

union sans lesquelles le progrès ne pourrait se réaliser.

Qu'ainsi, la C. G. T. s'affirme comme le représentant naturel du prolétariat, puisqu'elle exprime ses désirs de mieux-être et de liberté et constitue l'organe par lequel ils doivent se réaliser, en exerçant son action par l'intermédiaire des groupements précités qui sont autant de foyers répandus à travers le pays, au sein desquels les prolétaires trouvent les éléments de leur activité.

Que par là, la C. G. T. a été créée par la classe ouvrière pour synthétiser ses aspirations, les coordonner en vue de leur assurer une force de rayonnement résultant de l'unité d'organisation qui, dans l'autonomie de chaque groupement, puise une valeur plus grande.

Qu'il est reconnu par tous que la C. G. T. se présente comme l'interprète de la volonté des prolétaires organisés, que cette volonté se dégage du droit même qui appartient à chaque salarié de participer de façon effective à la vie confédérale.

Par ces considérations, il apparaît qu'à aucun moment il ne peut exister entre les classes en opposition la moindre communauté de pensée et d'action.

Mieux que tout autre événement social, une guerre fait éclater cette opposition, puisqu'il s'agit pour la classe ouvrière, sans profit aucun pour elle, de répondre à l'appel guerrier du capitalisme en courant sus aux prolétaires, victimes inconscientes du capitalisme voisin ; que ce faisant la classe ouvrière se prêterait à la plus criminelle besogne

devant augmenter la force d'exploitation du capitalisme et affaiblir, pour de longues années, le mouvement ouvrier.

Pour toutes ces raisons, le Congrès confédéral déclare qu'il ne reconnaît pas à l'État bourgeois le droit de disposer de la classe ouvrière; que celle-ci, majeure, entend poursuivre à son gré, dans les conditions déterminées par elle, au sein de ses organisations, son œuvre de propagande et de conquête.

Qu'en s'acheminant vers sa libération, elle est résolue de ne rien sacrifier à une guerre ; qu'au contraire, elle est décidée à profiter de toute crise sociale pour recourir à une action révolutionnaire.

D'où il découle que si, par folie ou par calcul, le pays au sein duquel nous sommes placés se lançait dans une aventure guerrière, au mépris de notre opposition et de nos avertissements, le devoir de tout travailleur est de ne pas répondre à l'ordre d'appel et de rejoindre son organisation de classe pour y mener la lutte contre ses seuls adversaires : les capitalistes.

Désertant l'usine, l'atelier, la mine, le chantier, les champs, les prolétaires devront se réunir dans les groupements de leur localité, de leur région pour y prendre toutes mesures dictées par les circonstances et le milieu avec, comme objectif : la conquête de leur émancipation et, comme moyen : la grève générale révolutionnaire.

Les délégués des organisations ouvrières estiment que les salariés, mis dans l'obligation d'aller à la guerre, n'ont qu'une perspective : accepter les armes

pour aller à la frontière, massacrer d'autres salariés ou accepter la lutte dirigée contre l'ennemi commun : le capitalisme.

Sous l'empire des obligations imposées par nos dirigeants, les délégués, en faisant choix de la guerre sociale, c'est-à-dire de la révolte des exploités contre les exploiteurs, considèrent agir en conformité de vue et de pensée avec les travailleurs organisés des autres pays également soucieux de ne rien sacrifier à la cupidité des gouvernants, le mot d'ordre étant pour tous : « A bas la guerre entre les peuples ! »

Deux ans après, la grande guerre devait apporter une confirmation effroyable de ses craintes.

CHAPITRE V

La Guerre et la Paix.

Toutes les raisons de craindre que le prolétariat français avait ressenties si vivement devaient être dépassées par l'épouvantable réalité.

Nous ne rappellerons pas ici l'angoisse qui nous étreignait tous à mesure que les événements se précipitaient, de la mort de l'archiduc héritier d'Autriche à la fatale nuit où JAURÈS tomba sous les balles d'un misérable.

Nous ne redirons même pas autrement les ques-

tions angoissées que nous posions à LEGIEN et dont celui-ci, au tout récent Congrès international d'Amsterdam, déclarait ne pas avoir compris la portée...

La guerre était. L'enfer se déchaînait sur le monde civilisé. Toutes nos craintes étaient en pleine réalisation, toutes nos angoisses se trouvaient confirmées de la façon la plus horrible.

Les travailleurs organisés de ce pays dont la pensée ou l'action n'avaient pu être douteuses se trouvaient confrontés avec le grand drame qu'ils n'avaient pas voulu.

Qu'allaient-ils faire ?

On reconnaîtra que leur hésitation ne fut pas de longue durée.

Jusqu'à la dernière heure, jusqu'à la dernière minute, ils s'étaient élevés contre la chose monstrueuse. Dans les principales villes de France et plus particulièrement à Paris, la voix des travailleurs fit écho, de ses objurgations suprêmes, à celle des diplomates et des chefs de gouvernements qui se déclaraient impuissants à sortir de l'impasse où les avait conduits une politique basée sur l'équilibre des forces militaires.

Brusquement le vent de tourmente passa sur eux, sous lequel tous durent se courber.

*

On ne contestera pas que les travailleurs français n'aient fait leur devoir dans ces heures abominables.

Leur généreux rêve de paix effondré, le son du canon couvrant la voix de l'humanité, les nations se ruant à l'abîme, la société prise d'un vertige effroyable, nulle place ne demeurait plus que pour la lutte.

Les prolétaires de ce pays répondirent à l'appel qui leur était adressé. Ils partirent. Avec le même élan qui les entraînait à proclamer aux dernières heures leur haine de la guerre, ils s'en furent « rejoindre ». D'un cœur gai ? Ah ! certes non !... C'était un effondrement, un épouvantable vertige. Mais tout ce que nous avions redouté par dessus tout était advenu ; ainsi, la barbarie se déchaînait à nouveau, notre idéal de paix et de concorde entre les peuples se heurtait à un déchaînement de barbarie !

Nous savions, il est vrai, que l'agression n'était pas le fait de ce pays. Celui-là même qui, sans être des nôtres, était si près de nous que nous portons toujours le deuil de sa mort, JAURÈS, avait fait admettre, comme une suprême sauvegarde morale — pour mieux marquer encore notre bon droit devant les hommes et devant l'histoire — que la France, à la veille immédiate de cette crise, renonçait à tout ce qui pouvait lui donner même la moindre apparence agressive.

Nos camarades partirent vers le front, beaucoup vers la mort.

Que restait-il à faire pour l'organisation ouvrière, dont les cadres étaient appauvris, dont les militants allaient se faire décimer ?

On assistait alors dans le pays à l'arrêt de l'activité productrice ; tout ce qui ne touchait pas à la tuerie disparaissait. La société était menacée d'une paralysie effroyable. Rien n'était prévu, qu'un heurt fantastique. Rien n'était prêt que pour un choc rapide. On disait : « Ce sera court ! » On admettait qu'une bataille fixerait le sort de la guerre. On ne supposait pas qu'il fût possible de prolonger longtemps le conflit exaspéré où se ruaient toutes les nations belligérantes.

Nos camarades partaient en disant : « A Noël ! » De l'autre côté, on parlait de la guerre courte, « fraîche et joyeuse ». On ne mesurait pas le degré de la résistance qui pouvait être opposée de part et d'autre... Quelle n'eût pas été l'angoisse, du reste, si aux horreurs du début s'était ajoutée celle de la durée que personne ne prévoyait encore ?

Mais les militants ouvriers, passée leur première surprise, n'avaient pas écarté l'idée que le conflit allait être long et pénible, qu'il s'agissait non d'une conflagration rapide, mais d'une lutte sauvage où toutes les ressources des peuples affrontés seraient mises en œuvre. Le matériel, la technique, l'industrie allaient en être les facteurs autant que les hommes. Les travailleurs angoissés devaient constater que rien n'était préparé en France où la guerre n'avait été considérée jusque là que comme un choc brusque d'hommes en uniforme.

A ce point de vue, notre infériorité était manifeste devant la préparation allemande ; rien n'était prévu pour la mobilisation industrielle ; rien n'était amorcé

pour le long et persistant effort qu'il fallait demander aux usines afin d'assurer la production de guerre.

L'organisation industrielle, d'autant plus malaisée que les premiers mois de guerre avaient privé le pays de ses départements les plus riches et les mieux outillés, se fit d'abord sans méthode, avec incohérence, au mépris absolu de tout ce qui pourrait ressembler à une direction générale. Elle parut avoir beaucoup plus pour but de servir des intérêts particuliers (et non des plus avouables) qu'une coopération à l'effort assuré par les soldats.

La classe ouvrière protesta. Elle demanda que la mobilisation industrielle se fît suivant les principes mêmes qui avaient présidé à la mobilisation militaire, c'est-à-dire que l'État prendrait en mains la direction effective de toutes les usines, disposerait des patrons aussi bien que des ouvriers, dirigerait également les services des transports.

Cette conception ne prévalut pas cependant. Regrettons-le. Si la collectivité avait su faire admettre le principe de la subordination de tous à l'intérêt suprême, nous n'aurions pas assisté — et nous ne serions pas encore en présence de ce désordre — à cette coalition d'appétits, ce gaspillage de matériaux et de forces qui ont si durement pesé sur les années de guerre et qui pèsent encore sur le retour à la paix.

Les ouvriers se donnèrent de toutes leurs forces à l'œuvre de défense, non seulement ceux qui étaient au front, mais aussi ceux qui étaient à l'usine. Il a été de bon ton de se livrer sur ces der-

niers à une ironie facile et de décrier leur tâche. C'est tout ignorer des conditions dans lesquelles ils ont travaillé, dispersés au petit bonheur dans des usines insuffisantes, sans rien connaître de l'hygiène, renonçant à toutes leurs revendications — car il serait facile de montrer que les rares conflits qui se produisirent dans cette période eurent exclusivement leur origine dans l'incompréhension des pouvoirs publics, dans la morgue patronale et dans l'attitude blessante des autorités militaires...

Il fallut une grande somme d'abnégation aux ouvriers, et toute la maîtrise qu'ils avaient d'eux-mêmes, la discipline que leur avait donnée l'organisation syndicale pour qu'ils aient pu ainsi remplir leur tâche, rendant possible une résistance à laquelle le monde ne croyait plus après les premiers chocs de 1914. Par leur dévouement au salut commun, par leur abnégation, par leur rapidité d'adaptation à des conditions industrielles nouvelles, les travailleurs parvinrent à compenser l'insuffisance, la vétusté, le délabrement du matériel mécanique dans les usines, les ports, les mines, les chemins de fer.

La comparaison serait en vérité trop facile entre le désintéressement dont firent preuve les masses laborieuses et l'âpreté des profiteurs...

*

Mais, en se donnant ainsi à l'œuvre de défense nationale, les travailleurs n'avaient rien aban-

donné de leurs pensées et de leurs aspirations.

Dans cette terrible tourmente ils espéraient encore. Ils croyaient — leur effort sans cela eût été impossible — que la France et ses alliés faisaient une guerre du droit, une guerre de libération, une « guerre à la guerre » et au militarisme, à l'impérialisme dont ils n'avaient eux-mêmes jamais cessé de dénoncer la menace. Ils n'abdiquaient rien de leur idéal internationaliste de fraternité entre les peuples, et ils travaillaient de toutes leurs forces pour aider à réaliser une paix juste, durable et qui supprimerait toutes les possibilités de retour d'une aussi épouvantable catastrophe.

Aux affirmations des réactionnaires que l'Internationale était morte, l'organisation syndicale répondait par son action.

Dès la fin de 1914, la C. G. T. lançait à tous les mouvements ouvriers des autres pays un manifeste où elle affirmait à nouveau son attachement à la cause qu'elle avait défendue de façon constante, où elle déclarait que la guerre demeurait pour elle le plus effroyable des fléaux et que rien ne pourrait diminuer la responsabilité de ceux qui l'avaient déchaînée sur le Monde ; elle rappelait tous ses efforts antérieurs pour entraîner l'Internationale dans la lutte préalable contre la guerre. Elle ne triomphait ni ne récriminait d'avoir vu trop juste et de n'avoir pas été entendue. Elle affirmait que les travailleurs devaient s'appliquer à faire mettre fin à cette guerre par la reconnais-

sance de l'indépendance et de l'inviolabilité des nations, seul principe de nature à assurer dans le Monde un régime de liberté et d'équilibre international résultant du jeu normal et sans contrainte de toutes les libertés nationales. Elle disait aussi que la paix à venir serait insuffisante et n'apporterait pas les garanties nécessaires si elle ne comprenait encore la reconnaissance des idées de justice sociale.

Aussi, la C. G. T. devait-elle accepter la proposition faite par la Fédération Américaine du Travail (*American Federation of Labor*), tendant à la tenue, aux mêmes lieux et jours que la Conférence Générale pour la paix, d'une Conférence des représentants des organisations ouvrières des différentes nations pour aider à la fraternisation, protéger les travailleurs, réaliser la fondation d'une paix durable sur les bases suivantes :

1° Suppression du régime des traités secrets ;
2° Respect absolu des nationalités ;
3° Limitation immédiate et générale des armements ;
4° Application du recours à l'arbitrage obligatoire pour tous les conflits entre nations ;
5° Constitution des États-Unis du Monde.

La conception prolétarienne des conditions nécessaires à une paix durable et juste trouva encore son affirmation dans les conférences interalliées qui eurent lieu durant la guerre à Londres et à Leeds ; elles sont développées dans la réso-

lution suivante, votée le 15 août 1915, par une Conférence nationale de la C. G. T. :

« *Dans l'intérieur du pays comme à l'extérieur, la C. G. T. a toujours tendu à affaiblir la force du militarisme de conquête, instrument guerrier considéré par l'Internationale comme l'ennemi de tout mouvement ouvrier ;*

Qu'ainsi, elle a participé pour une large part à la formation d'une opinion nationale hostile à toute provocation et à toute guerre ;

Qu'en agissant de la sorte, elle a rendu impossible toute agression française contre un pays quel qu'il fut et que, par là, elle s'inspirait des véritables sentiments internationalistes, qui considèrent tout peuple comme une agglomération humaine dont l'action et le concours sont indispensables à l'œuvre d'émancipation sociale, base de la C. G. T. ;

Que dans ces conditions, elle a la conviction d'avoir en tous temps et en tous lieux agi en conformité des principes constitutifs de l'Internationale ;

Que, conséquemment, elle est prête demain à affronter le verdict des prolétariats des autres pays.

Par là, la C. G. T. affirme à la fois son amour de l'entente entre les peuples et son désir de voir se rétablir la paix, pour le maintien de laquelle elle a conscience d'avoir tout fait.

La Conférence, désapprouvant toute politique de conquête, fait appel au prolétariat international pour que la paix, prix de tant de sacrifices et de

tant d'horreurs, soit le triomphe définitif du droit sur la force ;

Que de ces garanties acceptées pour tous les pays : « recours à l'arbitrage obligatoire, suppression de la diplomatie secrète, fin des armements à outrance », surgisse la possibilité de la constitution de la Fédération des Nations, assurant à tous les peuples le droit de disposer d'eux-mêmes et sauvegardant l'indépendance de toutes les nationalités.

*La Conférence, dans le but d'affirmer avec force et efficacité le point de vue précité, demande instamment à tous les prolétariats organisés d'accepter la proposition de l'*American Federation of Labor, *pour la tenue d'un Congrès international, aux mêmes lieu et date auxquels se tiendrait la Conférence des diplomates pour la fixation des conditions de paix.* »

*

Aussi, quand le Président Wilson proclama les « quatorze points » qui auraient dû être à la base de la paix future, son action trouva-t-elle un écho chaleureux dans les consciences ouvrières. Elle répondait trop à nos sentiments les plus forts pour que toute notre sympathie n'allât point à l'homme d'État dont la pensée claire et courageuse rompait avec tous les errements de la diplomatie traditionnelle.

La victoire des alliés devait marquer l'écroulement de l'impérialisme ; la Société des Nations allait instituer entre les peuples cette solidarité et

cette responsabilité qui devaient à la fois garantir la paix nouvelle et permettre le retour du Monde à des conditions de vie normales...

Grands espoirs, immenses aspirations ! Hélas ! comment cacher que les peuples ont été déçus, que la paix de Versailles ne réalise aucune de ces espérances, qu'elle est au plus un compromis bâtard entre les idées nouvelles, les principes solennellement affirmés, les promesses faites aux peuples et la tradition désastreuse, condamnée par la guerre elle-même, de la vieille diplomatie ? Elle n'a pas détruit l'impérialisme, elle n'a pas réclamé véritablement cette Ligue des Nations qui devait donner une constitution nouvelle du Monde et qui était la condition préalable de cette paix ; elle a laissé subsister un déséquilibre économique profond ; elle n'a pas fait le désarmement et cette réconciliation des peuples à laquelle les peuples aspiraient ; elle laisse subsister bien des raisons de conflits et autorise trop de craintes. Et c'est peu de dire qu'elle n'a satisfait personne !

Du moins faut-il noter que les organisations ouvrières n'ont cessé de faire appel à l'opinion et d'agir par tous les moyens en leur pouvoir. Mais leur effort le plus caractéristique, dans ce moment, a été de faire reconnaître, par les gouvernants et les diplomates, les principes de justice sociale sans lesquels il serait désormais vain d'escompter une paix permanente.

L'introduction dans le traité de clauses ouvrières protégeant les travailleurs avait été réclamée

par les Conférences interalliées tenues à Londres (1915) et à Leeds (1916). L'année d'après, à Berne, les représentants des syndicats des puissances belligérantes et neutres de l'Europe centrale reprenaient les idées émises par les syndicalistes alliés.

L'idée lancée par la Fédération Américaine du Travail de réunir une conférence des organisations ouvrières à la même date et dans le même lieu que le Congrès de la Paix ne pouvait être réalisée à Paris même après l'armistice. C'est alors que la C. G. T. prit l'initiative de convoquer à Berne la première Conférence internationale où devaient être convoquées toutes les « Centrales » syndicales des pays belligérants ou neutres.

Ce projet, malgré des oppositions très vives et des difficultés considérables, fut néanmoins réalisé. La Conférence internationale syndicale se tint du 5 au 9 février. Elle fut le premier pas vers la reconstitution de la Fédération internationale des syndicats qui devait être réalisée quelques mois plus tard à Amsterdam (du 26 juillet au 2 août 1919).

*

Quel sens et quel but donnons-nous à cette Internationale, premier rapprochement entre les peuples hier encore séparés et ennemis ?

Nous y voyons d'abord la réalisation de cet idéal de concorde et de solidarité entre tous les travailleurs du Monde, groupés pour défendre leurs

intérêts par-dessus les frontières et réaliser leur œuvre d'émancipation.

Union légitime et nécessaire ! Elle ne l'a jamais été plus que maintenant ; elle n'a jamais eu de raisons plus sûres. Qui contesterait aux travailleurs, après la grande catastrophe, le droit de s'unir pour sauvegarder la paix, pour s'efforcer de mettre le Monde à l'abri d'une nouvelle tourmente ? L'impuissance de l'ancienne Internationale a amené tous les groupements ouvriers à comprendre l'urgence de l'action que le syndicalisme français avait été seul à réclamer... C'est donc par désir de collaborer à maintenir la liberté, l'équilibre, la concorde entre les peuples, que les travailleurs organisés des différents pays sont de nouveau entrés en contact.

Ils y ont encore un intérêt immédiat. La guerre a eu ce résultat de provoquer une similitude encore plus grande des revendications ouvrières. On l'avait vu par nos Conférences de la guerre et à Berne ; le fait était si net, si évident qu'il a fallu le reconnaître dans le traité de Versailles où les « clauses ouvrières » du titre XIII constituent une première affirmation qu'un minimum de justice sociale est nécessaire à l'établissement et au maintien de la paix.

Nous aurions beaucoup à dire sur ce texte même. Le représentant des ouvriers français à la Commission du Travail que présidait GOMPERS, président de la Fédération Américaine, a dû faire remarquer l'insuffisance et le caractère inopérant des prin-

cipes ainsi affirmés en même temps qu'il soulignait le caractère limitatif et incomplet de la Ligue des Nations. L'organisation ouvrière de ce pays, comme d'ailleurs les autres fractions de l'Internationale, ont formulé les mêmes critiques.

Dans ce domaine de la législation internationale du travail, ce qui a été fait ne correspond pas aux promesses du passé et à nos légitimes espérances. Soit ! Mais c'est à les développer que les efforts d'ensemble des travailleurs de tous les pays vont tendre immédiatement. Il n'est pas indifférent pour nous de constater que la première manifestation de la Société des Nations sera la Conférence internationale de législation sociale qui s'est tenue à Washington, pour laquelle, reprenant un vœu que nous avions fait admettre par la Conférence de la Paix, l'Internationale ouvrière a fait admettre la participation de tous les États, sans exception.

Il ne nous a pas paru possible, en effet, de travailler à une législation du travail dans une réunion d'où serait exclue, par exemple, une grande nation industrielle aussi développée économiquement que l'Allemagne, quel que soit le jugement historique que l'on puisse porter par ailleurs sur son rôle passé.

En dehors de cette considération, le prolétariat international manifeste ainsi son ambition, dont on ne contestera ni l'utilité, ni la noblesse, d'étendre et de renforcer les premières institutions communes à tous les pays, de travailler ainsi à faire de la

Société des Nations — suprême recours d'un Monde déchiré — une organisation efficace des peuples, d'intervenir enfin dans la destinée des peuples comme un élément de justice, de progrès et de paix.

CHAPITRE VI

Le Programme et l'Organisation.

On a déclaré déjà que le Monde avait été surpris par la paix autant que par la guerre et nous n'y contredirons point. En effet, l'armistice est intervenu alors que l'on escomptait encore une lutte prolongée.

Du même coup, le Monde s'est trouvé en face de problèmes nouveaux, moins tragiques sans doute, mais non moins redoutables que ceux de la guerre.

On avait pu méconnaître, dans l'exaspération d'un conflit qui accaparait toutes les préoccupations, que la guerre en durant créait une situation de plus en plus difficile. On désirait trop intensément le retour à la paix pour arrêter beaucoup ses pensées sur les difficultés du retour à la vie normale.

Elles existent pourtant et se manifestent avec une acuité formidable. Dans un Monde saigné, appauvri, dont toutes les forces et toutes les

ressources matérielles ont été engagées dans une œuvre de destruction pendant plusieurs années, les perspectives sont graves. Et l'on ne saurait encore dissimuler que la France est une des nations où elles revêtent le caractère le plus dur.

Le prolétariat de ce pays ne pouvait demeurer indifférent à cette situation. Mais, au rebours de ceux qui se confient à on ne sait quel empirisme et pour lesquels l'incohérence tient lieu de doctrine, l'agitation lieu d'action, la classe ouvrière organisée n'a pas cru possible de méconnaître ces problèmes ni de renoncer à leur chercher une solution d'ensemble.

Nous ne saurions mieux faire ici que reproduire le *Programme Minimum* formulé par la Confédération Générale du Travail, qui fut exposé aux travailleurs parisiens quelques jours après l'armistice, le 24 novembre 1918.

PROGRAMME MINIMUM DE REVENDICATIONS

Les Conditions de la Paix Juste

Au seuil de la Paix, la C. G. T. au nom de la classe ouvrière, renouvelle son attachement aux quatorze propositions du Président Wilson, estimant que la Paix des Peuples doit avoir pour base les principes suivants :

1° Constitution de la Société des Nations pour une libre coopération de tous les peuples, ayant pour but la disparition de tout germe de guerre future et l'établissement de la justice internationale ;

2° Pas de guerre économique qui, commencée dans un pays déterminé, entraînerait inévitablement des représailles auxquelles la nation visée pourrait être acculée pour se défendre.

Les grandes lignes de communication maritime devront être ouvertes, sans restriction, aux navires de tous les pays, sous la protection de la Société des Nations. Pas de protectionnisme économique qui aboutirait fatalement à la spoliation de la classe ouvrière.

3° Chaque nation appliquant et spécialisant ses forces de production, par une sage sélection conforme à ses ressources physiques et matérielles, la diffusion de ses produits à travers le monde pourra se faire par les moyens d'échange les plus rapides et les plus libres, sans nuire à l'expansion des autres nations, sans empêcher, par des artifices n'apportant qu'une sécurité trompeuse, les échanges que la nature a rendus nécessaires entre les hommes ou les peuples. Pour cela, création d'un Office international de transport et de la répartition des matières premières, internationalisation du domaine colonial en vue de la meilleure utilisation des ressources du sol et du sous-sol pour le bénéfice général de l'humanité et pour le relèvement moral et matériel des indigènes ;

4° Pas de représailles basées sur des intentions de vengeance, mais seulement la réparation des dommages causés. Pas d'annexion territoriale et reconnaissance du droit des peuples à se déterminer eux-mêmes ;

5° La Société des Nations, apportant au Monde une constitution juridique, doit commencer le désarmement général et le mener à bonne fin. Ainsi seulement le militarisme, tous les militarismes auront été vaincus. Seule, la démocratie internationale triomphera.

La Participation ouvrière a la Conférence de la Paix

La C. G. T., pour toutes les raisons qui précèdent et pour défendre les clauses ouvrières à insérer dans le traité de paix, revendique sa place officielle autour de la table des pourparlers de paix et affirme que les délibérations du Congrès de la Paix doivent être publiques. Elle déclare aussi nécessaire un Congrès ouvrier international.

Plus d'Entraves a la Liberté

Saluant les révolutions russe, austro-hongroise, allemande, la C. G. T. réclame que la démocratie française ne leur soit pas inférieure en réalisations sociales ; elle demande par consé-

quent, que soient rétablies toutes les libertés constitutionnelles : droit de réunion, droit de parole ; que soit supprimée la censure; qu'une amnistie pleine et entière pour tous soit votée et que les étrangers soient libérés des camps de concentration.

Le Droit ouvrier

Considérant que le travail ne doit plus être une marchandise que le Capital accepte ou refuse à son gré; que la servitude industrielle doit disparaître, la C. G. T. réclame la reconnaissance du droit syndical pour tous les fonctionnaires de l'État ; elle demande que les marins de la flotte marchande aient le droit de quitter leur navire quand ils sont entrés au port; que soit révisé le code d'inscription maritime.

Le droit d'intervention des syndicats doit être reconnu dans toutes les questions de travail. L'utilisation de bordereaux de salaires doit être généralisée dans toutes les industries, sous la forme de contrats collectifs et sous le contrôle des organisations syndicales.

La Journée de Huit heures

Estimant que le développement du progrès industriel doit résulter du perfectionnement de l'outillage et des modifications des méthodes de production, la C. G. T. demande que la journée de travail dans le commerce, l'industrie et l'agriculture ne dépasse pas huit heures par jour, que le travail de nuit dans les boulangeries ainsi que celui dans les industries à feu continu et insalubres soit interdit aux femmes et aux adolescents de moins de 18 ans ; que la prolongation de la scolarité soit fixée à 14 ans.

Le Controle ouvrier

En application de ces principes, la C. G. T. réclame tant pour la démobilisation que pour le réajustement rapide des productions de guerre aux productions de paix, l'institution d'un Conseil économique national aidé par des Conseils économiques régionaux, dans lesquels les organisations syndicales auront leurs représentants directs, mandatés par elles et qui, en accord avec la classe ouvrière, détermineront les règles

générales de la démobilisation et les conditions de la reprise économique.

Que les fonds de chômage soient reconstitués, que leur répartition soit assurée sous le contrôle des organisations ouvrières.

Pour les Régions détruites

Pour la reconstitution des régions envahies, le mouvement ouvrier français, s'opposant à ce que de nouvelles fortunes scandaleuses s'édifient sur les misères publiques, demande que ces travaux soient, dans la plus large mesure possible, effectués par des organismes collectifs nouveaux, dotés de la personnalité civile et administrative, par les représentants qualifiés des producteurs et des consommateurs.

Le principe du remploi étant assuré, il convient également que les villes, les communes et les usines se reconstruisent sur des formules de progrès, en tenant compte des principes d'hygiène, de salubrité et d'esthétique ; qu'il y soit compris des habitations ouvrières et des espaces libres pour la santé publique et le développement physique de l'enfant.

La Réorganisation économique

Pour l'avenir, la C. G. T. réclame, pour le travail organisé, la place qui lui revient dans la direction et la gestion de la production nationale.

La réorganisation économique doit avoir pour base le développement ininterrompu de l'outillage national ou industriel et la diffusion illimitée de l'enseignement général et technique ; et pour ce but : de permettre l'emploi de tous les talents, de poursuivre l'utilisation de toutes les ressources matérielles et l'application de toutes les inventions et découvertes ; de stimuler toutes les initiatives privées en enlevant toute excuse et toute tranquillité à la routine stérile et meurtrière ; empêcher toute restriction volontaire de la production et tout surmenage des producteurs, dont les conséquences sont nuisibles à la production elle-même.

La classe ouvrière doit donc diriger l'effort national dans ce sens.

La nation ne peut, sans compromettre les droits collectifs dont elle a la garde, abandonner son droit social, créé par le

travail des générations passées, maintenu par l'effort commun d'entretien des organes économiques et développé par les sacrifices que chacun consent pour les transformations successives de ces organes, suivant les indications de la science et les besoins du progrès.

La nation doit veiller à l'exercice permanent de ce droit social par un contrôle étroit et vigoureux sur toutes les branches de la production, qui, toutes, à l'origine et dans leur développement, tirent profit de la production et de l'appui de l'État ou de l'utilisation des organes créés ou entretenus par lui.

Elle doit tenir sous une indépendance plus étroite encore les entreprises qui ajoutent à ce profit général le bénéfice de véritables délégations de pouvoir, de donations abusives, ou d'interventions directes et répétées de l'État.

S'il est possible d'admettre qu'à titre transitoire ce droit s'exerce simplement dans les cadres sociaux actuels, il ne saurait être question de maintenir les abandons de la propriété collective, consentis par des concessions sans contrôle, ou réalisés par des entreprises abusant de la négligence des pouvoirs publics.

Pour le Retour a la Nation des Richesses nationales

S'il n'est pas désirable que la gestion directe de l'État s'étende à toutes choses sans le concours actif et vivifiant de toutes les initiatives, il n'en reste pas moins essentiel que rien de nécessaire à la vie personnelle, familiale ou nationale ne saurait être livré à des intérêts privés sans que le contrôle collectif les oblige à diriger leurs efforts dans le sens le plus conforme aux intérêts généraux.

Ce contrôle s'exerçant au nom de l'État pour les producteurs et les consommateurs et principalement par leurs délégués, interviendra dans les formes les plus actives et les plus pratiques et non seulement sous la forme passive et rétrospective qui est actuellement en usage.

Il sera assez puissant pour garder constamment la maîtrise du règlement de la production et de sa valeur, du développement technique et des conditions de travail, de salaire, de prévoyance et d'assurance, ainsi que de la répartition des profits, au delà des intérêts normaux ou dividendes limités, et des réserves d'assurance contre les pertes.

Ainsi établi, ce contrôle assurera le fonctionnement du régime d'association entre l'industrie et l'État dans les entreprises dont la dispersion permet encore le jeu des initiatives et de la libre concurrence.

Mais, toutes les fois que la concentration ou les ententes capitalistes auront sur notre matière première, un produit ou un organe essentiel, une emprise telle qu'il leur soit possible d'en fausser la valeur, le monopole d'Etat s'imposera comme moyen d'équilibrer la production et d'en rectifier les cours.

Dans ce cas, il faudra veiller attentivement à ce que des excès fiscaux ne viennent rétablir ou aggraver les périls dont l'abus du produit par le monopole privé menaçait l'industrie ou la consommation.

La réorganisation économique ne pourra produire tous ses effets utiles que si la Nation reprend, maintient ou établit son droit social sur la propriété des richesses collectives et des moyens de les produire ou de les échanger et si elle en confie, de plus en plus, la gestion autonome mais contrôlée, aux départements, communes, coopératives et surtout à des organes collectifs nouveaux, dotés de la personnalité civile et administrés par des représentants qualifiés des producteurs et des consommateurs.

La Lutte contre les Fléaux sociaux

Mais, il est essentiel que soient tout d'abord prises ou amplifiées les mesures d'éducation, de prévoyance et d'assurance.

La sécurité des individus est plus nécessaire encore que la sécurité des biens.

La pleine activité morale et matérielle des hommes est plus féconde en résultats que la mise en valeur des choses.

En conséquence, rien ne doit être négligé pour que la Société dispense à chacun le plein développement de ses facultés intellectuelles, pour que par des mesures de prévoyance, elle préserve contre l'alcoolisme, le taudis, le surmenage et par l'assurance sociale, elle garantisse contre le chômage, la maladie, l'invalidité, la vieillesse, tous les membres de la classe productrice.

Pour qu'elle veille surtout à maintenir constamment l'équi-

libre de leurs ressources et de leurs charges, notamment quand ils assurent l'aggravation de ces charges au profit social, par l'extension de la famille.

Pour les Ouvriers étrangers

Pour ces raisons, la C. G. T. proclame que tout travailleur, quelle que soit sa nationalité, a le droit de travailler là où il peut occuper son activité. Que tout travailleur doit jouir, dans le pays où il exerce cette activité, de toutes les garanties d'ordre syndical, notamment du droit de participer personnellement à l'administration de son Syndicat.

Aucun travailleur ne peut être expulsé pour fait d'ordre syndical ou corporatif.

Aucun travailleur étranger ne doit recevoir de salaires, ni subir de conditions inférieures au salaire normal et courant et aux conditions en usage dans la ville ou la région, pour les travailleurs de la même profession ou de la même spécialité.

Ces salaires et conditions sont spécifiés dans les contrats passés entre les syndicats ouvriers et patronaux.

Que les migrations ouvrières soient organisées et placées sous le contrôle d'organisations où seront représentées, à côté du Gouvernement, les organisations nationales ouvrières et patronales.

Le recrutement de travailleurs dans un pays étranger n'est autorisé qu'après avis favorable des commissions des pays intéressés qui ont à examiner si, et dans quelles limites ce recrutement correspond aux besoins réels d'une industrie ou d'une région et si les contrats d'embauche précisent clairement les salaires et les conditions de travail conformes aux prescriptions indiquées ci-dessus.

Le recrutement des émigrants est placé sous le contrôle de l'organisation ouvrière du pays d'émigration.

L'exécution des contrats de travail est placée sous le contrôle de l'organisation ouvrière du pays d'immigration.

Au cas où il serait nécessaire de faire appel à la main-d'œuvre de couleur, son recrutement serait soumis aux mêmes conditions que celui de la main-d'œuvre européenne et elle jouira des mêmes garanties.

De plus, les industriels qui emploient cette main-d'œuvre

doivent organiser à leurs frais et sous le contrôle du service de l'instruction publique, les cours nécessaires pour apprendre aux travailleurs de couleur, à parler, à lire et écrire.

Extension de l'Assurance sociale

Que les travailleurs, victimes d'accidents du travail, touchent la totalité de leur salaire pendant leur incapacité de travail. Cette réforme doit être acquise aux ouvriers étrangers et à leurs ayants droit.

Que les maladies professionnelles soient assimilées aux accidents du travail.

Que tout travailleur ait droit à une retraite lui permettant de vivre normalement. Qu'à cet effet, il soit institué un régime unique de retraite, ayant à sa base les principes de l'invalidité.

Que soit développée la législation sur l'hygiène, la sécurité du travail et des travailleurs ; que soit réalisée la prohibition des poisons industriels ; qu'il soit remédié aux procédés de fabrication dangereux ou défectueux. Que dans un délai très bref soit adopté un même système d'accouplement automatique applicable à tous les wagons.

Que soit créé un service de statistique et de contrôle de l'application des lois relatives à la durée du travail, à l'hygiène, à la salubrité, service auquel participeront les organisations ouvrières.

Que soit institué un office international du travail avec la collaboration du secrétariat ouvrier international.

Contre la Vie chère

Pour parer aux difficultés résultant pour la classe ouvrière de l'augmentation du coût de la vie, la C. G. T. déclare que tous les droits de douane et d'octroi sur toutes les denrées alimentaires, sur toutes les matières de chauffage, d'éclairage, doivent être supprimés.

Qu'un service public, national, communal et corporatif d'alimentation populaire doit être organisé, qui suppose la réquisition des produits, le vote de crédits nécessaires et suffisants inscrits au budget annuel de l'État et des communes et couvert par un impôt progressif sur la richesse acquise, notamment sur le revenu des successions.

Cet office fournira ses produits et marchandises sans béné-

fice aux consommateurs ouvriers, établissant ainsi un coût de production minimum égal au prix de vente et régulateur des prix du marché.

Cet office sera géré par des délégués directs du travail organisé et des consommateurs.

La Répartition des Charges budgétaires

Pour faire face aux difficultés résultant des charges de la guerre, la C. G. T. demande que l'impôt sur le revenu, que la loi sur les bénéfices de guerre soient appliqués intégralement et qu'une loi nouvelle frappe les héritages dans une proportion à déterminer afin de diminuer d'autant les charges de la Nation.

La C. G. T. déclare que ce programme est un programme minimum et doit être immédiatement réalisé. Pour cela, elle demande aux organisations syndicales d'en faire la base de leur action jusqu'à ce que satisfaction ait été obtenue.

Le programme des réformes immédiates que se propose de réaliser l'organisation syndicale indique assez l'ensemble de nos revendications et en souligne suffisamment les raisons pour qu'il soit inutile de l'accompagner d'un autre commentaire.

Ce *Programme Minimum* fut approuvé à l'unanimité par des délégués au premier Comité national confédéral, tenu à Paris les 15 et 16 décembre.

Le nom de cette organisation apparaît pour la première fois. C'est qu'en effet des modifications profondes venaient d'être introduites dans l'organisation syndicale française et il est juste qu'on les souligne ici puisqu'il s'agit de l'instrument nouveau avec lequel le prolétariat de ce pays entend réaliser les réformes dont on vient de lire l'exposé. On comparera utilement la nouvelle

constitution confédérale avec l'exposé que nous avons donné plus haut de l'organisation qu'elle est venue ainsi modifier.

*

Le désir de transformer l'administration de la C. G. T. dans le sens d'une représentation plus directe des organisations composantes avait été exprimé à maintes reprises. Une telle modification était d'ailleurs rendue possible par les changements qui avaient été introduits dans les organisations elles-mêmes.

On a vu comment la C. G. T. était constituée par l'ensemble de deux groupements corporatifs desquels relève chaque syndicat : d'une part, les Fédérations nationales, d'autre part, les Bourses du Travail ou Unions. Rien n'a été modifié à ce système qui a fait ses preuves et dont nous avons montré la souplesse et l'efficacité.

Mais une évolution considérable s'était produite en ce qui concerne ce que nous pouvons appeler les organismes du second degré.

En premier lieu, dans les Fédérations. Une certaine incohérence existait à l'origine. Ces grands groupements nationaux corporatifs présentaient parfois un caractère assez différent : les uns étaient restreints à un seul métier, les autres s'étendaient à toute une industrie. Il s'ensuivait assez fréquemment des conflits d'attribution et de recrutement, mais surtout un émiettement des

forces ouvrières qui était une cause de faiblesse. C'est tout naturellement que les ouvriers comprirent la nécessité de se grouper de façon plus complète, plus cohérente, et de faire disparaître certaines anomalies qui résultaient de ce système. Les congrès confédéraux se prononcèrent en faveur de la fusion des Fédérations de métier dans les Fédérations d'industrie existantes ou de la création de ces dernières par voie d'union. Indiquée à Amiens où le principe en fut admis, poursuivie à Marseille, cette évolution fut sérieusement continuée au Congrès du Havre. Elle aurait été sans doute à peu près achevée au Congrès projeté à Grenoble dont la déclaration de guerre vint empêcher la réunion.

A l'heure actuelle, la Fédération d'Industrie est donc la règle. La transformation que nous venons d'indiquer correspond d'ailleurs à une pensée si nette du syndicalisme qu'elle a repris depuis la guerre et c'est ainsi que nous avons pu récemment enregistrer la constitution de l'« Unité Fédérale Terrienne » (fédération de l'Agriculture), ou l'union de toutes les catégories des P. T. T. dans une fédération postale.

Une transformation de même ordre, mais plus profonde encore, s'était produite dans les Unions.

Au début, on le sait, la section des Bourses comprenait à la fois des Bourses du Travail proprement dites, des Unions locales ou régionales, des Unions départementales. Ici encore, le souci de simplification et d'unité a conduit à l'adoption

d'une forme type qui est l'Union départementale, les Bourses et Unions locales pouvant continuer à subsister, mais comme partie constitutive de l'U. D. qui seule, est admise à la représentation directe dans l'administration de la C. G. T.

L'unification est donc sensible. Il en résulte une plus grande simplicité et une plus grande cohésion. Mais sa conséquence la plus nette a été de permettre un grand progrès dans la voie de la représentation directe des organisations.

Cette refonte de l'administration confédérale avait fait l'objet d'un vote de principe au sein du Congrès confédéral tenu en juillet 1918 à Paris. Mise au point par une Commission, elle fut appliquée sans retard, puisqu'au mois de décembre suivant le nouveau système commençait à fonctionner.

En quoi consiste-t-il ?

*

Sauf les transformations intérieures indiquées plus haut, rien n'est changé dans la constitution proprement dite. Deux sections, l'une des Fédérations, l'autre des Unions départementales, groupent tous les syndicats et c'est par leur intermédiaire que ceux-ci adhèrent à la C. G. T. La *triple obligation confédérale* (adhésion à la Fédération, à l'Union départementale et abonnement à la *Voix du Peuple*) est toujours en vigueur.

La transformation qui est intervenue a trait à la représentation des groupements et à l'administration de la C. G. T. elle-même.

L'organe esssentiel de décision et de contrôle, abstraction faite du Congrès national où tous les syndicats sont représentés et qui est souverain, est désormais le *Comité confédéral national* (C. C. N.) qui se réunit régulièrement trois fois par an et plus souvent si les circonstances l'exigent (1).

Cette périodicité espacée est inévitable en raison même de sa constitution. En effet, il est composé de délégués directs, à raison d'un par Fédération et d'un pour chaque Union départementale, les délégués de celles-ci devant obligatoirement résider dans le département qu'ils représentent.

Le but de ce profond remaniement a été d'assurer au sein de la C. G. T., dont le siège est nécessairement à Paris, une représentation immédiate et fidèle des groupements de province (jusque là représentés au sein de l'ancien Comité confédéral par des syndiqués parisiens de leur choix) et de donner à la C. G. T. elle-même une plus étroite unité de vues, de direction et d'action.

Indiquons brièvement que l'expérience déjà acquise montre que ce but a été aussi complètement atteint que l'espéraient les promoteurs de cette refonte.

Le C. C. N. est chargé d'administrer la Confédé-

(1) Depuis sa création, le C. C. N. a tenu plusieurs réunions dont trois régulières en décembre 1918, mars et mai 1919, janvier 1920, et une extraordinaire les 21 et 22 juillet.

ration. Son rôle est d'appliquer les décisions des Congrès nationaux : il intervient dans tous les événements de la vie ouvrière et se prononce sur tous les points d'ordre général.

De plus, c'est de lui qu'émanent les organismes permanents de la C. G. T.

*

Ceux-ci sont au nombre de trois.

En premier lieu la *Commission administrative*, composée de trente membres, qui siège en principe une fois par semaine ou plus souvent si besoin est, même de façon permanente si les circonstances l'y obligent.

C'est à elle qu'incombe la charge de l'administration intérieure et de l'attitude de la C. G. T. dans toutes les manifestations de son activité courante. C'est elle qui représente en tout temps, en tout lieu et en dehors de tout autre groupement, la Confédération Générale du Travail.

Ses membres sont élus par le Comité National parmi les délégués résidant dans les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne.

Il en est de même des six membres de la *Commission de Contrôle* qui a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la Confédération.

Enfin, le *Bureau confédéral* est élu lui aussi par le C. C. N. après chaque Congrès national. Il est

composé de cinq membres rééligibles et révocables : un secrétaire général, trois secrétaires-adjoints, chacun plus particulièrement affecté à une section ou service, et un trésorier.

Le Bureau confédéral est l'organe d'exécution des décisions prises par la Commission administrative qui interprète les résolutions des Comités confédéraux nationaux ou des Congrès ; ces derniers organismes contrôlent à leur tour cette application.

*

Tel est le système actuel d'organisation de la C. G. T. Mais nous devons faire observer ici, avec toute l'insistance qu'il convient, que le principe essentiel d'autonomie à tous les degrés n'a reçu aucune atteinte et constitue toujours la base même du groupement syndical et de son action.

CHAPITRE VII

Problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons souligné tout à l'heure les difficultés économiques du retour à l'état de paix et nous avons montré combien claire était la conscience de la classe ouvrière française lorsque, au milieu de la joie générale qui faisait oublier beau-

coup des problèmes inévitables, elle fixait les conditions d'ensemble nécessitées par la situation nouvelle.

L'action intense menée par la Confédération Générale du Travail pendant la guerre et depuis l'armistice a eu des résultats positifs importants.

Le chiffre des adhérents de nos organisations a quadruplé. Certes nous savons, et nous en félicitons d'ailleurs, que ce ralliement des masses laborieuses aux groupements prolétariens est un fait d'ordre général que l'on observe à l'heure actuelle dans tous les pays. Qu'est-ce à dire du reste, sinon que de plus en plus les formes d'action collective prennent la place d'un individualisme désormais condamné à l'impuissance, que le groupement s'impose à tous, même aux milieux qui y paraissaient les plus réfractaires, que de nouveaux modes de vie sociale s'élaborent, qu'un cycle se ferme où l'individu croyait avoir entre ses seules mains sa destinée ?

Cette solidarité qui se développe, est-ce autre chose au fond que l'expression d'une interdépendance des hommes entre eux, de plus en plus complète, de plus en plus dominante ? S'il est une leçon qui ressort de cette courte histoire, c'est que l'organisation des producteurs s'impose, qu'elle est un fait nécessaire, inévitable et qu'elle devient le mode suivant lequel vont se développer les manifestations nouvelles de la vie sociale.

Mais alors, qu'on ne méconnaisse pas à nos efforts passés cette valeur d'avoir travaillé au

moins à déterminer les cadres où s'intègrent aujourd'hui les tendances nouvelles. Et qu'on ne nie point l'utilité et l'efficacité de toute l'action pénible, lente, confuse — mais de plus en plus certaine, de plus en plus avertie de sa puissance, de son avenir et de son but — que nous avons tenu à retracer.

La douloureuse et parfois sanglante lutte menée par le prolétariat pour être admis enfin à constituer dans une société hostile les institutions qui doivent, suivant une gradation que nous avons pu suivre, servir à sa défense corporative, à son émancipation et bientôt à la réorganisation de la société humaine, n'a été ni illusoire ni inféconde. Les forces que nous y avons consacrées, les sacrifices que plusieurs générations des nôtres y ont consentis, n'ont pas été perdus.

*

Ce développement du syndicalisme, cette poussée intense du recrutement, sont les faits qu'il ne faut pas méconnaître pour juger clairement la situation présente. Nous assistons à un jeu d'influences réciproques. Les adhérents venus en masse à nos organisations apportent dans nos milieux un besoin de réalisations positives, d'avantages matériels immédiats. Au sein même du groupement ils apprennent la discipline ouvrière, cette tradition de lutte qui est nôtre, cet idéal de justice sociale lentement élaboré et mis au point.

Mais ce serait une erreur de croire que ce désir de réalisations est l'exclusif caractère de la situation présente. Jamais le syndicalisme français n'a ignoré ou méconnu ce but immédiat de son activité. A l'heure présente, et avec plus de force encore, nous reprenons notre action à ce stade où, sans oublier les intérêts purement corporatifs, nous nous attachons à réaliser les solutions larges des problèmes soulevés par l'action ouvrière, à réclamer les modifications sociales générales qui sont de nature à apporter des adoucissements au sort des travailleurs et quelque sécurité à leur vie précaire, mais aussi à les préparer à cette mission que le prolétariat se donne lui-même : l'émancipation des travailleurs par la suppression du patronat et du salariat, par la négation finale de ces classes antagonistes et dont la lutte trouve justement son expression la plus complète et la plus décisive dans l'action ouvrière...

Nous avons plus haut parlé des réformes que nous poursuivons. Il n'est pas inutile d'y revenir ici et d'apporter quelques précisions nouvelles.

Peut-être le langage courant crée-t-il une confusion et entend-on souvent sous ce terme deux choses dont l'expérience nous montre qu'elles ne sont pas égales.

S'il est possible de proposer ici une distinction générale, nous croyons qu'il faudrait réserver le mot de « réforme » à tous les changements qui impliquent une modification — plus ou moins grande, plus ou moins profonde — dans les rela-

tions entre patrons et ouvriers ou dans l'ordre social. Tout ce qui tend à assurer aux travailleurs de nouveaux droits ou à développer ceux-ci, tout ce qui a pour effet d'étendre le statut social du salarié, tout ce qui est une étape vers son affranchissement définitif est proprement une réforme.

Un autre terme, à notre sens, pourrait être utilement employé pour des changements tels qu'ils n'apportent pas une amélioration permanente à la situation de l'ouvrier. Nous ne pouvons donner, par exemple, la signification exacte de réforme aux augmentations de salaires. Sans entrer dans les controverses économiques sur les incidences de la rémunération du travail et du coût de la vie, nous pouvons déclarer que l'augmentation du salaire ne modifie pas les rapports de celui qui le donne et de celui qui le reçoit. Dans la pratique, et l'on s'en aperçoit incessamment dans la période de déséquilibre économique que nous traversons, de telles améliorations constituent en réalité un *ajustement* des conditions du travail aux conditions de l'existence.

Est-ce à dire que ces revendications nous paraissent secondaires ? Non, puisqu'elles sont indispensables !

Dans l'état actuel, quels moyens l'ouvrier a-t-il de répondre au renchérissement croissant des objets nécessaires sinon en obtenant un relèvement de son salaire ? Les économistes auront beau proclamer que ces relèvements contribuent à accentuer la hausse de toutes choses — et

beaucoup vont jusqu'à prétendre contre toute bonne foi qu'ils en sont la cause décisive, même unique — il n'en reste pas moins que le travailleur ne saurait accepter que son sort médiocre devienne un sort misérable du fait de la dépréciation de la valeur-monnaie...

Est-ce à dire aussi qu'à ces *ajustements* nous ne reconnaissons aucune valeur sociale ? Non encore, et aucune action n'est négligeable. L'effet des augmentations de salaires que nous devons signaler ne joue pas ou ne peut jouer que dans une proportion médiocre, dans un temps comme la période actuelle où n'existe pas une permanence relative des prix et où la course à la hausse ne cesse point. Mais dans des conditions stabilisées davantage, quand l'établissement de ces prix est limité dans une certaine mesure par la concurrence, les augmentations de salaires peuvent avoir des conséquences qu'on ne peut négliger. L'employeur, dont les salariés obtiennent une plus grande part de la valeur qu'ils produisent, peut se trouver défavorisé à l'égard de ses concurrents. Pour que vive son entreprise, pour qu'il puisse avec succès continuer son commerce, il lui faut alors recourir aux transformations mécaniques ou techniques qui lui permettront, par une meilleure utilisation des matériaux, de la force motrice, du travail, d'arriver à une production accrue. Ainsi, et de nombreux exemples en ont fait la preuve, loin d'être un empêchement, les augmentations de salaires peuvent être un élément de progrès industriel.

Leur action sur l'économie collective n'est donc pas niable, bien qu'elle soit en quelque sorte indirecte.

*

Nous croyons donc qu'il faut plus exactement réserver le terme de réforme à des transformations plus permanentes.

La réduction des heures de travail remplit une bonne partie de ces conditions. Justement, au cours de l'année 1919, nous avons eu à enregistrer une victoire : l'introduction de la journée de huit heures.

Dans cet ouvrage, nous avons eu à montrer que cette réforme est très caractéristique de l'action ouvrière puisqu'on en retrouve l'idée, presque l'obsession à tous les moments de l'action des travailleurs. On remarquera d'autre part son caractère d'universalité puisqu'on doit reconnaître dès à présent que son principe, inscrit dans la Charte Internationale du Travail insérée au traité de Versailles, est à l'heure actuelle admis dans tous les pays modernes, soit comme le résultat direct de l'action propre de nos organisations, soit que celle-ci ait pu en imposer la reconnaissance légale.

A cet égard, on peut indiquer ici que la conférence Internationale a fait œuvre décisive en reconnaissant l'universalité de cette réforme et en décidant de l'appliquer même aux pays arriérés.

Quant à la valeur que les ouvriers lui accor-

dent, elle est incontestable. Ils croient, et avec infiniment de raison, que seule une journée normale de huit heures de travail par jour peut permettre de développer les conditions matérielles et morales sans lesquelles l'action profondément révolutionnaire des travailleurs risquerait d'être un pur verbalisme.

La journée de huit heures n'est pas une amélioration suffisante en elle-même, si légitime, si désirable qu'elle soit. Nous croyons qu'elle doit avoir pour complèment d'autres améliorations qui pourront lui donner toute sa valeur, lui faire rendre tous les effets que nous voulons en attendre. Nous pensons qu'elle doit avoir pour conséquence un remaniement profond du logement, du problème urbain ; nous aurions gagné peu de chose si la famille ouvrière ne devait pas bénéficier des facilités que les horaires nouveaux du travail lui donneront d'échapper à la congestion des grandes villes, et si ces nouvelles conditions ne devaient pas aboutir à remplacer le logement encombré et malsain, trop souvent le taudis, par le foyer véritable. Nous croyons aussi que le devoir des organisations est de permettre aux travailleurs d'utiliser ces loisirs au mieux de leur développement corporel et moral. C'est avec une race saine que nous pouvons espérer bâtir l'ordre nouveau, non avec des îlotes abêtis par la misère et ruinés dans leur santé.

En ce sens, la journée de huit heures est bien une réforme. Non seulement elle améliore de façon permanente la situation de l'ouvrier, mais encore

elle est une condition de son affranchissement, une étape vers notre but définitif.

Elle vaut même plus. Elle a eu, au point de vue des organisations ouvrières, des conséquences importantes et qui soulèvent un des points essentiels de notre action.

La loi du 23 avril 1919 n'a pas, par la vertu propre de son texte, institué la journée de huit heures. Le législateur lui-même a dû reconnaître que son œuvre ne vaudrait qu'autant que la force syndicale pourrait s'employer à son application. Il a prévu, en quelque sorte, que le mode essentiel d'application de la loi serait la signature de contrats collectifs entre les ouvriers, représentés par leurs groupements professionnels, et les patrons organisés dans leurs associations. C'est ainsi, par exemple, que la Fédération des Métaux passait avec le Comité des Forges, avant même la promulgation de la loi, une convention générale valable pour tout le pays. Depuis, cet exemple a été suivi dans de nombreuses industries, les plus importantes mêmes et les mieux organisées.

A première vue, la signification de ce fait peut ne pas paraître évidente. Elle est considérable pourtant. C'est un événement capital, osons-nous dire, surtout dans ce pays où les idées d'autorité dominaient il y a si peu encore les relations d'employeur à salariés.

En premier lieu, c'est la reconnaissance de l'organisation ouvrière, non seulement sous sa forme élémentaire de syndicat local, mais sous sa forme

nationale — et le chemin parcouru n'est pas médiocre.

En second lieu, c'est l'introduction du contrat, avec tous ses effets. Mais le contrat, n'est-ce pas la négation la plus nette du principe d'autorité, de l'idée de domination ?

Que se passe-t-il en effet dans ce cas ? Les représentants des employés traitent avec les représentants des employeurs d'égaux à égaux, de puissance à puissance. Il ne s'agit plus de l'artisan venant débattre individuellement son salaire avec le patron. Il ne s'agit même plus de travailleurs assujettis dans l'atelier à la force capitaliste, mais d'une organisation indépendante, le syndicat, et d'individus qui échappent au patronat, les militants qui dirigent cette organisation.

Il n'y a pas entente, il n'y a pas collaboration, il n'y a pas confusion entre deux classes rivales et ennemies : il y a contrat tout simplement, c'est-à-dire marché pour un moment donné, pour un objet déterminé.

Mais cette convention elle-même ne s'établit pas que sur le papier. Réglée hors de l'atelier, elle est faite pour l'atelier ; elle s'y introduit et avec elle y introduit le contrôle du syndicat. L'employeur n'est plus le maître absolu ; le travail de ses salariés est assujetti à des conditions et à des règles. C'est au syndicat de surveiller leur application, de l'imposer au besoin, de la redresser s'il le faut — au syndicat, organe qui échappe à l'autorité patronale et qui se dresse contre elle, qui la limite, qui

l'amoindrit et qui ne se dissimule même pas son but de la réduire à rien...

Nous avons voulu prendre cet exemple des grands contrats collectifs motivés par la journée de huit heures pour mieux exposer toute la portée que nous donnons dans notre esprit à l'idée de réforme en général et à la valeur de celle-ci en particulier, pour faire saisir aussi le mécanisme, pour ainsi dire, par lequel le mouvement ouvrier en est venu à réclamer sa part de gestion et de contrôle dans la direction de l'industrie.

Mais là ne devrait pas seulement se borner l'exemple. Toute l'action ouvrière aboutit à des contrats et aux mêmes effets. Les luttes pour les augmentations de salaires elles-mêmes y aboutissent. Par quoi se termine une grève victorieuse sinon par un épilogue de cet ordre ?

Ainsi, par une fatalité féconde, l'action prolétarienne a pour conséquence de s'introduire, de s'implanter dans l'atelier et dans l'usine, de limiter l'autorité patronale et d'y substituer peu à peu l'organisation propre préparée par le travail...

*

Ces affirmations, ce sont celles que nous avons apportées au récent Congrès de la C. G. T. qui a eu lieu à Lyon du 15 au 21 septembre 1919. Il fallait les rappeler ici, car elles donnent leur sens exact aux débats qui s'y déroulèrent et aux décisions qui y furent prises.

Avec Lyon se renouait la tradition des Congrès interrompus par la guerre. Deux avaient eu lieu pendant la grande catastrophe mondiale, l'un en Décembre 1917 à Clermont-Ferrand, l'autre en Juillet 1918 à Paris, tous deux marqués par des discussions ardentes sur l'attitude prise par la C. G. T. Il en fut ainsi dans ces nouvelles assises. Ce n'était pas une redite ou du moins elle était inévitable. L'ampleur de la représentation ouvrière, jamais atteinte jusque là, le retour de nos Camarades auxquels la mobilisation n'avait pas permis de prendre jusque là leur place dans nos rangs, rendaient nécessaires ces débats et ces explications...

Nous revenions à Lyon après dix-huit ans. Ceux d'entre nous — et ils n'étaient plus très nombreux — qui avaient assisté au Congrès de 1901 où fut préparée la fusion ouvrière réalisée l'année suivante à Montpellier purent, mieux que personne, ressentir un légitime orgueil du chemin parcouru. Du petit nombre de délégués réunis à la Bourse du Travail, ils se retrouvaient au milieu d'une véritable foule qui n'avait pu trouver place que dans une vaste salle de l'ancienne Exposition, dans la banlieue lyonnaise. Un millier et demi de délégués y représentaient 44 fédérations nationales, 68 Unions départementales et 2025 syndicats.

A l'avance, nous avions appelé ces assises impatiemment attendues les « Etats Généraux du Travail ». C'est dire que nous en attendions beau-

coup. Notre attente s'est pleinement réalisée.

Certes, les discussions ont été vives et comme à l'ordinaire dans nos réunions les tendances se sont confrontées avec force, avec passion, dans le débat sur l'action de la C. G. T. qui se trouvait en fait, avec une logique inévitable, joint à celui soulevé par ce sujet pour nous passionnant entre tous : la transformation sociale.

Quelle autre question, en effet, tient davantage que celle-là au cœur du syndicalisme, mouvement de lutte, organe d'émancipation, arme de combat ?

Ce n'était pas la première fois que nos Congrès avaient vu se heurter des thèses différentes sur ce sujet qui revient à demander, en somme, comment, par quelles méthodes et avec quels moyens, le mouvement ouvrier réalisera cette transformation sociale, ce bouleversement des rapports actuels, cette refonte des institutions existantes qui est la Révolution ?

Le débat a du moins apporté ce témoignage : c'est que tous, parmi nous, que nous nous accordions ou non sur la manière dont il convient le mieux de faire cette Révolution, d'organiser l'ordre nouveau qui succèdera au capitalisme et qui sera celui du travail, nous sommes d'accord sur la nécessité de donner ce but final à nos efforts, d'accord pour proclamer que les revendications du prolétariat doivent forcément aboutir à ce résultat.

Ces idées, nous les avons affirmées dans une réso-

lution votée à la très grande majorité des délégués (1).

Nous la reproduisons ici :

I

« *Émanation directe des forces ouvrières organisées, le Congrès confédéral proclame à nouveau, avec une conviction renforcée par toute l'expérience passée comme par l'effroyable catastrophe qui a désolé le monde, que l'idéal syndicaliste s'accomplira seulement par la transformation totale de la société.*

Née de la lutte de classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet des droits du travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat. La lutte de classes, elle le constate comme un fait dont elle entend tirer toutes les conséquences. Cette lutte ne pouvant prendre fin qu'avec la suppression de toutes les classes, de tous les privilèges économiques et sociaux, elle doit aboutir à une organisation nouvelle de la collectivité. Participation égale de tous aux charges et aux droits que les rapports nécessaires des hommes font naître, tel est le principe initial sur lequel le mouvement ouvrier entend instaurer un régime nouveau ; il réalisera celui-ci suivant ses conceptions propres, avec les organismes

(1) Pour, 1633 voix ; contre, 324 ; il y eut 43 abstentions.

qu'il aura lui-même créés et dont le caractère essentiel doit être de donner aux forces de production la direction et le contrôle de l'économie collective : créateur de toutes les richesses, élément qui commande l'activité sociale, le Travail entend être tout parce que les autres facteurs de la Société ne sont que ses subordonnés ou ses parasites.

Ainsi, sans qu'aucune équivoque puisse être possible, le syndicalisme déclare qu'il est dans son origine, son caractère présent, son idéal permanent, une force révolutionnaire.

II

Imprégné de ces principes et de ce but, le Congrès confédéral de Lyon rappelle et reprend les termes de la résolution d'Amiens, qui déclare :

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C. G. T. :

« La C. G. T. groupe en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de la classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du bien-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

« Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et l'avenir découlent de la situation de salarié qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le Syndicat.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de luttes correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le Syndicat les opinions qu'il professe en dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent suivre, en toute liberté, la transformation sociale ».

Le Congrès de Lyon estime en outre nécessaire de dire que cette déclaration ne se borne pas à affirmer pour un moment donné, de façon provisoire et révisable, la neutralité des organisations professionnelles à l'égard des partis ou des écoles, des doctrines ou des philosophies, mais qu'elle proclame de façon permanente cette conception fondamentale de l'action syndicale qui est l'action directe.

Il ne peut laisser croire, par contre, que cette action trouve son expression exacte et exclusive dans des actes de violence ou de surprise, ni qu'on la puisse considérer comme une arme pouvant être utilisée par des groupements extérieurs au syndicalisme.

C'est parce qu'ils sont producteurs que le Syndicat appelle à lui tous les travailleurs et c'est l'utilisation de la force qu'ils tiennent de leur fonction productive qui est la puissance de l'organisation ouvrière.

Plus que toute autre force sociale présente, il traduit ce fait essentiel qui est la conséquence fatale de l'activité collective moderne : le recul de la politique devant l'économie.

Continuer la production pour satisfaire les besoins des hommes, l'accroître pour mettre à la disposition de tous une plus grande somme de richesses consommables, ainsi se traduisent ses préoccupations auxquelles la situation mondiale résultant de la guerre donne une gravité formidable.

Le mouvement ouvrier affirme qu'il doit et qu'il peut y répondre, mais il déclare aussi que tout effort dans ce sens n'est plus conciliable avec le maintien du régime actuel ; l'appel au travail, auquel les travailleurs sont prêts à répondre, ne peut se comprendre désormais qu'avec la reconnaissance totale des droits du travail.

Le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire, puisque son action doit avoir pour effet de libérer le travail de toutes les servitudes, de soustraire tous les produits à tous les privilèges, de mettre toutes les richesses entre les mains de ceux qui concourent à les créer.

Cette conception, réalisée par l'effort des travailleurs, se fera suivant les modalités du Travail lui-même constituant l'ordre nouveau, basé non sur l'autorité, mais sur les échanges ; non sur la domination, mais sur la réciprocité ; non sur la souveraineté, mais sur le contrat social.

L'action quotidienne du syndicat est une préparation à ce renversement des valeurs.

Toute manifestation de la force ouvrière, en effet, tend, à l'heure présente, à la conclusion des contrats. Ce serait une erreur profonde d'y voir une collaboration ; les conventions collectives, qu'elles

s'étendent à un atelier, ou à toute une région, ou à une corporation sur toute l'étendue du territoire, possèdent une valeur de transformation parce qu'elles limitent l'autorité patronale, parce qu'elles ramènent les relations entre employés et employeurs à un marché qui encourage l'effort sans apaiser l'énergie, puisque le travail n'y trouve pas la reconnaissance à tous ses droits mais la satisfaction d'amoindrir l'absolutisme patronal en introduisant, dans l'atelier ou l'usine, le contrôle d'une puissance non assujettie à l'exploitation du patronat, d'une force d'émancipation : le Syndicat.

S'inspirant du même esprit qui l'a déjà amené à réclamer des mesures efficaces et pratiques contre la cherté de la vie, démonstration même du gâchis économique dans lequel se débat la Société, le syndicalisme déclare qu'il entend faire un effort pour aboutir aux solutions nécessaires, non dans un intérêt égoïste, mais dans le ferme désir de trouver une solution satisfaisante pour la collectivité.

Cette réorganisation industrielle, ce retour à l'équilibre ne peuvent pas être obtenus par les palliatifs que propose le Pouvoir. Le régime actuel repose trop sur la défense des profits particuliers pour qu'on puisse attendre de lui les solutions qui s'imposent.

L'impuissance de la classe dirigeante et des organisations politiques s'affirme de jour en jour plus forte, plus forte aussi apparaît constamment la nécessité pour la classe ouvrière de prendre ses responsabilités dans la gestion de la société.

Le mouvement syndical a dû ainsi envisager les

solutions qui s'imposent sans délai. Il n'en saurait trouver de plus urgentes, de plus nécessaires que celle de la nationalisation industrialisée, sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, des grands services de l'Économie moderne : les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grandes organisations de crédit.

L'exploitation directe par la collectivité des richesses collectives, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles de transformation de ces richesses et leur répartition sont une condition essentielle de la réorganisation que nous voulons poursuivre. Mais constatant l'impuissance politique et le caractère même du Pouvoir, nous ne songeons pas à augmenter les attributions de l'État, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme avec son irresponsabilité et ses tares constitutives, et réduirait les forces productrices au sort d'un monopole fiscal.

Les résultats déplorables que l'on a pu constater dans le passé et qui se manifestent tous les jours, sont une condamnation suffisante de ce système. Par la nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes : producteurs et consommateurs associés.

Faisant confiance à la Confédération Générale du Travail, les Syndicats confédérés déclarent : que l'action ouvrière se doit de se développer sur ce plan, pour réaliser le plus rapidement possible ces buts immédiats.

*

Le Congrès de Lyon proclame à nouveau le droit inaliénable pour les peuples de se déterminer eux-mêmes ; exprimant sa profonde sympathie à la Révolution russe, il proteste contre toute continuation d'interventions armées en Russie et contre le blocus réduisant un peuple à la famine parce que coupable de s'être révolté contre ses oppresseurs.

Le Congrès, soucieux d'affirmer sa solidarité effective à l'égard du peuple russe, charge le Bureau confédéral de demander aux organisations syndicales des transports de faire que leurs membres se refusent de transporter armes et munitions destinées aux armées Koltchak *et* Denikine.

Le Bureau confédéral est chargé également de transmettre cette même proposition au Bureau syndical international pour que ce dernier internationalise cette action.

Le Congrès réclame que soit mise en application, le plus rapidement, la résolution votée à Amsterdam, concluant à l'envoi d'une délégation ouvrière en Russie.

Enfin le Congrès, exprimant la volonté unanime de la classe ouvrière, condamnant la politique réactionnaire des pays de l'Entente, exige que la paix soit conclue avec la Révolution russe. »

*

Encore ne suffisait-il point à notre sens d'avoir affirmé ces conceptions de principe.

Cette résolution proclamait implicitement la nécessité de constituer l'organisme de production capable de donner à tous la somme des moyens indispensables à la satisfaction de leurs besoins et elle affirmait, dans le but d'obtenir cette production accrue, la nécessité pour tous ceux qui y participent de se joindre aux travailleurs afin de constituer cet organisme.

Nous ne considérons pas, en effet — et il est ici temps de le dire — que tout l'effort nécessaire à la production se limite à la coopération des ouvriers proprement dits. Nous savons tout le rôle que jouent les techniciens et c'est avec eux que nous entendons travailler.

Dans cet esprit, le Congrès de Lyon a donné mandat à la Confédération Générale du Travail de réaliser dans le plus bref délai, d'accord avec les organisations de ces techniciens, d'accord avec les nouveaux syndicats de fonctionnaires qui bientôt auront rejoint la grande famille ouvrière au sein de la C. G. T., un Conseil Économique du Travail dont ce sera le rôle d'étudier les problèmes présents, d'en rechercher et d'en publier les solutions, comme ce sera le rôle de l'organisation syndicale, usant de tous ses moyens d'action, de les faire accepter ou de les imposer.

Au premier plan des préoccupations qui vont être celles du syndicalisme, nous avons mis la nationalisation des sources d'énergie, les mines, la houille blanche, des moyens de transports et de circulation de la richesse, comme les chemins de

fer ou l'organisation bancaire. Nous pensons que cette solution s'impose et qu'il faut dès maintenant travailler à faire rentrer dans le domaine collectif ces éléments essentiels à l'économie de la Nation. Mais nous entendons bien, et nous l'avons dit de la façon la plus nette, que par nationalisation nous ne voulons ni bureaucratisme, ni monopole. La grande réforme que nous allons nous appliquer à réaliser ne doit avoir pour but ni de renforcer la puissance de l'État, ni de remettre ces richesses entre les mains d'une bureaucratie dont nous ne pouvons ignorer les tares. Ce que nous voulons, c'est, sous le contrôle de la Nation, l'exploitation de ces sources de vie et de progrès par l'association des producteurs et des consommateurs.

*

Tel est le programme général que le Congrès de Lyon a donné à l'action ouvrière et qui complète le programme minimum que nous avons reproduit plus haut.

... Tout le problème maintenant se ramène pour nous au travail, à la représentation du travail, à l'organisation du travail, à la préparation des cadres nouveaux, à l'élaboration des institutions et des fonctions nouvelles qui auront été créées par lui, qui revêtiront son caractère propre.

Quand nous avons rappelé la magistrale formule proudhonienne : « L'atelier fera disparaître le Gouvernement », quand nous avons dit

que le but de notre action est de substituer au régime politique une organisation réalisée sur un plan nouveau, selon de nouveaux principes, quand nous avons essayé de dégager les caractéristiques essentielles de l'effort ouvrier, les idées qui le guident et qui valent surtout parce qu'elles sont soumises à un incessant retour à l'expérience, à une confrontation constante avec l'action, nous avons cherché à présenter de grandes lignes directives et à fixer la conscience claire que notre mouvement a de son but.

Nous n'ignorons rien de la grandeur et de la difficulté de notre tâche. Nous savons que nous nous heurterons à des hostilités redoutables, que nous aurons de dures luttes à soutenir. Mais qu'on nous permette, pour terminer et conclure, de reproduire ici ce que nous disions à nos Camarades réunis à Lyon en annonçant la constitution du Conseil Économique du Travail :

« Certes ! cela ne sera pas une chose facile, car, par cette constitution, nous allons nous dresser directement, sur le terrain des faits, en face de l'État.

« Ou bien nous serons les vainqueurs, ou bien nous serons les vaincus. Mais je ne pense pas que dans l'état présent, au milieu des difficultés formidables, en face de la faillite financière, en présence du manque de matières premières, au moment où sur tous les terrains — extraction de matières premières, transformation de matières

premières, transport de matières premières, fabrication des produits manufacturés, — il faut des forces neuves, des idées de progrès, des révolutions profondes, je ne pense pas que nous soyons les vaincus, parce que nous nous représentons le progrès, parce que nous nous représentons l'avenir... Si vraiment nous sommes l'expression de ces forces, nous devons surmonter les difficultés, nous devons triompher ! »





